



Rubis

Société en commandite par actions au capital de 60 354 990 euros
Siège social : 105, avenue Raymond Poincaré 75116 Paris
784 393 530 R.C.S. Paris

NOTE D'OPÉRATION

Mise à la disposition du public à l'occasion de l'émission et de l'admission sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris (« NYSE Euronext Paris ») d'actions nouvelles, à souscrire en numéraire, dans le cadre d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'un montant brut, prime d'émission incluse, de 110 363 392 euros par émission de 1 724 428 actions nouvelles, (susceptible d'être porté à 126 917 888 euros par émission de 1 983 092 actions nouvelles en cas d'exercice intégral de la Clause d'extension), au prix unitaire de 64 euros à raison d'une action nouvelle pour 7 actions existantes.

Période de souscription du 1^{er} décembre 2010 au 14 décembre 2010 inclus.



Visa de l'Autorité des marchés financiers

En application des articles L. 412-1 et L. 621-8 du Code monétaire et financier et notamment des articles 211-1 à 216-1 de son Règlement général, l'Autorité des marchés financiers a apposé le visa n° 10-418 en date du 29 novembre 2010 sur le présent prospectus.

Ce prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du Code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié « si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes ». Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des documents comptables et financiers présentés.

Le prospectus (le « Prospectus ») est composé :

- du document de référence de la société Rubis (la « Société »), déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l' « AMF ») le 28 avril 2010 sous le numéro D.10-0349 (le « Document de Référence »),
- de l'actualisation du Document de Référence de la Société, déposée auprès de l'AMF le 29 novembre 2010 sous le numéro D.10-0349-A01 (l' « Actualisation du Document de Référence »),
- de la présente note d'opération, et
- du résumé du Prospectus (inclus dans la note d'opération).

Des exemplaires du Prospectus sont disponibles sans frais au siège social de Rubis, 105, avenue Raymond Poincaré 75116 Paris, sur le site Internet de la Société (www.rubis.fr) ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org), et auprès de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et Société Générale Corporate and Investment Banking.

Conseil de Rubis

SODICA
ECM MID-CAPS
GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Chef de file et Teneur de Livre

 **CRÉDIT AGRICOLE**
CORPORATE & INVESTMENT BANK

Co-Chef de file

 **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**
Corporate & Investment Banking

SOMMAIRE

RÉSUMÉ DU PROSPECTUS	4
1 PERSONNES RESPONSABLES	14
1.1 Responsables du Prospectus	14
1.2 Attestation des responsables du Prospectus	14
1.3 Responsable de l'information financière et des relations investisseurs	14
2 FACTEURS DE RISQUE	15
3 INFORMATION DE BASE	17
3.1 Déclarations sur le fonds de roulement net	17
3.2 Capitaux propres et endettement	17
3.3 Intérêt des personnes physiques et morales participant à l'émission	18
3.4 Raisons de l'émission et utilisation du produit	18
4 INFORMATIONS SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DEVANT ÊTRE OFFERTES ET ADMISES À LA NÉGOCIATION SUR LE MARCHÉ REGLEMENTE DE NYSE EURONEXT A PARIS	19
4.1 Nature, catégorie et jouissance des valeurs mobilières offertes et admises à la négociation	19
4.2 Droit applicable et tribunaux compétents	19
4.3 Forme et mode d'inscription en compte des actions	19
4.4 Devise d'émission	19
4.5 Droits attachés aux actions nouvelles	20
4.6 Autorisations	22
4.6.1 Délégation de compétence de l'assemblée générale des actionnaires du 10 juin 2009	22
4.6.2 Décision de la gérance	24
4.7 Date prévue d'émission des actions nouvelles	24
4.8 Restrictions à la libre négociabilité des actions nouvelles	24
4.9 Réglementation française en matière d'offres publiques	24
4.9.1 Offre publique obligatoire	24
4.9.2 Garantie de cours	24
4.9.3 Offre publique de retrait et retrait obligatoire	24
4.10 Offres publiques d'acquisition lancées par des tiers sur le capital de l'émetteur durant le dernier exercice et l'exercice en cours	25
4.11 Retenue à la source sur les dividendes versés à des non-résidents	25
5 CONDITIONS DE L'OFFRE	26
5.1 Conditions, statistiques de l'offre, calendrier prévisionnel et modalités d'une demande de souscription	26
5.1.1 Conditions de l'offre	26
5.1.2 Montant de l'émission	26
5.1.3 Période et procédure de souscription	27
5.1.4 Révocation / Suspension de l'offre	29
5.1.5 Réduction de la souscription	29
5.1.6 Montant minimum et/ou maximum d'une souscription	29
5.1.7 Révocation des ordres de souscription	29
5.1.8 Versement des fonds et modalités de délivrance des actions	30
5.1.9 Publication des résultats de l'offre	30
5.1.10 Procédure d'exercice et négociabilité des droits préférentiels de souscription	30

5.2	Plan de distribution et allocation des valeurs mobilières	30
5.2.1	Catégorie d'investisseurs potentiels - Pays dans lesquels l'offre sera ouverte - Restrictions applicables à l'offre	30
5.2.2	Intentions de souscription des principaux actionnaires de la Société ou des membres de ses organes d'administration, de direction ou de surveillance.....	33
5.2.3	Information pré-allocation	33
5.2.4	Notification aux souscripteurs	33
5.2.5	Clause d'extension.....	34
5.3	Prix de souscription	34
5.4	Placement et prise ferme.....	34
5.4.1	Coordonnées du Chef de File Teneur de livre et du Co-Chef de file.....	34
5.4.2	Coordonnées des intermédiaires habilités chargés du dépôt des fonds des souscriptions et du service financier des actions	34
5.4.3	Garantie	35
5.4.4	Date de signature du contrat de garantie.....	35
5.4.5	Engagement d'abstention et de conservation.....	35
6	ADMISSION AUX NÉGOCIATIONS ET MODALITÉS DE NÉGOCIATION	36
6.1	Admission aux négociations	36
6.2	Place de cotation	36
6.3	Offres simultanées d'actions de la Société	36
6.4	Contrat de liquidité	36
6.5	Stabilisation - Interventions sur le marché.....	36
7	DÉTENTEURS DE VALEURS MOBILIÈRES SOUHAITANT LES VENDRE	36
8	DÉPENSES LIÉES À L'ÉMISSION	36
9	DILUTION	37
9.1	Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres.....	37
9.2	Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire	37
10	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	38
10.1	Conseillers ayant un lien avec l'offre	38
10.2	Responsables du contrôle des comptes	38
10.3	Rapport d'expert	38
10.4	Informations contenues dans le Prospectus provenant d'une tierce partie.....	38
10.5	Mise à jour de l'information concernant la Société	38

RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

Visa n° 10-418 en date du 29 novembre 2010 de l'AMF

Avertissement au lecteur

Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. Toute décision d'investir dans les titres financiers qui font l'objet de l'opération doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction et en ont demandé la notification au sens de l'article 212-41 du Règlement général de l'AMF, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus.

Dans la présente note d'opération, Rubis et la « Société » désignent la société Rubis. Le « Groupe » désigne la Société et l'ensemble de ses filiales consolidées.

A. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

Dénomination sociale, secteur d'activité et nationalité

Rubis,

Société en commandite par actions de droit français,

Classification sectorielle ICB : 7573 (Distribution de gaz).

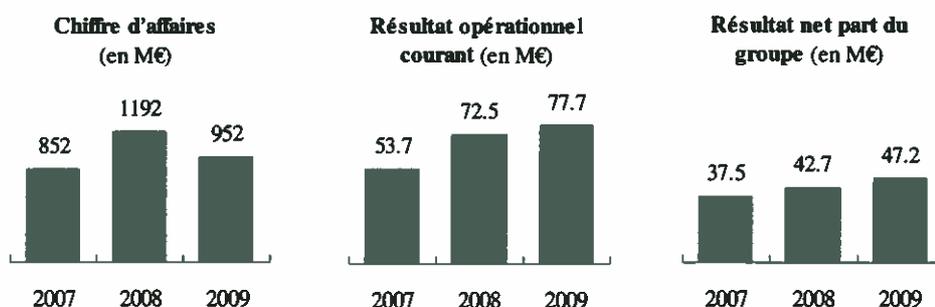
Aperçu des activités

Rubis est un opérateur international indépendant spécialisé dans l'aval pétrolier et chimique. Il intervient dans les deux domaines suivants :

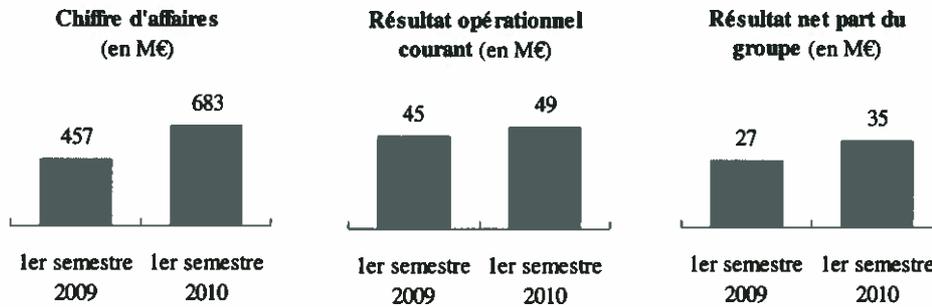
- le stockage de produits liquides industriels (produits pétroliers, chimiques et agro-alimentaires) à travers sa filiale Rubis Terminal,
- la distribution de GPL (Gaz de Pétrole Liquéfiés) et de produits pétroliers à travers Rubis Energie.

Informations financières sélectionnées

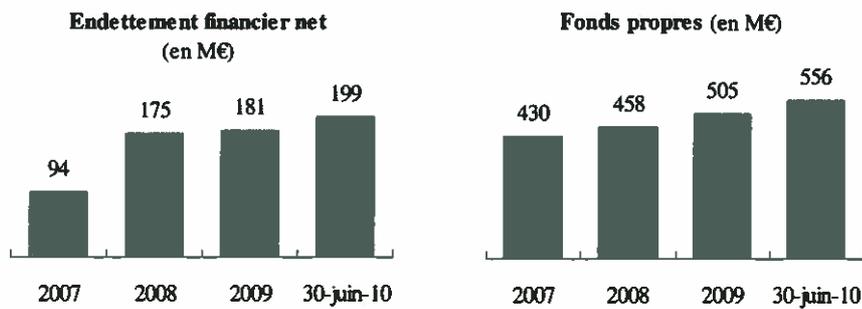
- Éléments d'activité et de résultats consolidés annuels :



- Eléments d'activité et de résultats consolidés semestriels :

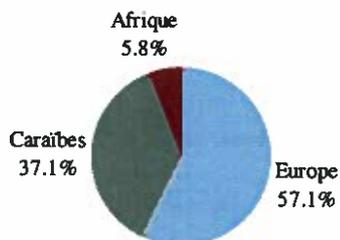


- Eléments de structure financière consolidée :



- Répartition du chiffre d'affaires :

Répartition géographique du chiffre d'affaires 2009



Répartition par branches du chiffre d'affaires 2009

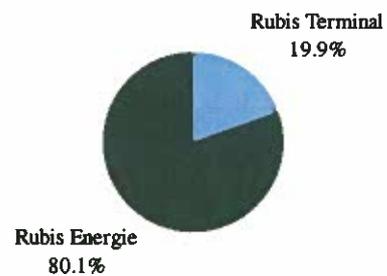


Tableau synthétique des capitaux propres et de l'endettement

Le tableau ci-dessous présente l'état des capitaux propres et de l'endettement net consolidés de la Société établis en normes IFRS au 30 septembre 2010, conformément aux recommandations du CESR (CESR 127).

	30 septembre 2010 * (en milliers d'euros)
1. Capitaux propres et endettement	
Dettes financières courantes	72 801
- garanties	38 750
- privilégiées	
- non garanties / non privilégiées	34 051
Dettes financières non courantes	226 196
- garanties	154 875
- privilégiées	
- non garanties / non privilégiées	71 321
Capitaux propres part du Groupe hors résultat **	552 707
Capital social	59 501
Primes	277 597
Réserves consolidées	215 609
2. Endettement financier net	
A. Trésorerie	40 530
B. Equivalents trésorerie	
C. Titres de placement	81 169
D. Liquidités (A+B+C)	121 699
E. Créances financières à court terme	
F. Dettes bancaires à court terme	23 278
G. Part à moins d'un an des dettes à moyen et long terme	49 523
H. Autres dettes financières à court terme	
I. Dettes financières à court terme (F+G+H)	72 801
J. Endettement financier net à court terme (I-E-D)	-48 898
K. Emprunts bancaires à plus d'un an	222 674
L. Obligations émises	
M. Autres emprunts à plus d'un an	3 522
N. Endettement financier net à moyen et long terme (K+L+M)	226 196
O. Endettement financier net (J+N)	177 298

* : non audité

** : ne tient pas compte du résultat intercalaire du 1er juillet au 30 septembre 2010

Il n'y a pas de dettes indirectes, ni de dettes conditionnelles dans le groupe Rubis.

Changements notables depuis le 30 septembre 2010

Depuis le 30 septembre 2010, aucun changement notable n'est venu affecter significativement le niveau des capitaux propres et la situation de l'endettement net du Groupe, excepté

- l'utilisation de la "ligne de capital" mise en place par Rubis le 28 janvier 2010 qui a généré, depuis le 30 septembre 2010, l'émission de 100 000 actions nouvelles pour un montant, prime d'émission incluse, de 7 071 500 euros,
- la levée de 70 384 options de souscription d'actions, ayant entraîné une augmentation de capital de 3669301 euros prime d'émission incluse,
- les engagements d'acquisitions signés avec le groupe Shell, Linde, le groupe BP et le groupe Chevron ; les valeurs d'entreprise de ces acquisitions s'élèvent au total à 245 millions d'euros auquel s'ajoute un besoin en fonds de roulement estimé à 35 millions d'euros ; ce montant viendra en augmentation du montant de l'endettement financier net du Groupe qui s'élèverait à 457 millions d'euros après acquisitions au 30 septembre 2010.

Résumé des principaux facteurs de risque propres à la Société et à son activité

Avant de prendre leur décision d'investissement, les investisseurs sont invités à prendre en considération les principaux facteurs de risques suivants :

- Risques afférents à la Société

Les principaux risques sont les risques environnementaux et industriels liés à la nature des produits manipulés (hydrocarbures, GPL et produits chimiques). Rubis a mis en place des méthodes, outils et procédures visant à identifier et prévenir ces risques. Les autres risques sont des risques de marchés (taux de change et taux d'intérêts), de variation des prix du produit, climatiques, et juridiques. Il est précisé que les covenants bancaires seront respectés après la réalisation des acquisitions envisagées.

- Risques afférents aux acquisitions envisagées

Ces risques dépendent essentiellement des difficultés ou retards liés à l'intégration des acquisitions envisagées par le Groupe. Par ailleurs, les acquisitions en cours en Afrique du Sud (Shell) et aux Antilles (Chevron) restent soumises à l'obtention des autorisations des Autorités de la concurrence prévue au début de l'année 2011 (cf paragraphe 8.2.3 de l'Actualisation du Document de Référence).

Evolution récente de la situation financière et perspective

- Informations sur le 1^{er} semestre 2010

Le chiffre d'affaires consolidé de Rubis s'élève à 683 millions d'euros sur le 1^{er} semestre 2010. Le résultat opérationnel courant du 1^{er} semestre 2010 atteint 48,9 millions d'euros, en progression de 8% par rapport à 2009.

- Informations sur le 3^{ème} trimestre 2010

Rubis a enregistré une progression de son activité au troisième trimestre 2010 de 14% en volume pour un chiffre d'affaires consolidé de 354,2 millions d'euros.

- Evénements importants survenus depuis le 30 juin 2010 (cf Actualisation Document de Référence, chapitre 8)

Depuis le 30 juin 2010, le Groupe a procédé à quatre acquisitions importantes qui s'inscrivent dans sa stratégie de développement sur des niches de marché :

- Signature d'un accord avec Shell pour le rachat de ses filiales de distribution de GPL en Afrique australe, principalement en Afrique du Sud (le 15 octobre 2010),
- Acquisition auprès du groupe Linde de ses actifs de distribution de GPL conditionné en Suisse (le 26 octobre 2010),
- Acquisition auprès de BP de son activité de distribution de GPL vrac en Espagne (le 16 novembre 2010),
- Signature avec le groupe Chevron d'un protocole prévoyant l'acquisition des ses activités de distribution de produits pétroliers dans la zone Caraïbes (le 18 novembre 2010).

Considérées globalement, ces quatre acquisitions ont généré un chiffre d'affaires de 557 millions d'euros en 2009. Ces acquisitions représentent un montant global de transaction de 245 millions d'euros (valeur d'entreprise), auquel s'ajoute un besoin en fonds de roulement estimé à 35 millions d'euros. Elles n'ont pas fait l'objet de complément de prix. Les acquisitions sur la zone Afrique du Sud (Shell) et Antilles (Chevron) restent soumises à l'autorisation des Autorités de la concurrence.

A titre indicatif, la Société est en mesure de fournir l'appréciation de soldes de gestion du périmètre constitué de ces quatre sociétés sur 2009. Cette appréciation se fonde sur des comptes sociaux, consolidés et des comptes internes 2009 non audités. Sur ces bases, le périmètre constitué par ces quatre sous-groupes fait ressortir un résultat brut d'exploitation de 44 millions d'euros et un résultat net part du groupe de 25 millions d'euros sur l'exercice 2009.

B. INFORMATIONS CONCERNANT L'OPÉRATION

Raison de l'offre et utilisation du produit de l'émission	<p>Rubis connaît une croissance soutenue depuis de nombreuses années, conjuguant implantations directes, élargissement de son périmètre par acquisitions et croissance organique sur ses marchés. Cette croissance connaît une nouvelle accélération en raison d'opportunités de marché et de modifications dans l'environnement de l'aval pétrolier international.</p> <p>Ainsi depuis janvier 2010, Rubis a engagé près de 360 millions d'euros d'investissements :</p> <ul style="list-style-type: none">- Construction de terminaux de stockage à Rotterdam et Anvers (50 millions d'euros) ;- Développement organique de Rubis Energie et Rubis Terminal (63 millions d'euros) ;- Acquisitions en cours pour un montant total de 245 millions d'euros en valeur d'entreprise. <p>Ces acquisitions et développements sont d'ores et déjà financés par la capacité d'autofinancement du Groupe ainsi que par les lignes de crédit confirmées à moyen terme. Toutefois, Rubis, s'inscrivant dans une dynamique de développement, a décidé de renforcer ses moyens financiers au travers de la présente opération dont le produit d'émission représente environ un tiers des montants engagés. Ainsi, à l'issue de l'opération envisagée, Rubis disposera d'une situation financière particulièrement solide pour lui permettre de saisir de nouvelles opportunités dans un environnement particulièrement actif.</p>
Nombre d'actions nouvelles à émettre	1 724 428 actions susceptible d'être porté à 1 983 092 actions en cas d'exercice intégral de la Clause d'extension. ¹
Prix de souscription des actions nouvelles	64 euros par action (soit une décote de 26,4% par rapport au cours de clôture du 26 novembre 2010).
Produit brut de l'émission	110 363 392 euros susceptible d'être porté à 126 917 888 euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'extension.
Produit net estimé de l'émission	Environ 109,4 millions d'euros susceptible d'être porté à environ 125,9 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'extension.
Clause d'extension	<p>En fonction de l'importance de la demande, la Gérance pourra décider d'augmenter le nombre initial d'actions nouvelles à émettre dans la limite de 15%, soit à hauteur d'un maximum de 258 664 actions, dans le cadre de l'exercice d'une clause d'extension (la « Clause d'extension »).</p> <p>La mise en œuvre de la Clause d'extension est exclusivement destinée à satisfaire des ordres à titre réductible qui n'auraient pas pu être servis.</p>

¹ La suspension de la faculté d'exercice des options de souscription d'actions sera effective le 30 novembre 2010. Le nombre d'options de souscription d'actions potentiellement exerçables avant le début du délai de suspension est de 190 308. Si toutes ces options étaient exercées le 29 novembre 2010, le nombre d'actions nouvelles créées serait de 190 308 pouvant générer dans le cadre de la présente émission une création de 27 186 actions nouvelles supplémentaires (31 263 en cas d'exercice intégral de la Clause d'extension) représentant une augmentation du nombre d'actions nouvelles émises dans le cadre de la présente émission de 1,58%.

Jouissance des actions nouvelles	Jouissance courante.
Droit préférentiel de souscription	<p>La souscription des actions nouvelles sera réservée, par préférence :</p> <ul style="list-style-type: none"> • aux porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leur compte-titres à l'issue de la journée comptable du 30 novembre 2010, qui se verront attribuer des droits préférentiels de souscription ; • aux cessionnaires des droits préférentiels de souscription. <p>Les titulaires de droits préférentiels de souscription pourront souscrire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à titre irréductible à raison d'une action nouvelle pour 7 actions existantes possédées. (7 droits préférentiels de souscription permettront de souscrire une action nouvelle au prix de 64 euros par action) ; • et, à titre réductible le nombre d'actions nouvelles qu'ils désireraient en sus de celui leur revenant du chef de l'exercice de leurs droits à titre irréductible
Valeur théorique du droit préférentiel de souscription	2,86 euros (sur la base du cours de clôture de l'action Rubis le 26 novembre 2010, soit 86,91 euros).
Cotation des actions nouvelles	Sur NYSE Euronext Paris, dès leur émission prévue le 24 décembre 2010, sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la Société (code ISIN FR0000121253).
Intention de souscription des principaux actionnaires	Les sociétés Halisol, Orfim, Groupe Industriel Marcel Dassault, les associés-gérants et des membres du conseil de surveillance qui détiennent directement ou indirectement 18,4% du capital, ont déclaré leur intention de souscrire à l'augmentation de capital pour un montant global de 21,8 millions d'euros, soit 19,7% du montant de l'émission.
Garantie	La présente émission ne fait pas l'objet de garantie. Il est précisé que la non-réalisation de l'émission ne remet pas en cause les acquisitions annoncées, que les deux précédentes émissions réalisées en 2005 et 2007 n'étaient pas garanties et que le taux de souscription de ces deux émissions était proche de 97% (le taux de souscription maximum étant de 100% dans la mesure où la souscription à titre réductible n'était pas proposée).
Engagement d'abstention	La Société s'engage sous réserve de certaines exceptions à ne pas émettre ou céder des actions de la Société, d'autres titres de capital pendant une période de 120 jours calendaires à compter de la signature du contrat de direction.

Résumé des principaux facteurs de risque de marché liés à l'opération pouvant influencer sensiblement sur les valeurs mobilières offertes

- Le marché des droits préférentiels de souscription pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée et être sujet à une grande volatilité.
- Les actionnaires qui n'exerceraient pas leurs droits préférentiels de souscription verraient leur participation dans le capital social de la Société diluée.
- En cas d'exercice éventuel de la Clause d'extension, tout actionnaire qui n'aurait pas transmis à son intermédiaire financier d'ordre à titre réductible pourrait être en partie dilué dans cette opération.
- Le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en-dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des droits préférentiels de souscription.

- La volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement.
- Des ventes d'actions de la Société ou de droits préférentiels de souscription pourraient intervenir sur le marché, pendant la période de souscription s'agissant des droits préférentiels de souscription, ou pendant ou après la période de souscription s'agissant des actions, et pourraient avoir un impact défavorable sur le prix de marché de l'action de la Société ou la valeur des droits préférentiels de souscription.
- En cas de baisse du prix de marché des actions de la Société, les droits préférentiels de souscription pourraient perdre de leur valeur.
- L'émission ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie. En conséquence, les investisseurs qui auraient acquis des droits préférentiels de souscription pourraient réaliser une perte égale au prix d'acquisition de ces droits.
- Les acquisitions annoncées sont d'ores et déjà financées mais d'autres opportunités de croissance externe pourraient être remises en cause en l'absence de réalisation de la présente augmentation de capital.

C. DILUTION ET RÉPARTITION DU CAPITAL

Actionnariat

Au 25 novembre 2010 et à la connaissance de la Société, la répartition de l'actionnariat est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	%
Halisol	692 243	5.73%
Orfim	638 122	5.29%
Groupe Industriel Marcel Dassault	621 940	5.15%
Ameriprise Financial Inc	588 385	4.87%
Associés Commandités, Gérants et membres du Conseil de Surveillance	258 385	2.14%
FCP Rubis Avenir	137 486	1.14%
Autocontrôle	5 843	0.05%
Public	9 128 594	75.62%
Total	12 070 998	100.00%

Dilution

- Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres

A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres consolidés part du groupe par action (calculs effectués sur la base des capitaux propres consolidés part du groupe au 30 juin 2010 - tels qu'ils ressortent des comptes consolidés au 30 juin 2010 - et du nombre d'actions composant le capital social de la Société à cette date après déduction des actions autodétenues) serait la suivante :

	Quote-part des capitaux propres par action (en euros)	
	Base non diluée	Base diluée ⁽⁴⁾
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	46,40	46,41
Après émission de 1 293 322 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital ⁽¹⁾	48,16	48,07
Après émission de 1 724 428 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital ⁽²⁾	48,67	48,55
Après émission de 1 983 092 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital ⁽³⁾	48,96	48,83

⁽¹⁾ augmentation de capital à hauteur de 75% du nombre initial d'actions nouvelles à émettre

⁽²⁾ augmentation de capital à hauteur de 100% du nombre initial d'actions nouvelles à émettre

⁽³⁾ augmentation de capital à hauteur de 115% du nombre initial d'actions nouvelles à émettre (exercice intégral de la Clause d'extension)

⁽⁴⁾ en cas d'exercice de la totalité des 701 836 options de souscription d'actions exerçables ou non et l'attribution des 54 150 actions gratuites dont l'acquisition définitive est soumise à des critères de performance (données au 30 juin 2010)

- Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire

A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à celle-ci (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 25 novembre 2010) serait la suivante :

	Participation de l'actionnaire (en %)	
	Base non diluée	Base diluée ⁽⁴⁾
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	1%	0,91%
Après émission de 1 293 322 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital ⁽¹⁾	0,90%	0,83%
Après émission de 1 724 428 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital ⁽²⁾	0,88%	0,81%
Après émission de 1 983 092 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital ⁽³⁾	0,86%	0,79%

⁽¹⁾ augmentation de capital à hauteur de 75% du nombre initial d'actions nouvelles à émettre

⁽²⁾ augmentation de capital à hauteur de 100% du nombre initial d'actions nouvelles à émettre

⁽³⁾ augmentation de capital à hauteur de 115% du nombre initial d'actions nouvelles à émettre (exercice intégral de la Clause d'extension)

⁽⁴⁾ en cas d'exercice de la totalité des 571 208 options de souscription d'actions exerçables ou non, de l'attribution des 53550 actions gratuites dont l'acquisition définitive est soumise à des critères de performance et de l'émission des 545934 actions restant à émettre dans le cadre de la "ligne de capital" (données au 25 novembre 2010)

D. MODALITÉS PRATIQUES

Calendrier indicatif de l'augmentation de capital

29 novembre 2010	Visa de l'AMF sur le Prospectus.
30 novembre 2010	Diffusion d'un communiqué de presse de la Société décrivant les principales caractéristiques de l'augmentation de capital et les modalités de mise à disposition du Prospectus. Diffusion par NYSE Euronext Paris de l'avis d'émission. Début du délai de suspension de la faculté d'exercice des options de souscription d'actions.
1 ^{er} décembre 2010	Ouverture de la période de souscription - Détachement et début des négociations des droits préférentiels de souscription sur NYSE Euronext Paris.
14 décembre 2010	Clôture de la période de souscription - Fin de la cotation des droits préférentiels de souscription.
22 décembre 2010	Décision de la Gérance relative à l'exercice de la Clause d'extension. Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant le résultat des souscriptions. Diffusion par NYSE Euronext Paris de l'avis d'admission des actions nouvelles indiquant le montant définitif de l'augmentation de capital et indiquant le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible. Reprise de la faculté d'exercice des options de souscription d'actions.
24 décembre 2010	Émission des actions nouvelles - Règlement-livraison. Admission des actions nouvelles aux négociations sur NYSE Euronext Paris.

Pays dans lesquels l'offre sera ouverte

L'offre sera ouverte au public uniquement en France.

Procédure d'exercice du droit préférentiel de souscription

Pour exercer leurs droits préférentiels de souscription, les titulaires devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier habilité à tout moment entre le 1^{er} décembre 2010 et le 14 décembre 2010 inclus et payer le prix de souscription correspondant. Les droits préférentiels de souscription non exercés seront caducs de plein droit à la fin de la période de souscription, soit le 14 décembre 2010 à la clôture de la séance de bourse.

Intermédiaires financiers

Actionnaires au nominatif administré ou au porteur : les souscriptions seront reçues jusqu'au 14 décembre 2010 inclus par les intermédiaires financiers teneurs de comptes.

Actionnaires au nominatif pur : les souscriptions seront reçues par CACEIS Corporate Trust, 14 rue Rouget de l'Isle, 92862 Issy les Moulineaux Cedex 9 jusqu'au 14 décembre 2010 inclus.

Établissement centralisateur chargé d'établir le certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'augmentation de capital : CACEIS Corporate Trust, 14 rue Rouget de l'Isle, 92862 Issy les Moulineaux Cedex 9.

Conseil de Rubis, Chef de File et Teneur de livre, Co-chef de file

Conseil de Rubis : SODICA ECM (groupe Crédit Agricole)

Chef de file et Teneur de livre : Crédit Agricole Corporate and Investment Bank

Co-Chef de file : Société Générale Corporate and Investment Banking

Contact Investisseurs

Monsieur Bruno KRIEF

Directeur Général Finance

Téléphone : + 33 (0)1 44 17 95 95

e-mail : rubis@rubis.fr

Mise à disposition du Prospectus

Le Prospectus est disponible sans frais au siège social de Rubis, 105, avenue Raymond Poincaré 75116 Paris, sur le site Internet de la Société (www.rubis.fr), de l'AMF (www.amf-france.org) et auprès de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et de Société Générale Corporate and Investment Banking.

1 PERSONNES RESPONSABLES

1.1 Responsables du Prospectus

Monsieur Jacques RIOU
Gérant d'Agena, société co-gérante de Rubis

Monsieur Gilles GOBIN
Associé-gérant

1.2 Attestation des responsables du Prospectus

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Prospectus sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Prospectus ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Prospectus.

Les informations financières historiques présentées dans le présent Prospectus ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 27 et 28 du rapport financier semestriel 2010, en pages 130 et 131 du document de référence 2009, en pages 134 et 135 du document de référence 2008, qui contiennent des observations.

Monsieur Jacques RIOU
Gérant d'Agena, société co-gérante de Rubis

Monsieur Gilles GOBIN
Associé-gérant

1.3 Responsable de l'information financière et des relations investisseurs

Monsieur Bruno KRIEF
Directeur Général Finance
Téléphone : + 33 (0)1 44 17 95 95
e-mail : rubis@rubis.fr

2 FACTEURS DE RISQUE

Les facteurs de risque relatifs à la Société et à son activité sont décrits dans le Document de Référence déposé le 28 avril 2010 sous le numéro D.10-0349 et son actualisation faisant partie du Prospectus.

En complément de ces facteurs de risque, les investisseurs sont invités, avant de prendre leur décision d'investissement, à se référer aux facteurs de risque suivants relatifs aux valeurs mobilières émises.

Le marché des droits préférentiels de souscription pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée et être sujet à une grande volatilité

Aucune assurance ne peut être donnée quant au fait qu'un marché des droits préférentiels de souscription se développera. Si ce marché se développe, les droits préférentiels de souscription pourraient être sujets à une plus grande volatilité que celle des actions existantes de la Société. Le prix de marché des droits préférentiels de souscription dépendra du prix du marché des actions de la Société. En cas de baisse du prix de marché des actions de la Société, les droits préférentiels de souscription pourraient voir leur valeur diminuer. Les titulaires de droits préférentiels de souscription qui ne souhaiteraient pas exercer leurs droits préférentiels de souscription pourraient ne pas parvenir à les céder sur le marché.

Les actionnaires qui n'exerceraient pas leurs droits préférentiels de souscription verraient leur participation dans le capital social de la Société diluée

Dans la mesure où les actionnaires n'exerceraient pas leurs droits préférentiels de souscription, leur quote-part de capital et de droits de vote de la Société serait diminuée. Si des actionnaires choisissaient de vendre leurs droits préférentiels de souscription, le produit de cette vente pourrait être insuffisant pour compenser cette dilution (voir paragraphe 9 ci-après).

Exercice éventuel de la Clause d'extension

En fonction de l'importance de la demande, la Gérance pourra décider d'augmenter le nombre initial d'actions nouvelles à émettre dans la limite de 15 %, soit à hauteur d'un maximum de 258 664 actions, dans le cadre de l'exercice d'une clause d'extension (voir paragraphe 5.2.5). La mise en œuvre de la Clause d'extension est exclusivement destinée à satisfaire des ordres à titre réductible qui n'auraient pas pu être servis. Tout actionnaire qui n'aurait pas transmis à son intermédiaire financier d'ordre à titre réductible est informé qu'il pourrait être en partie dilué dans cette opération.

Le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en-dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des droits préférentiels de souscription

Le prix de marché des actions de la Société pendant la période de négociation des droits préférentiels de souscription pourrait ne pas refléter le prix de marché des actions de la Société à la date de l'émission des actions nouvelles. Les actions de la Société pourraient être négociées à des prix inférieurs au prix de marché prévalant au lancement de l'opération. Aucune assurance ne peut être donnée quant au fait que le prix de marché des actions de la Société ne baissera pas en dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des droits préférentiels de souscription. Si cette baisse devait intervenir après l'exercice des droits préférentiels de souscription par leurs titulaires, ces derniers subiraient une perte en cas de vente immédiate desdites actions. Ainsi, aucune assurance ne peut être donnée sur le fait que, postérieurement à l'exercice des droits préférentiels de souscription, les investisseurs pourront vendre leurs actions de la Société à un prix égal ou supérieur au prix de souscription des actions émises sur exercice des droits préférentiels de souscription.

La volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement

Les marchés boursiers ont connu ces dernières années d'importantes fluctuations qui ont souvent été sans rapport avec les résultats des sociétés dont les actions sont négociées. Les fluctuations de marché et la conjoncture économique pourraient accroître la volatilité des actions de la Société. Le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer significativement, en réaction à différents facteurs et événements, parmi lesquels peuvent figurer les facteurs de risque décrits dans le Document de Référence déposé le 28 avril 2010 sous le numéro D.10-0349 et son actualisation faisant partie du Prospectus ainsi que la liquidité du marché des actions de la Société.

Des ventes d'actions de la Société ou de droits préférentiels de souscription pourraient intervenir sur le marché, pendant la période de souscription s'agissant des droits préférentiels de souscription, ou pendant ou après la période de souscription s'agissant des actions, et pourraient avoir un impact défavorable sur le prix de marché de l'action ou la valeur des droits préférentiels de souscription

La vente d'actions de la Société ou de droits préférentiels de souscription sur le marché, ou l'anticipation que de telles ventes pourraient intervenir, pendant ou après la période de souscription, s'agissant des actions ou pendant la période de souscription s'agissant des droits préférentiels de souscription pourraient avoir un impact défavorable sur le prix de marché des actions de la Société ou la valeur des droits préférentiels de souscription. La Société ne peut prévoir les éventuels effets sur le prix de marché des actions ou la valeur des droits préférentiels de souscription des ventes d'actions ou de droits préférentiels de souscription par ses actionnaires.

En cas de baisse du prix de marché des actions de la Société, les droits préférentiels de souscription pourraient perdre de leur valeur

Le prix du marché des droits préférentiels de souscription dépendra notamment du prix du marché des actions de la Société. Une baisse du prix de marché des actions de la Société pourrait avoir un impact défavorable sur la valeur des droits préférentiels de souscription d'actions.

L'émission ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie

L'émission ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie et pourrait ne pas être réalisée. En conséquence, les investisseurs qui auront acquis des droits préférentiels de souscription sur le marché pourraient avoir acquis des droits qui *in fine* seraient devenus sans objet ce qui les conduirait à réaliser une perte égale au prix d'acquisition des droits préférentiels de souscription (le montant de leur souscription leur serait toutefois restitué).

3 INFORMATION DE BASE

3.1 Déclarations sur le fonds de roulement net

La Société atteste que, de son point de vue, le fonds de roulement net du groupe, avant augmentation de capital objet de la présente note d'opération, est suffisant au regard de ses obligations au cours des douze prochains mois à compter de la date du visa du Prospectus.

3.2 Capitaux propres et endettement

Le tableau ci-dessous présente l'état des capitaux propres et de l'endettement net consolidés de la Société établis en normes IFRS au 30 septembre 2010, conformément aux recommandations du CESR (CESR 127).

	30 septembre 2010 * (en milliers d'euros)
1. Capitaux propres et endettement	
Dettes financières courantes	72 801
- garanties	38 750
- privilégiées	
- non garanties / non privilégiées	34 051
Dettes financières non courantes	226 196
- garanties	154 875
- privilégiées	
- non garanties / non privilégiées	71 321
Capitaux propres part du Groupe hors résultat **	552 707
Capital social	59 501
Primes	277 597
Réserves consolidées	215 609
2. Endettement financier net	
A. Trésorerie	40 530
B. Equivalents trésorerie	
C. Titres de placement	81 169
D. Liquidités (A+B+C)	121 699
E. Créances financières à court terme	
F. Dettes bancaires à court terme	23 278
G. Part à moins d'un an des dettes à moyen et long terme	49 523
H. Autres dettes financières à court terme	
I. Dettes financières à court terme (F+G+H)	72 801
J. Endettement financier net à court terme (I-E-D)	-48 898
K. Emprunts bancaires à plus d'un an	222 674
L. Obligations émises	
M. Autres emprunts à plus d'un an	3 522
N. Endettement financier net à moyen et long terme (K+L+M)	226 196
O. Endettement financier net (J+N)	177 298

* : non audité

** : ne tient pas compte du résultat intercalaire du 1er juillet au 30 septembre 2010

Il n'y a pas de dettes indirectes, ni de dettes conditionnelles dans le groupe Rubis.

Changements notables depuis le 30 septembre 2010

Depuis le 30 septembre 2010, aucun changement notable n'est venu affecter significativement le niveau des capitaux propres et la situation de l'endettement net du Groupe, excepté

- l'utilisation de la "ligne de capital" mise en place par Rubis le 28 janvier 2010 qui a généré, depuis le 30 septembre 2010, l'émission de 100 000 actions nouvelles pour un montant, prime d'émission incluse, de 7 071 500 euros,
- la levée de 70 384 options de souscription d'actions, ayant entraîné une augmentation de capital de 3669301 euros prime d'émission incluse,
- les engagements d'acquisitions signés avec le groupe Shell (15 octobre 2010), Linde (26 octobre 2010), le groupe BP (16 novembre 2010) et le groupe Chevron (18 novembre 2010) ; les valeurs d'entreprise de ces acquisitions s'élèvent au total à 245 millions d'euros auquel s'ajoute un besoin en fonds de roulement estimé à 35 millions d'euros ; ce montant viendra en augmentation du montant de l'endettement financier net du Groupe qui s'élèverait à 457 millions d'euros après acquisitions au 30 septembre 2010.

3.3 Intérêt des personnes physiques et morales participant à l'émission

SODICA ECM, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Société Générale et CACEIS Corporate Trust ou certains de leurs affiliés ont rendu et pourront rendre dans le futur diverses prestations de services bancaires, financiers, d'investissement, commerciaux et autres à la Société ou aux sociétés de son groupe, à leurs actionnaires ou à leurs mandataires sociaux, dans le cadre desquels ils ont reçu ou pourront recevoir une rémunération.

Le groupe Crédit Agricole et le groupe Société Générale sont des banquiers prêteurs de la Société à hauteur respectivement d'environ 34 millions d'euros et de 32,9 millions d'euros au 30 septembre 2010.

Par ailleurs, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank a participé à la mise en place de la "ligne de capital".

3.4 Raisons de l'émission et utilisation du produit

Le groupe Rubis connaît une croissance soutenue depuis de nombreuses années, conjuguant implantations directes (Rotterdam et Anvers), élargissement de son périmètre par acquisitions, et croissance organique sur ses marchés. Cette croissance connaît une nouvelle accélération en raison d'opportunités de marché et de modifications dans l'environnement de l'aval pétrolier international. Ce dernier est caractérisé par des recentrages de portefeuilles d'activités des grands groupes pétroliers intégrés offrant de nouvelles perspectives de développement à Rubis.

Ainsi depuis janvier 2010, Rubis a engagé près de 360 millions d'euros d'investissements :

- Construction de terminaux de stockage à Rotterdam et Anvers (50 millions d'euros) ;
- Développement organique de Rubis Energie et Rubis Terminal : extensions de capacité de stockage, investissements d'adaptations, achat de bouteilles et de réservoirs, renforcement des réseaux de stations-service (63 millions d'euros) ;
- Acquisitions en cours pour un montant total de 245 millions d'euros en valeur d'entreprise :
 - . Acquisition en cours auprès de Shell de ses filiales en Afrique australe ;
 - . Acquisition en cours renforçant les positions du Groupe dans le GPL en Suisse (rachat du GPL conditionné auprès de Linde) et en Espagne (rachat du GPL vrac de BP) ;
 - . Acquisition en cours auprès de Chevron de ses actifs de distribution dans les zones Caraïbes et Amérique du Sud.

Ces acquisitions et développements sont d'ores et déjà financés par la capacité d'autofinancement du Groupe ainsi que par les lignes de crédit confirmées à moyen terme. Toutefois, Rubis, s'inscrivant dans une dynamique de développement, a décidé de renforcer ses moyens financiers au travers de la présente opération dont le produit d'émission représente environ un tiers des montants engagés. Ainsi, à l'issue de l'opération envisagée Rubis disposera d'une situation financière particulièrement solide pour lui permettre de saisir de nouvelles opportunités dans un environnement particulièrement actif.

4 INFORMATIONS SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DEVANT ÊTRE OFFERTES ET ADMISES À LA NÉGOCIATION SUR LE MARCHÉ RÉGLEMENTÉ DE NYSE EURONEXT À PARIS

4.1 Nature, catégorie et jouissance des valeurs mobilières offertes et admises à la négociation

Les actions nouvelles émises sont des actions ordinaires de même catégorie que les actions existantes de la Société. Elles porteront jouissance courante et donneront droit, à compter de leur émission, à toutes les distributions décidées par la Société à compter de cette date.

Les actions nouvelles seront admises aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris à compter du 24 décembre 2010. Elles seront immédiatement assimilées aux actions existantes de la Société, déjà négociées sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris et négociables, à compter de cette date, sur la même ligne de cotation que ces actions sous le même code ISIN FR0000121253.

4.2 Droit applicable et tribunaux compétents

Les actions nouvelles sont émises dans le cadre de la législation française et les tribunaux compétents en cas de litige sont ceux du siège social de la Société lorsque la Société est défenderesse et sont désignés en fonction de la nature des litiges, sauf disposition contraire du Code de procédure civile.

4.3 Forme et mode d'inscription en compte des actions

Les actions nouvelles pourront revêtir la forme nominative ou au porteur, au choix des souscripteurs.

Conformément à l'article L. 211-3 du Code monétaire et financier, elles seront, obligatoirement inscrites en compte-titres tenu, selon le cas, par la Société ou un intermédiaire habilité.

En conséquence, les droits des titulaires seront représentés par une inscription sur un compte-titres ouvert à leur nom dans les livres :

- de CACEIS Corporate Trust, 14 rue Rouget de l'Isle, 92862 Issy les Moulineaux Cedex 9, mandaté par la Société, pour les actions conservées sous la forme nominative pure ;
- d'un intermédiaire habilité de leur choix et de CACEIS Corporate Trust, 14 rue Rouget de l'Isle, 92862 Issy les Moulineaux Cedex 9, mandaté par la Société, pour les actions conservées sous la forme nominative administrée ;
- d'un intermédiaire habilité de leur choix pour les actions conservées sous la forme au porteur.

Conformément aux articles L. 211-15 et L. 211-17 du Code monétaire et financier, les actions se transmettent par virement de compte à compte et le transfert de propriété des actions nouvelles résultera de leur inscription au compte-titres du souscripteur.

Les actions nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission aux opérations d'Euroclear France qui assurera la compensation des actions entre teneurs de compte-conservateurs. Elles feront également l'objet d'une demande d'admission aux opérations d'Euroclear Bank S.A./N., et de Clearstream Banking, société anonyme (Luxembourg).

Selon le calendrier indicatif de l'augmentation de capital, il est prévu que les actions nouvelles soient inscrites en compte-titres le 24 décembre 2010.

4.4 Devise d'émission

L'émission des actions nouvelles est réalisée en Euro.

4.5 Droits attachés aux actions nouvelles

Les actions nouvelles seront, dès leur création, soumises à toutes les stipulations des statuts de la Société. En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux actions nouvelles sont décrits ci-après :

Droit à dividendes – Droit de participation aux bénéfices de l'émetteur

Les actions nouvelles émises donneront droit aux dividendes dans les conditions décrites au paragraphe 4.1.

Les actionnaires de la Société ont droit aux bénéfices dans les conditions définies par les articles L. 232-10 et suivants du Code de commerce.

L'assemblée générale, statuant sur les comptes de l'exercice, peut accorder un dividende à l'ensemble des actionnaires (article L. 232-12 du Code de commerce).

Il peut également être distribué des acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice (article L. 232-12 du Code de commerce).

L'assemblée générale peut proposer à tous les actionnaires, pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende, soit en numéraire, soit en actions émises par la Société (articles L. 232-18 et suivants du Code de commerce).

La mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice. La prolongation de ce délai peut être accordée par décision de justice.

Toutes actions contre la Société en vue du paiement des dividendes dus au titre des actions seront prescrites à l'issue d'un délai de cinq ans à compter de leur date d'exigibilité. Par ailleurs, les dividendes seront également prescrits au profit de l'Etat à l'issue d'un délai de cinq ans à compter de leur date d'exigibilité.

Les dividendes versés à des non résidents sont en principe soumis à une retenue à la source (voir paragraphe 4.11 ci-après).

Dividende statutaire aux associés commandités (article 56 des statuts)

Les associés commandités perçoivent, pour chaque exercice social et pour la première fois au titre de l'exercice clos le 31 décembre 1997, un dividende calculé en fonction de la performance boursière globale des actions de Rubis.

Le dividende versé aux associés commandités est égal à 3 % de la performance boursière globale, si elle est positive, des actions Rubis, déterminée comme indiqué ci-dessous, dans la limite d'une somme au plus égale à 10 % du résultat net consolidé de Rubis, avant dotation aux amortissements et provisions des immobilisations incorporelles et, dans la limite du bénéfice distribuable défini à l'article 55 des statuts.

La performance boursière globale correspond à l'évolution de la capitalisation boursière, augmentée du dividende net distribué et des droits détachés, pendant l'exercice concerné.

L'évolution de la capitalisation boursière est égale au produit de la différence entre la moyenne des premiers cours cotés lors des vingt dernières séances de Bourse de l'exercice concerné et de l'exercice précédent, par le nombre d'actions à la clôture de l'exercice concerné. Il n'est pas tenu compte des actions nouvelles créées en cours d'exercice à la suite de toute augmentation de capital, à l'exception des actions qui seraient attribuées gratuitement du fait d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission et du fait d'éventuels divisions ou regroupements d'actions.

A la somme positive ou négative correspondant à l'évolution de la capitalisation boursière sont ajoutés le montant du dividende, hors avoir fiscal et, le cas échéant, les acomptes payés par Rubis à ses associés commanditaires au cours de l'exercice concerné, ainsi que les sommes correspondant à la valeur des droits cotés en Bourse détachés des actions ou à la valeur de tout titre attribué gratuitement aux actionnaires autre que des actions de la Société. Notamment, en cas d'existence d'un droit préférentiel de souscription ou d'une attribution gratuite de bons de souscription, la valeur de chaque action entrant dans le calcul de la capitalisation boursière sera augmentée, à due concurrence des droits préférentiels ou des bons de souscription auxquels elle a donné droit, d'une somme correspondant à la moyenne des dix premiers cours cotés desdits droits préférentiels de souscription ou bons de souscription.

Droit de vote

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix (article L. 225-122 du Code de commerce).

Sans préjudice des obligations d'informer la Société et l'AMF en cas de franchissement des seuils de détention fixés par la loi et le Règlement général de l'AMF, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à détenir, directement ou indirectement, au sens des articles L. 233-9 et L. 233-10 du Code de commerce plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote de la Société, est tenue d'en informer la Société avant la clôture des négociations du quatrième jour de bourse suivant le jour du franchissement du seuil de participation. Toute variation ultérieure des droits de cet associé commanditaire, supérieur à un pour cent (1%) du capital ou des droits de vote, devra être de même notifié à la Gérance dans le même délais.

La même obligation s'applique dans les mêmes délais lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils précédents (articles L. 233-7 III et R. 233-1 du Code de commerce).

Droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie

Les actions comportent un droit préférentiel de souscription aux augmentations de capital. Les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit de préférence à la souscription des actions de numéraire émises pour réaliser une augmentation de capital immédiate ou à terme. Pendant la durée de la souscription, ce droit est négociable lorsqu'il est détaché d'actions elles-mêmes négociables. Dans le cas contraire, il est cessible dans les mêmes conditions que l'action elle-même. Les actionnaires peuvent renoncer à titre individuel à leur droit préférentiel de souscription (articles L. 225-132 et L. 228-91 à L. 228-93 du Code de commerce).

Clauses de rachat - clauses de conversion

Les statuts ne prévoient pas de clause de rachat particulière ou de conversion des actions.

Droit d'information des actionnaires

Tout actionnaire a droit d'obtenir communication (article L. 225-115 du Code de commerce) :

- De l'inventaire, des comptes annuels et de la liste des membres du Collège de la Gérance et du Conseil de Surveillance, et des comptes consolidés ;
- Des rapports du Collège de la Gérance et du Conseil de Surveillance et des commissaires aux comptes, qui seront soumis à l'assemblée ;
- Le cas échéant, du texte et de l'exposé des motifs des résolutions proposées, ainsi que des renseignements concernant les candidats au Conseil de Surveillance ;
- Du montant global, certifié exact par les commissaires aux comptes, des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées ;
- Du montant global, certifié par les commissaires aux comptes des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts ainsi que de la liste des actions nominatives de parrainage, de mécénat ;
- De la liste et de l'objet des conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales, établis conformément aux articles L. 225-39 du Code de commerce.

Avant la réunion de toute assemblée générale, tout actionnaire a le droit d'obtenir communication de la liste des actionnaires (article L. 225-116 du Code de commerce).

Tout actionnaire a le droit, à toute époque, d'obtenir communication des documents visés à l'article L. 225-115 du Code de commerce et concernant les trois derniers exercices, ainsi que des procès-verbaux et feuilles de présence des assemblées tenues au cours de ces trois derniers exercices (article L. 225-117 du Code de commerce).

Identification des détenteurs de titres

La Société est en droit de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres de capital, selon le cas, le nom ou la dénomination, la

nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres de capital détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont lesdits titres peuvent être frappés.

La Société, au vu de la liste transmise par le dépositaire central, a la faculté de demander, soit par l'entremise de ce dépositaire central soit directement, dans les mêmes conditions et sous peine des sanctions, aux personnes figurant sur cette liste et dont la Société estime qu'elles pourraient être inscrites pour compte de tiers l'identité des propriétaires des titres ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux.

Aussi longtemps que la Société estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été communiquée le sont pour le compte de tiers propriétaires des titres, elle est en droit de demander à ces détenteurs de révéler l'identité des propriétaires de ces titres, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux (articles L. 228-2 et suivants du Code de commerce).

4.6 Autorisations

4.6.1 Délégation de compétence de l'assemblée générale des actionnaires du 10 juin 2009

« Huitième résolution (Délégation de compétence au collège de la gérance a l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, soit par émission – avec maintien du droit préférentiel de souscription – d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à un titre de créance, soit par incorporation au capital de bénéfices, de réserves ou de primes).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Collège de la Gérance et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux dispositions du Code de Commerce et notamment de ses articles L.225-129, L.225-129-2 et L.228-92 :

1. Délègue au Collège de la Gérance, sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera,

a) à l'émission, sur le marché français et/ou international, d'actions ordinaires et/ou de toutes autres valeurs mobilières, y compris de bons de souscription ou de bons d'acquisition émis de manière autonome, donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, au capital ou donnant droit à un titre de créance, par souscription soit en espèces soit par compensation de créances, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, les valeurs mobilières représentatives des créances pouvant être émises avec ou sans garantie, sous les formes, taux et conditions que le Collège de la Gérance jugera convenables.

Ces émissions pourront être réalisées soit avec maintien du droit préférentiel de souscription, soit par attribution gratuite aux actionnaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à un titre de créance.

b) et/ou à l'incorporation au capital de tout ou partie des bénéfices, réserves ou primes dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible et sous forme d'attribution d'actions ordinaires gratuites ou d'élévation du nominal des actions existantes.

Etant précisé que l'émission d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de préférence est exclue de la présente délégation ;

2. Fixe à vingt six (26) mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de la présente délégation de compétence ;

3. Décide qu'en cas d'usage, par le Collège de la Gérance, de la présente délégation de compétence :

a) le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme à partir de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières ci-dessus visées au 1.a. est fixé à vingt cinq millions (25 000 000) d'euros, étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal de toute augmentation de capital, immédiate ou à terme, effectuée en vertu de la neuvième résolution de la présente Assemblée.

Au plafond ci-dessus s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement pour préserver, conformément aux dispositions légales et/ou réglementaires et/ou contractuelles le cas échéant, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital.

b) le montant nominal maximal des augmentations de capital visées au 1.b. susceptibles d'être réalisées, ne pourra pas dépasser le montant global des sommes pouvant être incorporées au capital ; étant précisé que le montant de ces augmentations de capital s'ajoutera au montant du plafond du a. ci-dessus.

4. Décide qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence, si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Collège de la Gérance pourra utiliser, dans les conditions prévues par la loi et dans l'ordre qu'il déterminera, l'une ou l'autre des facultés prévues à l'article L.225-134 du Code de Commerce dont notamment offrir au public, totalement ou partiellement, les actions et/ou les valeurs mobilières non souscrites.

5. Prend acte qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence, la décision d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital emporte, au profit des porteurs des titres émis, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels les valeurs mobilières émises donneront droit.

6. Prend acte que la présente délégation de compétence emporte tous pouvoirs au Collège de la Gérance, avec faculté de délégation dans les limites légales, pour mettre en oeuvre, dans les conditions fixées par la loi, la présente délégation, et notamment pour :

En cas d'émission d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à un titre de créance :

- décider le montant à émettre, le prix d'émission ainsi que le montant de la prime qui pourra, le cas échéant, être demandée à l'émission,*
- déterminer les dates et modalités de l'émission, la nature, la forme et les caractéristiques des titres à créer qui pourront notamment revêtir la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, assortis d'un intérêt à taux fixe et/ou variable, ou encore avec capitalisation et faire l'objet d'un remboursement avec ou sans prime ou d'un amortissement,*
- déterminer le mode de libération des actions et/ou des titres émis ou à émettre,*
- fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux titres émis ou à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de l'émission,*
- fixer les modalités selon lesquelles la Société aura, le cas échéant, la faculté d'acheter ou d'échanger sur le marché, à tout moment ou pendant les périodes déterminées, les titres émis ou à émettre en vue de les annuler ou non, compte tenu des dispositions légales,*
- prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés à ces titres pendant un délai maximum de trois mois,*
- à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation,*
- procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à terme au capital,*
- constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts.*

En cas d'incorporation au capital de bénéfices, de réserves ou primes :

- fixer le montant et la nature des réserves à incorporer au capital, fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre et/ou le montant dont le nominal des actions existantes composant le capital social sera augmenté, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou à celle à laquelle l'élévation du nominal portera effet,*
- décider que les droits formant rompus ne seront pas négociables, que les actions correspondantes seront vendues, et que le produit de la vente sera alloué aux titulaires des droits,*

Passer toute convention, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.

7. Décide que la présente délégation prive d'effet à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, la délégation conférée par la dix-septième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 14 juin 2007. »

4.6.2 Décision de la gérance

En vertu des délégations susvisées, la Gérance a décidé le 29 novembre 2010, de procéder à une augmentation de capital d'un montant nominal de 8 622 140 euros, par émission de 1 724 428 actions nouvelles, de 5 euros de nominal chacune, avec maintien du droit préférentiel de souscription, à raison d'une action nouvelle pour 7 actions existantes.

La Gérance pourra décider d'augmenter le nombre initial d'actions nouvelles à émettre dans la limite de 15%, soit à hauteur d'un maximum de 258 664 actions nouvelles. La mise en œuvre de cette Clause d'extension est exclusivement destinée à satisfaire des ordres à titre réductible qui n'auraient pu être servis.

Par ailleurs, si les souscriptions tant à titre irréductible qu'à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital (hors Clause d'extension), la Gérance pourra, conformément à l'article L.225-134 du Code de commerce, décider (i) de limiter le montant de l'opération au montant des souscriptions reçues, dans le cas où celles-ci représenteraient au moins les trois-quarts de l'augmentation de capital décidée (hors Clause d'extension), (ii) répartir librement les actions non souscrites ou (iii) les offrir au public, totalement ou partiellement.

La Gérance a fixé le prix d'émission à 64 euros par action dont 59 euros de prime d'émission et 5 euros de valeur nominale.

4.7 Date prévue d'émission des actions nouvelles

La date prévue pour l'émission des actions nouvelles est le 24 décembre 2010.

4.8 Restrictions à la libre négociabilité des actions nouvelles

Aucune clause statutaire ne limite la libre négociation des actions composant le capital de la Société.

4.9 Réglementation française en matière d'offres publiques

La Société est soumise aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France relatives aux offres publiques obligatoires, aux offres publiques de retrait et au retrait obligatoire.

4.9.1 Offre publique obligatoire

L'article L. 433-3 du Code monétaire et financier et les articles 234-1 et suivants du Règlement général de l'AMF prévoient les conditions de dépôt obligatoire d'une offre publique visant la totalité des titres de capital et des titres donnant accès au capital ou aux droits de vote d'une société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé.

4.9.2 Garantie de cours

L'article L. 433-3 du Code monétaire et financier et les articles 235-1 et suivants du Règlement général de l'AMF prévoient les conditions dans lesquelles une garantie de cours visant les titres de capital d'une société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé doit être déposée.

4.9.3 Offre publique de retrait et retrait obligatoire

L'article L. 433-4 du Code monétaire et financier et les articles 236-1 et suivants (offre publique de retrait), 237-1 et suivants (retrait obligatoire à l'issue d'une offre publique de retrait) et 237-14 et suivants (retrait obligatoire à l'issue de toute offre publique) du Règlement général de l'AMF prévoient les conditions de dépôt d'une offre publique de retrait et de mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire des actionnaires minoritaires d'une société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé.

4.10 Offres publiques d'acquisition lancées par des tiers sur le capital de l'émetteur durant le dernier exercice et l'exercice en cours

Aucune offre publique d'acquisition émanant de tiers n'a été lancée sur le capital de la Société durant le dernier exercice et l'exercice en cours.

4.11 Retenue à la source sur les dividendes versés à des non-résidents

En l'état actuel de la législation française et sous réserve de l'application éventuelle des conventions fiscales internationales, les dispositions suivantes résumant les conséquences fiscales françaises susceptibles de s'appliquer aux investisseurs qui ne sont pas résidents fiscaux de France, qui détiendront des Actions autrement que par l'intermédiaire d'une base fixe en France ou d'un établissement stable en France et qui recevront des dividendes à raison de ces Actions. Ceux-ci doivent néanmoins s'assurer, auprès de leur conseiller fiscal habituel, de la fiscalité s'appliquant à leur cas particulier.

Les dividendes distribués par la Société font, en principe, l'objet d'une retenue à la source, prélevée par l'établissement payeur des dividendes, lorsque le domicile fiscal ou le siège social du bénéficiaire effectif est situé hors de France. Le taux de cette retenue à la source est fixé à (i) 18 % lorsque le bénéficiaire est une personne physique domiciliée dans un État membre de la Communauté européenne, en Islande ou en Norvège, (ii) 15 % lorsque le bénéficiaire est un organisme sans but lucratif qui a son siège dans un État membre de l'Union européenne, en Islande ou en Norvège, et qui serait imposé selon le régime de l'article 206-5 du Code général des impôts s'il avait son siège en France et à (iii) 25 % dans les autres cas.

Toutefois, depuis le 1^{er} mars 2010, indépendamment du lieu de résidence et du statut du bénéficiaire, s'ils sont payés hors de France dans un État ou territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts, les dividendes distribués par la Société font l'objet d'une retenue à la source au taux de 50 %.

La retenue à la source peut être réduite, voire supprimée, en vertu notamment (i) de l'article 119 ter du Code général des impôts applicable sous certaines conditions aux actionnaires personnes morales résidents de la Communauté européenne ou (ii) des conventions fiscales internationales applicables le cas échéant.

Il appartient aux actionnaires de la Société concernés de se rapprocher de leur conseiller fiscal habituel afin de déterminer s'ils sont susceptibles de bénéficier d'une réduction ou d'une exonération de la retenue à la source et afin de connaître les modalités pratiques d'application de ces conventions telles que notamment prévues par l'instruction du 25 février 2005 (4 J-1-05) relative à la procédure dite « normale » ou dite « simplifiée » de réduction ou d'exonération de la retenue à la source.

Les non-résidents fiscaux français doivent également se conformer à la législation fiscale en vigueur dans leur État de résidence, telle qu'éventuellement modifiée par la convention fiscale internationale signée entre la France et cet État.

5 CONDITIONS DE L'OFFRE

5.1 Conditions, statistiques de l'offre, calendrier prévisionnel et modalités d'une demande de souscription

5.1.1 Conditions de l'offre

L'augmentation du capital de la Société sera réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à raison d'une action nouvelle pour 7 actions existantes d'une valeur nominale de 5 euros chacune.

Chaque actionnaire recevra un droit préférentiel de souscription par action enregistrée comptablement sur son compte-titres à l'issue de la journée comptable du 30 novembre 2010.

Les plans d'attribution gratuite d'actions du 12 février 2008, du 4 juin 2008 et du 22 juillet 2009 sont en période d'acquisition et les conditions de performance ne sont pas atteintes à la date du présent Prospectus. En conséquence aucun droit préférentiel de souscription n'est susceptible d'être attribué aux bénéficiaires de ces plans.

7 droits préférentiels de souscription donneront droit de souscrire une action nouvelle de 5 euros de valeur nominale chacune.

Les droits préférentiels de souscription non exercés seront caducs de plein droit à la clôture de la période de souscription, soit le 14 décembre 2010 à la clôture de la séance de bourse.

Rubis dispose d'une convention de "ligne de capital" mise en place avec Crédit Agricole Corporate and Investment Bank lui garantissant des augmentations de capital successives pour un nombre cumulé maximum de 1 082 174 actions, à un prix de souscription faisant ressortir, au moment de chaque émission, une décote de 8% par rapport au cours moyen pondéré des 3 jours de bourse précédant sa fixation. Cette convention a été mise en place le 28 janvier 2010 sur délégation de l'assemblée générale du 10 juin 2009. La Société a, depuis le 28 janvier 2010, émis 536 240 actions dans le cadre de cette convention. La Société s'est engagée à ne pas utiliser cette "ligne de capital" jusqu'au règlement-livraison de l'opération, soit le 24 décembre 2010.

Suspension de la faculté d'exercice des options de souscription d'actions

La faculté d'exercice des options de souscription d'actions de tous les plans d'options sera suspendue à compter du 30 novembre 2010 jusqu'au 21 décembre 2010 conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux stipulations des règlements des plans d'options.

Cette suspension a fait l'objet d'une notification aux détenteurs de ces instruments, conformément à l'article R.225-133 du Code de commerce et prendra effet le 30 novembre 2010. La faculté d'exercice reprendra le 22 décembre 2010.

Les droits des porteurs de ces titres seront préservés conformément aux modalités ci-dessous.

Préservation des droits des bénéficiaires d'options de souscription d'actions de tous les plans d'options et des bénéficiaires des plans d'attribution gratuite d'actions

Les droits des bénéficiaires d'options de souscription d'actions de tous les plans d'options et les droits des bénéficiaires des plans d'attribution gratuite d'actions en période d'acquisition seront préservés conformément aux dispositions légales et réglementaires et respectivement aux stipulations des règlements des plans d'options et aux stipulations des règlements des plans d'attribution gratuite d'actions.

5.1.2 Montant de l'émission

Le montant total de l'émission, prime d'émission incluse, s'élève à 110 363 392 euros (dont 5 euros de nominal et 59 euros de prime d'émission) correspondant au produit du nombre d'actions nouvelles émises, soit 1724428 actions nouvelles, multiplié par le prix de souscription d'une action nouvelle, soit 64 euros (constitué de 5 euros de nominal et 59 euros de prime d'émission).

La suspension de la faculté d'exercice des options de souscription d'actions sera effective le 30 novembre 2010. Le nombre d'options de souscription d'actions potentiellement exerçables avant le début du délai de suspension est de 190 308. Si toutes ces options étaient exercées le 29 novembre 2010, le nombre d'actions nouvelles créées serait de 190 308 pouvant générer dans le cadre de la présente émission une création de 27 186 actions nouvelles supplémentaires (31 263 en cas d'exercice intégral de la Clause d'extension mentionnée ci-après) représentant une augmentation du nombre d'actions nouvelles émises dans le cadre de la présente émission de 1,58%.

Clause d'extension

En cas d'exercice intégral de la Clause d'extension, le montant total maximum de l'émission, prime d'émission incluse, s'élève à 126 917 888 euros (dont 5 euros de nominal et 59 euros de prime d'émission) correspondant au produit du nombre d'actions nouvelles émises, soit au maximum 1 983 092 actions nouvelles, multiplié par le prix de souscription d'une action nouvelle, soit 64 euros (constitué de 5 euros de nominal et 59 euros de prime d'émission).

Limitation du montant de l'opération

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-134 du Code de commerce et aux termes de la décision de la Gérance du 29 novembre 2010, si les souscriptions tant à titre irréductible que réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission (hors Clause d'extension), la Gérance pourra, utiliser dans l'ordre qu'elle déterminera les facultés suivantes ou certaines d'entre elles : soit limiter le montant de l'opération au montant des souscriptions reçues dans le cas où celles-ci représenteraient au moins les trois quarts de l'augmentation de capital décidée (hors Clause d'extension), soit les répartir librement, soit offrir les actions non souscrites au public.

5.1.3 Période et procédure de souscription

a) Période de souscription

La souscription des actions nouvelles sera ouverte du 1^{er} décembre 2010 au 14 décembre 2010 inclus.

b) Droit préférentiel de souscription

Souscription à titre irréductible

La souscription des actions nouvelles est réservée, par préférence, aux titulaires de droits préférentiels de souscription visés au paragraphe 5.1.1 et aux cessionnaires de leurs droits préférentiels de souscription, qui pourront souscrire à titre irréductible, à raison d'une action nouvelle de 5 euros de nominal chacune pour 7 actions existantes possédées (7 droits préférentiels de souscription permettront de souscrire une action nouvelle au prix de 64 euros par action), sans qu'il soit tenu compte des fractions.

Les droits préférentiels de souscription ne pourront être exercés qu'à concurrence d'un nombre de droits préférentiels de souscription permettant la souscription d'un nombre entier d'actions. Les actionnaires ou cessionnaires de leurs droits qui ne posséderaient pas, au titre de la souscription à titre irréductible, un nombre suffisant d'actions existantes pour obtenir un nombre entier d'actions nouvelles, devront faire leur affaire de l'acquisition sur le marché du nombre de droits préférentiels de souscription nécessaires à la souscription d'un nombre entier d'actions de la Société, la Société ne reconnaissant qu'un seul propriétaire pour chaque action.

Les droits préférentiels de souscription formant rompus pourront être cédés sur le marché pendant la période de souscription.

Souscription à titre réductible

En même temps qu'ils déposeront leurs souscriptions à titre irréductible, les actionnaires ou les cessionnaires de leurs droits préférentiels de souscription pourront souscrire à titre réductible le nombre d'actions nouvelles qu'ils souhaiteront, en sus du nombre d'actions nouvelles résultant de l'exercice de leurs droits préférentiels de souscription à titre irréductible.

Les actions nouvelles éventuellement non absorbées par les souscriptions à titre irréductible seront réparties et attribuées aux souscripteurs à titre réductible. Les ordres de souscription à titre réductible seront servis dans la limite de leurs demandes et au prorata du nombre d'actions existantes dont les droits auront été utilisés à l'appui de leur souscription à titre irréductible, sans qu'il puisse en résulter une attribution de fraction d'action nouvelle.

Au cas où un même souscripteur présenterait plusieurs souscriptions distinctes, le nombre d'actions lui revenant à titre réductible ne sera calculé sur l'ensemble de ses droits préférentiels de souscription que s'il en fait expressément la demande spéciale par écrit, au plus tard le jour de la clôture de la souscription. Cette demande devra être jointe à l'une des souscriptions et donner toutes les indications utiles au regroupement des droits, en précisant le nombre de souscriptions établies ainsi que le ou les intermédiaires habilités auprès desquels ces souscriptions auront été déposées.

Les souscriptions au nom de souscripteurs distincts ne peuvent être regroupées pour obtenir des actions à titre réductible.

Un avis diffusé par NYSE Euronext Paris fera connaître le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible (voir paragraphe 5.1.9).

Valeurs théoriques du droit préférentiel de souscription et de l'action Rubis ex-droit – Décotes du prix d'émission des actions nouvelles par rapport au cours de bourse de l'action et par rapport à la valeur théorique de l'action ex-droit

Sur la base du cours de clôture de l'action Rubis le 26 novembre 2010, soit 86,91 euros :

- le prix d'émission des actions nouvelles de 64 euros fait apparaître une décote faciale de 26,4%,
- la valeur théorique du droit préférentiel de souscription s'élève à 2,86 euros,
- la valeur théorique de l'action ex-droit s'élève à 84,05 euros,
- le prix d'émission des actions nouvelles fait apparaître une décote de 23,8% par rapport à la valeur théorique de l'action ex droit.

Ces valeurs ne préjugent ni de la valeur du droit préférentiel de souscription pendant la période de souscription, ni de la valeur de l'action ex-droit, ni des décotes, telles qu'elles seront constatées sur le marché.

c) Procédure d'exercice du droit préférentiel de souscription

Pour exercer leurs droits préférentiels de souscription, les titulaires devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier habilité à tout moment entre le 1^{er} décembre 2010 et le 14 décembre 2010 inclus et payer le prix de souscription correspondant (voir paragraphe 5.1.8 ci-après).

Le droit préférentiel de souscription devra être exercé par ses bénéficiaires, sous peine de déchéance, avant l'expiration de la période de souscription.

Conformément à la loi, le droit préférentiel de souscription sera négociable pendant la durée de la période de souscription mentionnée au présent paragraphe, dans les mêmes conditions que les actions existantes.

Le cédant du droit préférentiel de souscription s'en trouvera dessaisi au profit du cessionnaire qui, pour l'exercice du droit préférentiel de souscription ainsi acquis, se trouvera purement et simplement substitué dans tous les droits et obligations du propriétaire de l'action existante.

Les droits préférentiels de souscription non exercés à la clôture de la période de souscription seront caducs de plein droit.

d) Droits préférentiels de souscription détachés des actions auto-détenues par la Société

En application de l'article L. 225-206 du Code de commerce, la Société ne peut souscrire à ses propres actions.

Les droits préférentiels de souscription détachés des actions auto-détenues de la Société (qui représentaient 0,05 % du capital social au 31 octobre 2010), seront cédés sur le marché avant la fin de la période de souscription dans les conditions de l'article L. 225-210 du Code de commerce.

e) Calendrier indicatif de l'augmentation de capital

29 novembre 2010	Visa de l'AMF sur le Prospectus.
30 novembre 2010	Diffusion d'un communiqué de presse de la Société décrivant les principales caractéristiques de l'augmentation de capital et les modalités de mise à disposition du Prospectus. Diffusion par NYSE Euronext Paris de l'avis d'émission. Début du délai de suspension de la faculté d'exercice des options de souscription d'actions.
1 ^{er} décembre 2010	Ouverture de la période de souscription - Détachement et début des négociations des droits préférentiels de souscription sur NYSE Euronext Paris.
14 décembre 2010	Clôture de la période de souscription - Fin de la cotation des droits préférentiels de souscription.
22 décembre 2010	Décision de la Gérance relative à l'exercice de la Clause d'extension. Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant le résultat des souscriptions. Diffusion par NYSE Euronext Paris de l'avis d'admission des actions nouvelles indiquant le montant définitif de l'augmentation de capital et indiquant le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible. Reprise de la faculté d'exercice des options de souscription d'actions.
24 décembre 2010	Émission des actions nouvelles - Règlement-livraison. Admission des actions nouvelles aux négociations sur NYSE Euronext Paris.

5.1.4 Révocation / Suspension de l'offre

L'émission des 1 724 428 actions nouvelles ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie. La présente augmentation de capital pourrait ne pas être réalisée et les souscriptions pourraient être rétroactivement annulées si le montant des souscriptions reçues représentait moins des trois-quarts de l'émission décidée (hors Clause d'extension), voir paragraphes 5.1.2 et 5.4.3.

5.1.5 Réduction de la souscription

L'émission est réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription. Les actionnaires pourront souscrire à titre irréductible à raison d'une action nouvelle pour 7 actions existantes (voir paragraphe 5.1.3) sans que leurs ordres puissent être réduits.

Les actionnaires pourront également souscrire à titre réductible. Les conditions de souscription à titre réductible des actions non souscrites à titre irréductible et les modalités de réduction sont décrites aux paragraphes 5.1.3. et 5.3.

5.1.6 Montant minimum et/ou maximum d'une souscription

L'émission étant réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription à titre irréductible et à titre réductible, le minimum de souscription est d'une action nouvelle nécessitant l'exercice de 7 droits préférentiels de souscription, il n'y a pas de maximum de souscription (voir paragraphe 5.1.3).

5.1.7 Révocation des ordres de souscription

Les ordres de souscription sont irrévocables.

5.1.8 Versement des fonds et modalités de délivrance des actions

Les souscriptions des actions et les versements des fonds par les souscripteurs, dont les actions sont inscrites sous la forme nominative administrée ou au porteur, seront reçus jusqu'au 14 décembre 2010 inclus auprès de leur intermédiaire habilité agissant en leur nom et pour leur compte.

Les souscriptions et versements des souscripteurs dont les actions sont inscrites sous la forme nominative pure seront reçus sans frais jusqu'au 14 décembre 2010 inclus auprès de CACEIS Corporate Trust, 14 rue Rouget de l'Isle, 92862 Issy les Moulineaux Cedex 9.

Chaque souscription devra être accompagnée du versement du prix de souscription.

Les souscriptions pour lesquelles les versements n'auraient pas été effectués seront annulées de plein droit sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront centralisés auprès de CACEIS Corporate Trust, 14 rue Rouget de l'Isle, 92862 Issy les Moulineaux Cedex 9, qui sera chargé d'établir le certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'augmentation de capital.

La date de livraison prévue des actions nouvelles est le 24 décembre 2010.

5.1.9 Publication des résultats de l'offre

À l'issue de la période de souscription visée au paragraphe 5.1.3 ci-dessus et après centralisation des souscriptions, un communiqué de presse de la Société annonçant le résultat des souscriptions et le cas échéant l'exercice de tout ou partie de la Clause d'extension, sera diffusé et mis en ligne sur le site internet de la Société.

Par ailleurs, un avis diffusé par NYSE Euronext Paris relatif à l'admission des actions nouvelles mentionnera le nombre définitif d'actions émises et le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible (voir paragraphe 5.1.3.b).

5.1.10 Procédure d'exercice et négociabilité des droits préférentiels de souscription

Voir paragraphe 5.1.3 ci-dessus.

5.2 Plan de distribution et allocation des valeurs mobilières

5.2.1 Catégorie d'investisseurs potentiels - Pays dans lesquels l'offre sera ouverte - Restrictions applicables à l'offre

Catégorie d'investisseurs potentiels

L'émission étant réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription à titre irréductible et réductible, la souscription des actions nouvelles à émettre est réservée aux titulaires initiaux des droits préférentiels de souscription ainsi qu'aux cessionnaires de ces droits préférentiels de souscription dans les conditions décrites au paragraphe 5.1.3.b).

Pays dans lesquels l'offre sera ouverte

L'offre sera ouverte au public uniquement en France.

Restrictions applicables à l'offre

La diffusion du présent Prospectus, la vente des actions, des droits préférentiels de souscription et la souscription des actions nouvelles peuvent, dans certains pays, y compris les États-Unis d'Amérique, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent Prospectus doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer. Les intermédiaires habilités ne pourront accepter aucune souscription aux actions nouvelles ni aucun exercice de droits préférentiels de souscription émanant de clients ayant une adresse située dans un pays ayant instauré de telles restrictions et les ordres correspondants seront réputés être nuls et non avenus.

Toute personne (y compris les *trustees* et les *nominees*) recevant ce Prospectus ne doit le distribuer ou le faire parvenir dans de tels pays qu'en conformité avec les lois et réglementations qui y sont applicables.

Toute personne qui, pour quelque cause que ce soit, transmettrait ou permettrait la transmission de ce Prospectus dans de tels pays, doit attirer l'attention du destinataire sur les stipulations du présent paragraphe.

De façon générale, toute personne exerçant ses droits préférentiels de souscription hors de France devra s'assurer que cet exercice n'enfreint pas la législation applicable. Le Prospectus ou tout autre document relatif à l'augmentation de capital, ne pourra être distribué hors de France qu'en conformité avec les lois et réglementations applicables localement, et ne pourra constituer une offre de souscription dans les pays où une telle offre enfreindrait la législation locale applicable.

a) Restrictions concernant les États de l'Espace Economique Européen (autres que la France) dans lesquels la directive 2003/71/CE du 4 novembre 2003 (la « **Directive Prospectus** ») a été transposée

S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen autres que la France (ci après, les « **États Membres** ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des actions nouvelles ou des droits préférentiels de souscription rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États Membres. Par conséquent, les actions nouvelles ou les droits préférentiels de souscription peuvent être offerts dans les États membres uniquement :

(i) à des personnes morales agréées ou réglementées en tant qu'opérateurs sur les marchés financiers, ainsi qu'à des entités non agréées ou réglementées dont l'objet social consiste exclusivement à investir dans des valeurs mobilières ;

(ii) à toutes personnes morales qui, sur la base de leurs derniers comptes sociaux ou consolidés annuels, remplissent au moins deux des trois critères suivants : (1) un effectif moyen d'au moins 250 salariés lors du dernier exercice ; (2) un total de bilan supérieur à 43 millions d'euros, et (3) un chiffre d'affaire annuel net supérieur à 50 millions d'euros ; ou

(iii) dans les circonstances ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus aux termes de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

Pour les besoins du présent paragraphe, au sens de la Directive Prospectus, l'expression « offre au public des actions nouvelles ou des droits préférentiels de souscription » dans un État Membre donné signifie toute communication adressée à des personnes sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les valeurs mobilières objet de l'offre, de manière à mettre un investisseur en mesure de décider d'acheter ou de souscrire ces valeurs mobilières, telle que cette définition a été le cas échéant modifiée dans l'État Membre considéré, et l'expression « Directive Prospectus » signifie la Directive 2003/71/CE, telle que transposée dans l'État Membre considéré.

Ces restrictions de vente concernant les États Membres s'ajoutent à toute autre restriction de vente applicable dans les États Membres ayant transposé la Directive Prospectus.

b) Restrictions concernant l'Italie

Aucun prospectus relatif à l'offre n'a été ou ne sera enregistré, en Italie, auprès de la Commissione Nazionale per la Società e la Borsa (« **CONSOB** ») en application de la législation italienne sur les valeurs mobilières. En conséquence, les droits préférentiels de souscription et les actions nouvelles n'ont pas été et ne seront pas offerts, cédés ou remis, directement ou indirectement, dans le cadre d'une offre au public (offerta al pubblico) en Italie, et aucun exemplaire du présent Prospectus ni aucun autre document relatif aux droits préférentiels de souscription ou aux actions nouvelles ne pourra être ni ne sera distribué en Italie, sauf dans les conditions où une exemption est applicable.

Ainsi, les droits préférentiels de souscription et les actions nouvelles ne pourront être offerts, cédés, transférés ou remis en Italie qu'à la condition que des exemplaires du présent Prospectus et les autres documents relatifs aux droits préférentiels de souscription et aux actions nouvelles soient distribués ou mis à disposition uniquement :

(a) auprès d'« investisseurs qualifiés », aux termes de l'article 100 du Décret Législatif n°58 du 24 février 1998 (la « **Loi Financière** ») et tels que définis à l'article 34 ter du Règlement Consob n° 11971 du 14 mai 1999, tel que modifié (la « **Réglementation n° 11971** ») ; et

(b) conformément à toute autre exemption aux règles applicables au démarchage financier en application de l'article 100 de la Loi Financière et de l'article 34 ter de la Réglementation n°11971.

De plus, et sous réserve de ce qui a été précédemment mentionné, toute offre, cession ou remise des droits préférentiels de souscription ou des actions nouvelles ou toute distribution en Italie d'exemplaires du Prospectus ou de tout autre document relatif aux droits préférentiels de souscription ou aux actions nouvelles, dans le seul cadre des circonstances mentionnées aux (a) et (b), seront et devront être effectuées par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement, d'une banque ou de tout intermédiaire agréé à exercer de telles activités en Italie, conformément aux dispositions de la Loi Financière, du Décret Législatif n°385 du 1er septembre 1993 tel que modifié et le Règlement CONSOB n°16190 du 29 octobre 2007, tel que modifié.

c) Restrictions concernant le Royaume-Uni

Le Prospectus est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes qui sont situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement (investment professionals) au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 ou, (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (« sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc. ») du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii) et (iii) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les droits préférentiels de souscription et les actions nouvelles sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des droits préférentiels de souscription ou des actions nouvelles ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le Prospectus et les informations qu'il contient.

d) Restrictions concernant les États-Unis d'Amérique

Ni les actions nouvelles, ni les droits préférentiels de souscription n'ont été et ne seront enregistrés au sens de la loi sur les valeurs mobilières des États-Unis d'Amérique (U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié, désigné ci-après le « U.S. Securities Act »). Les actions nouvelles et les droits préférentiels de souscription ne peuvent être offerts, vendus, exercés ou livrés sur le territoire des États-Unis d'Amérique, ou à des, ou pour leur compte ou au bénéfice de, ressortissants des États-Unis (U.S. persons) tel que défini par le Règlement S de l'U.S. Securities Act, excepté en vertu d'une dispense de l'obligation d'enregistrement résultant de l'U.S. Securities Act.

Par ailleurs, jusqu'à la fin d'une période de 40 jours à compter de la date d'ouverture de la période de souscription, une offre de vente ou une vente des actions nouvelles aux États-Unis d'Amérique par un intermédiaire financier (qu'il participe ou non à la présente offre) pourrait s'avérer être en violation des obligations d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act.

Aucune enveloppe contenant des ordres de souscription ne doit être postée des États-Unis d'Amérique ou envoyée de toute autre façon depuis les États-Unis d'Amérique et toutes les personnes exerçant leurs droits préférentiels de souscription et souhaitant détenir leurs actions sous la forme nominative devront fournir une adresse en dehors des États-Unis d'Amérique.

Chaque acquéreur d'actions nouvelles et toute personne achetant ou exerçant des droits préférentiels de souscription sera réputé avoir déclaré, garanti et reconnu, en acceptant la remise du Prospectus et la livraison des actions nouvelles ou des droits préférentiels de souscription, qu'il acquiert les actions nouvelles ou achète ou exerce les droits préférentiels de souscription dans le cadre d'opérations extraterritoriales (offshore transactions) telles que définies par le Règlement S de l'U.S. Securities Act.

Les intermédiaires habilités ne pourront accepter de souscription des actions nouvelles ni d'exercice des droits préférentiels de souscription de clients ayant une adresse située aux États-Unis d'Amérique et lesdites notifications seront réputées être nulles et non avenues.

e) Restrictions concernant le Canada, l'Australie et le Japon

Les actions nouvelles et les droits préférentiels de souscriptions ne seront pas enregistrés et ne pourront être offerts, vendus ou acquis au Canada, en Australie ou au Japon.

5.2.2 Intentions de souscription des principaux actionnaires de la Société ou des membres de ses organes d'administration, de direction ou de surveillance

Orfim, détenant 638 122 actions représentant 5,3% du capital de Rubis a indiqué à la Société avoir l'intention de souscrire à l'augmentation de capital, à titre irréductible, à hauteur de la totalité de ses droits préférentiels de souscription permettant la souscription de 91 160 actions et de passer un ordre de souscription à titre réductible à hauteur de 30 000 actions.

Halisol, détenant 692 243 actions représentant 5,7% du capital de Rubis a indiqué à la Société avoir l'intention de souscrire à l'augmentation de capital, à titre irréductible, à hauteur de 686 000 droits préférentiels de souscription permettant la souscription de 98 000 actions.

Groupe Industriel Marcel Dassault, détenant 621 940 actions représentant 5,1% du capital de Rubis a indiqué à la Société avoir l'intention de souscrire à l'augmentation de capital, à titre irréductible, à hauteur de la totalité de ses droits préférentiels de souscription permettant la souscription de 88 848 actions.

Gilles Gobin, détenant directement ou indirectement 131 560 actions représentant 1,1% du capital de Rubis a indiqué à la Société avoir l'intention de souscrire à l'augmentation de capital, à titre irréductible, à hauteur de 68600 droits préférentiels de souscription permettant la souscription de 9 800 actions.

Jacques Riou, détenant directement ou indirectement 119 303 actions représentant 1% du capital de Rubis a indiqué à la Société avoir l'intention de souscrire à l'augmentation de capital, à titre irréductible, à hauteur de 113 197 droits préférentiels de souscription permettant la souscription de 16 171 actions et de passer un ordre de souscription à titre réductible à hauteur de 4 438 actions.

Des membres du conseil de surveillance, détenant 13 560 actions représentant 0,1% du capital de Rubis ont indiqué à la Société avoir l'intention de souscrire à l'augmentation de capital, à titre irréductible, à hauteur de 13538 droits préférentiels de souscription permettant la souscription de 1 934 actions et de passer un ordre de souscription à titre réductible à hauteur de 187 actions.

Au total, les intentions de souscription à titre irréductible et réductible des principaux actionnaires et membres du conseil de surveillance qui détiennent globalement 18,4% du capital de Rubis représentent 21,8 millions d'euros, soit 19,7% de l'émission.

La Société n'a pas connaissance d'intentions d'autres actionnaires quant à leur participation à la présente augmentation de capital.

Ainsi qu'indiqué au paragraphe 5.1.3 d), les droits préférentiels de souscription détachés des actions auto-détenues de la Société seront cédés sur le marché avant la fin de la période de souscription.

5.2.3 Information pré-allocation

L'émission étant réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription à titre irréductible et réductible, les titulaires de droits préférentiels de souscription ainsi que les cessionnaires de ces droits, qui les auront exercés dans les conditions décrites au paragraphe 5.1.3.b), sont assurés (sous réserve du paragraphe 5.4.3), de souscrire, sans possibilité de réduction, une action nouvelle de 5 euros de nominal chacune, au prix unitaire de 64 euros, par lot de 7 droits préférentiels de souscription exercés.

Les éventuelles demandes concomitantes de souscription d'actions nouvelles à titre réductible seront servies conformément au barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible qui figurera dans un avis diffusé par NYSE Euronext Paris (voir paragraphe 5.1.3.b) et 5.1.9).

5.2.4 Notification aux souscripteurs

Les souscripteurs ayant passé des ordres de souscription à titre irréductible sont assurés, sous réserve de la réalisation effective de l'augmentation de capital, de recevoir le nombre d'actions nouvelles qu'ils auront souscrites (voir paragraphe 5.1.3.b).

Ceux ayant passé des ordres de souscription à titre réductible dans les conditions fixées au paragraphe 5.1.3.b) seront informés de leur allocation par leur intermédiaire financier.

Un avis diffusé par NYSE Euronext Paris fera connaître, le cas échéant, le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible (voir paragraphes 5.1.3.b) et 5.1.9).

5.2.5 Clause d'extension

En fonction de l'importance de la demande, la Gérance pourra décider d'augmenter le nombre initial d'actions nouvelles à émettre dans la limite de 15%, soit à hauteur d'un maximum de 258 664 actions, dans le cadre de l'exercice d'une clause d'extension (la « **Clause d'extension** »).

La mise en œuvre de la Clause d'extension est exclusivement destinée à satisfaire des ordres à titre réductible qui n'auraient pas pu être servis.

Tout actionnaire qui n'aurait pas transmis à son intermédiaire financier d'ordre à titre réductible est informé qu'il pourrait être en partie dilué dans cette opération.

Les décisions relatives à l'exercice de tout ou partie de la Clause d'extension et au dimensionnement définitif de l'émission seront prises le 22 décembre 2010.

5.3 Prix de souscription

Le prix de souscription est de 64 euros par action, dont 5 euros de valeur nominale par action et 59 euros de prime d'émission.

Lors de la souscription, le prix de 64 euros par action souscrite, représentant la totalité du nominal et de la prime d'émission, devra être intégralement libéré par versement en espèces.

Les souscriptions qui n'auront pas été intégralement libérées seront annulées de plein droit sans qu'il soit besoin de mise en demeure.

Les sommes versées pour les souscriptions à titre réductible (voir paragraphe 5.1.3.b)) et se trouvant disponibles après la répartition seront remboursées sans intérêt aux souscripteurs par les intermédiaires habilités qui les auront reçues.

5.4 Placement et prise ferme

5.4.1 Coordonnées du Chef de File Teneur de livre et du Co-Chef de file

Chef de file et Teneur de livre

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank
9, quai du Prédident Paul Doumer
92 920 Paris La Défense Cedex

Co-Chef de file

Société Générale Corporate and Investment Banking
Tours Société Générale
17, cours Valmy, 92800 Puteaux, France
(adresse postale : Tours Société Générale, 75886 Paris Cedex 18)

5.4.2 Coordonnées des intermédiaires habilités chargés du dépôt des fonds des souscriptions et du service financier des actions

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront centralisés chez CACEIS Corporate Trust, 14 rue Rouget de l'Isle, 92862 Issy les Moulineaux Cedex 9, qui établira le certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'augmentation de capital.

Le service des titres (inscription des actions au nominatif, conversion des actions au porteur) et le service financier des actions de la Société sont assurés par CACEIS Corporate Trust, 14 rue Rouget de l'Isle, 92862 Issy les Moulineaux Cedex 9.

5.4.3 Garantie

L'émission des actions nouvelles ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie (voir paragraphe 5.1.4).

Il est précisé que la non-réalisation de l'émission ne remet pas en cause les acquisitions annoncées, que les deux précédentes émissions réalisées en 2005 et 2007 n'étaient pas garanties et que le taux de souscription de ces deux émissions était proche de 97% (le taux de souscription maximum étant de 100% dans la mesure où la souscription à titre réductible n'était pas proposée).

5.4.4 Date de signature du contrat de garantie

Non applicable. Néanmoins un contrat de direction sera signé le 29 novembre 2010 entre la Société d'une part et Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et Société Générale d'autre part.

5.4.5 Engagement d'abstention et de conservation

La Société s'engage pendant une période expirant 120 jours calendaires à compter de la date de signature du contrat de direction à ne pas émettre, offrir, prêter, mettre en gage ou céder, directement ou indirectement, des actions de la Société, d'autres titres de capital ou autres valeurs mobilières donnant droit par conversion, échange, remboursement ou de toute autre manière à l'attribution d'actions ou autres titres de capital de la Société, ou des instruments financiers liés aux actions de la Société, ni à effectuer toute opération ayant un effet économique similaire, ni à annoncer publiquement son intention de procéder à de telles opérations. Cet engagement est consenti sous réserve des exceptions suivantes :

- l'émission des actions objet de la présente note d'opération,
- l'attribution d'actions dans le cadre de plans d'options de souscription et/ou d'achat d'actions ou de plans d'attribution gratuite d'actions existants et dans le cadre des augmentations de capital réservées aux salariés,
- les titres de capital qui pourront être émis dans le cadre de la ligne de capital (Equity Line) mise en place en janvier 2010, dont chaque tirage ne peut représenter qu'environ 1% du flottant,
- les titres de capital qui pourront être émis dans le cadre d'une fusion, en rémunération d'apports, d'un échange ou d'une offre d'échange de titres ou en paiement d'acquisitions ou de toute opération de croissance externe financée en tout ou partie par des titres de capital, sous réserve que tout bénéficiaire de ces titres qui viendrait à détenir plus de 5% du capital de la Société s'engage à les réserver pour la durée résiduelle de l'engagement.

6 ADMISSION AUX NÉGOCIATIONS ET MODALITÉS DE NÉGOCIATION

6.1 Admission aux négociations

Les droits préférentiels de souscription seront détachés le 1^{er} décembre 2010 et négociés sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris jusqu'à la clôture de la période de souscription, soit jusqu'au 14 décembre 2010, sous le code ISIN FR0010970129.

En conséquence, les actions existantes seront négociées ex-droit à compter du 1^{er} décembre 2010.

Les actions nouvelles émises en représentation de l'augmentation de capital feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur marché réglementé de NYSE Euronext à Paris.

Elles seront admises aux négociations sur ce marché à compter du 24 décembre 2010. Elles seront immédiatement assimilées aux actions existantes de la Société et seront négociées sur la même ligne de cotation sous le code ISIN FR0000121253.

6.2 Place de cotation

Les actions de la Société sont admises aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris.

6.3 Offres simultanées d'actions de la Société

Non applicable.

6.4 Contrat de liquidité

La Société a conclu le 16 juin 2010 un contrat de liquidité avec Exane BNP Paribas. Ce contrat est conforme à la charte de déontologie de l'Association française des marchés financiers (AMAFI ex-AFEI).

6.5 Stabilisation - Interventions sur le marché

Aucune opération de stabilisation ou intervention sur le marché n'est envisagée.

7 DÉTENTEURS DE VALEURS MOBILIÈRES SOUHAITANT LES VENDRE

Non applicable (sous réserve du paragraphe 5.1.3.d)).

8 DÉPENSES LIÉES À L'ÉMISSION

Produits et charges relatifs à l'augmentation de capital

Le produit brut correspond au produit du nombre d'actions nouvelles à émettre et du prix de souscription unitaire des actions nouvelles. Le produit net correspond au produit brut diminué des charges mentionnées ci-dessous.

À titre indicatif, le produit brut et l'estimation du produit net de seraient les suivants :

- produit brut : 110,4 millions d'euros (126,9 millions d'euros après exercice intégral de la Clause d'extension) ;
- rémunération des intermédiaires financiers et frais juridiques et administratifs : environ 1 million d'euros ;
- produit net estimé : environ 109,4 millions d'euros (125,9 millions d'euros après exercice intégral de la Clause d'extension) ;

9 DILUTION

9.1 Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres

A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres consolidés part du groupe par action (calculs effectués sur la base des capitaux propres consolidés part du groupe au 30 juin 2010 - tels qu'ils ressortent des comptes consolidés au 30 juin 2010 - et du nombre d'actions composant le capital social de la Société à cette date après déduction des actions autodétenues) serait la suivante :

	Quote-part des capitaux propres par action (en euros)	
	Base non diluée	Base diluée ⁽⁴⁾
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	46,40	46,41
Après émission de 1 293 322 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital ⁽¹⁾	48,16	48,07
Après émission de 1 724 428 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital ⁽²⁾	48,67	48,55
Après émission de 1 983 092 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital ⁽³⁾	48,96	48,83

⁽¹⁾ augmentation de capital à hauteur de 75% du nombre initial d'actions nouvelles à émettre

⁽²⁾ augmentation de capital à hauteur de 100% du nombre initial d'actions nouvelles à émettre

⁽³⁾ augmentation de capital à hauteur de 115% du nombre initial d'actions nouvelles à émettre (exercice intégral de la Clause d'extension)

⁽⁴⁾ en cas d'exercice de la totalité des 701 836 options de souscription d'actions exerçables ou non et l'attribution des 54 150 actions gratuites dont l'acquisition définitive est soumise à des critères de performance (données au 30 juin 2010)

9.2 Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire

A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1% du capital social de la Société préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à celle-ci (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 25 novembre 2010) serait la suivante :

	Participation de l'actionnaire (en %)	
	Base non diluée	Base diluée ⁽⁴⁾
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	1%	0,91%
Après émission de 1 293 322 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital ⁽¹⁾	0,90%	0,83%
Après émission de 1 724 428 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital ⁽²⁾	0,88%	0,81%
Après émission de 1 983 092 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital ⁽³⁾	0,86%	0,79%

⁽¹⁾ augmentation de capital à hauteur de 75% du nombre initial d'actions nouvelles à émettre

⁽²⁾ augmentation de capital à hauteur de 100% du nombre initial d'actions nouvelles à émettre

⁽³⁾ augmentation de capital à hauteur de 115% du nombre initial d'actions nouvelles à émettre (exercice intégral de la Clause d'extension)

⁽⁴⁾ en cas d'exercice de la totalité des 571 208 options de souscription d'actions exerçables ou non, de l'attribution des 53550 actions gratuites dont l'acquisition définitive est soumise à des critères de performance et de l'émission des 545934 actions restant à émettre dans le cadre de la "ligne de capital" (données au 25 novembre 2010)

10 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

10.1 Conseillers ayant un lien avec l'offre

Non applicable.

10.2 Responsables du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

MAZARS

Tour Exaltis, 61 rue Henri Regnault
92 075 Paris La Défense Cedex
Représentée par Daniel Escudeiro

SCP JL. MONNOT & L. GUIBOURT

2 bis A, avenue Le Corbeiller
92 190 Meudon
Représentée par Jean-Louis Monnot

Commissaires aux comptes suppléants

Monsieur Pascal Faramarzi

7 rue Beccaria
75 012 Paris

Madame Manuela Baudoin-Revert

Tour Exaltis, 61 rue Henri Regnault
92 075 Paris La Défense Cedex

10.3 Rapport d'expert

Non applicable.

10.4 Informations contenues dans le Prospectus provenant d'une tierce partie

Non applicable.

10.5 Mise à jour de l'information concernant la Société

Les éléments de mise à jour de l'information concernant la Société et le Groupe figurent dans l'Actualisation du Document de Référence de la Société, déposée auprès de l'AMF le 29 novembre 2010 sous le numéro D.10-0.349-A01.



ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE 2009



La présente actualisation du document de référence 2009 a été déposée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 novembre 2010, sous le numéro D.10-0349-[A01] conformément à l'article 212-13 4° du Règlement Général de l'AMF. Elle complète le document de référence 2009 déposé auprès de l'AMF le 28 avril 2010 sous le n° D.10-0349. Le document de référence et son actualisation pourront être utilisés à l'appui d'une opération financière s'ils sont complétés par une note d'opération visée par l'AMF.

Cette actualisation du document de référence 2009 a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Des exemplaires du document de référence et de la présente actualisation sont disponibles sans frais au siège social de Rubis, 105 avenue Raymond Poincaré, 75116 Paris, sur le site Internet de la société (www.rubis.fr), ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

105, avenue Raymond-Poincaré
75116 Paris – France
tél. : +33 (0) 1 44 17 95 95
fax : +33 (0) 1 45 01 72 49
mail : rubis@rubis.fr
www.rubis.fr
SCA au capital de 60 192 350 euros
784 393 530 RCS PARIS – Code APE 741 J

Sommaire

Actualisation du Rapport Financier Annuel Document de Référence 2009

Chapitre 1	Personnes responsables de l'actualisation du Document de Référence
Chapitre 2	Contrôleurs légaux des comptes
Chapitre 3	Présentation du Groupe
Chapitre 4	Facteurs de risques et assurances
Chapitre 5	Etats financiers
Chapitre 6	Gouvernement d'entreprise et contrôle interne
Chapitre 7	Information générale sur la Société et le capital
Chapitre 8	Informations relatives aux acquisitions en cours
Chapitre 9	Informations financières T3 2010
Chapitre 10	Table de concordance
Annexe :	Rapport Financier Semestriel 2010

REMARQUES GENERALES

Les renseignements fournis dans le Rapport Financier Annuel – Document de Référence 2009 déposé le 28 avril 2010 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, et ayant reçu le numéro d'enregistrement n° D10-0349, ainsi que ceux figurant dans le Rapport Financier Semestriel 2010, demeurent valables et sont complétés par les développements figurant ci-après.

Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques décrits aux pages 47 à 53 du Rapport Financier Annuel - Document de référence 2009 ainsi qu'à la page 6 du Rapport Financier Semestriel 2010 avant de prendre une décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur l'activité, la situation financière, les résultats du Groupe ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

Chapitre 1

Personnes Responsables de l'actualisation du Document de Référence

RESPONSABLES DE L'INFORMATION

Monsieur Gilles Gobin associé-Gérant

Monsieur Jacques Riou, Gérant d'Agena, société co-gérante de Rubis

ATTESTATION DES PERSONNES RESPONSABLES DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente actualisation du document de référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans la présente actualisation du document de référence, ainsi qu'à la lecture d'ensemble de l'actualisation du document de référence.

Les contrôleurs légaux, dans le rapport sur les comptes consolidés en page 134 du Document de référence 2008, sans remettre en cause leur opinion exprimée sur les comptes, attirent l'attention sur la note 2.19 « Avantages au personnel » de l'annexe aux états financiers consolidés. Cette note fait état d'un changement de méthode comptable suite à l'application de la norme IAS 19 révisée qui permet de comptabiliser en capitaux propres les écarts actuariels relatifs aux avantages au personnel.

Les contrôleurs légaux, dans le rapport sur les comptes consolidés en page 130 du Document de référence 2009, sans remettre en cause leur opinion exprimée sur les comptes, attirent l'attention sur la « note 2 - Principes comptables » de l'annexe qui précise l'application de la norme IAS 1 révisée et les incidences non significatives des nouvelles normes d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2009 ainsi que sur les notes 7.4 « Evènements importants survenus au cours de l'exercice » et 7.5 « Evènements postérieurs à la clôture ».

Les contrôleurs légaux, dans le Rapport financier semestriel 2010, en pages 27 et 28, sans remettre en cause la conclusion exprimée sur les comptes, attirent l'attention sur la note 1 « Principes comptables » de l'annexe des comptes semestriels consolidés résumés qui expose les changements de méthodes comptables résultant de l'application, à compter du 1^{er} janvier 2010, des nouvelles normes IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises » et IAS 27 révisée « Etats financiers consolidés et individuels ».

Fait à Paris, le 29 novembre 2010

Jacques RIOU
Gérant d'Agena, société co-gérante de Rubis

Gilles GOBIN
Associé-gérant

Chapitre 2

Contrôleurs légaux des comptes

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

	<i>Date de nomination</i>	<i>Date d'expiration</i>
SCP JL Monnot & L Guibourt 2 bis A avenue Le Corbeiller 92190 Meudon <i>représentée par Jean-Louis Monnot</i>	AGO 10 juin 2010	EX 2015 / AG 2016
Mazars Tour Exaltis - 61 rue Henri Regnault 92075 Paris la Défense cedex <i>représenté par Daniel Escudeiro</i>	AGO 10 juin 2010	EX 2015 / AG 2016

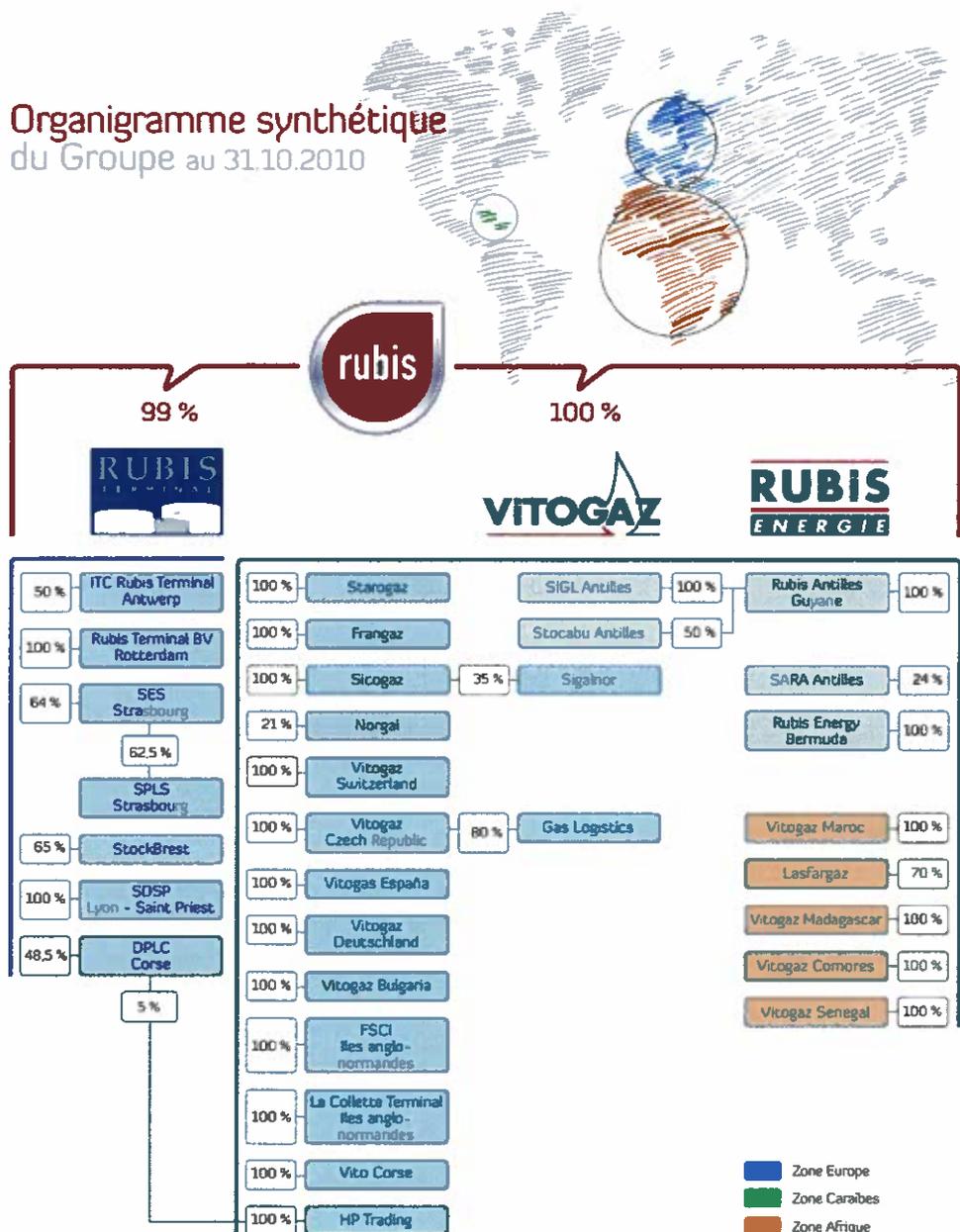
COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

	<i>Date de nomination</i>	<i>Date d'expiration</i>
Monsieur Pascal Faramarzi 7 rue Beccaria 75012 Paris	AGO 10 juin 2010	EX 2015 / AG 2016
Madame Manuela Baudoin-Revert Tour Exaltis - 61 rue Henri Regnault 92075 Paris la Défense cedex	AGO 10 juin 2010	EX 2015 / AG 2016

Chapitre 3 Présentation du Groupe

[Rapport Financier Annuel – Document de Référence 2009 pages 2 à 20]

Organigramme synthétique
du Groupe au 31.10.2010



Le détail des participations hors Groupe figure en page suivante

■ Réorganisation interne au Groupe Rubis :

Dans le cadre d'une simplification organisationnelle et d'une optimisation de la politique d'exploitation des installations classées, la société Rubis Stockage a été absorbée par Rubis Terminal le 3 juin 2010. La participation détenue par Rubis Stockage dans SES (29%) est remontée chez Rubis Terminal qui détient ainsi 64% de SES.

■ Actionnaires hors Groupe Rubis :

a) Rubis Terminal

- **ITC Rubis Terminal Antwerp** : Mitsui (35%) – Intercontinental Terminals Company LLC (15%)
- **SES Strasbourg** : Bolloré Energie (1%) - Distridyn (8,6%) – Petrovex (6,8%) – SCA Pétrole et Dérivés (10,7%) – Siplec (6%) – Zeller & Cie (2,9%)
- **StockBrest** : Société Pétrolière de Dépôt (35%)
- **DPLC Corse** : Total Raffinage Marketing (24,99%) – Delek France SAS (21,5%) – M Joseph-Louis Galleti (0,01%)

b) Rubis Energie

- **Norgal** : Antargaz (52,66 %) – Total Raffinage Marketing (26,40%)
- **Sigainor** : CGP Primagaz (35%) – TotalGaz (30%)
- **Gas Logistics** : Mr Miroslav Kasperek (20 %)
- **Stocabu Antilles** : Antilles Gaz (50%)
- **Sara Antilles** : Chevron Global Energy Inc (11,5%) – Total Outre Mer (25%) – Total France (25%) – Esso Caribbean Inc (14,5%)
- **Lasfargaz** : Ceramica Ouadras SA (3,37%) – Cocema SA (6,17%) – Facemag SA (7,57%) – Grocer SA (3,92%) – Sanitaire BS SA (2,25%) – Union Cerame SA (6,72%)

■ Direction et contrôle du Groupe

- Le Conseil de Surveillance au 31 octobre 2010 ⁽¹⁾

- Olivier Heckenroth*
Président
- Nils Christian Bergene*
- Jacques-François de Chaunac-Lanzac
- Hervé Claquin
- Olivier Dassault
- Jean-Claude Dejouhanet
- Chantal Mazzacurati
- Olivier Mistral
- Christian Moretti*
- Erik Pointillart*
- Gilles de Suyrot

* Membres du Comité des Comptes

■ Bourse et actionariat

Marché du titre et vie boursière : depuis le 17 septembre 2010, le titre a été admis au SBF 120.

■ Ressources humaines

Effectif au 31 octobre 2010 : 1 135 salariés.

(1) Pour plus de détails, se reporter au Chapitre 6 « Gouvernement d'entreprise et contrôle interne » de la présente actualisation.

Chapitre 4

Facteurs de risques et assurances

[Rapport Financier Annuel – Document de Référence 2009 pages 47 à 53]

4.1 Risques liés à l'environnement juridique, commercial, concurrentiel, financier, politique et social

A/ Risques juridiques

c) Litiges en cours

Dans l'affaire du GPL conditionné en GMS, la Rapporteuse devant l'Autorité de la Concurrence a rendu son Rapport le 26 avril 2010. Le grief d'entente soulevé dans la Notification du 17 juillet 2009 a été abandonné. Seul a été maintenu celui d'abus de position dominante collective. L'audience s'est tenue le 21 septembre 2010 et le délibéré devrait intervenir au cours du 1^{er} trimestre 2011.

B/ Risques commerciaux

Compte tenu des activités du Groupe, il n'y a pas de risque clients significatif. Les informations relatives au poids du premier client dans le chiffre d'affaires groupe ainsi que celui des cinq et dix premiers clients figurent dans la partie 5, § 4. 5.6 du Rapport Financier Annuel - Document de Référence 2009 (annexe comptes consolidés).

4.2 Risques crédit – taux – liquidité - change

[Rapport Financier Annuel – Document de Référence 2009 – mise à jour au 30 juin 2010 de l'Annexe 4.5.6, 4.10.2 et 4.10.5 aux comptes consolidés]

Les comptes semestriels présentent des états financiers résumés conformément à la norme IAS34, « informations financières intermédiaires ». Par conséquent, le processus de consolidation semestriel de Rubis ne nous permet pas de collecter toutes les informations relatives à la partie risques.

1) Risque de crédit

Compte tenu de la nature des métiers de Rubis : distribution d'énergie primaire, correspondant à des besoins de base, l'activité est peu sensible au cycle économique et présente une certaine résilience. Il en est de même pour l'activité de stockage dont la clientèle est stable et où les contrats sont en général de longue durée. En conséquence on observe peu de variation d'un semestre à l'autre ou d'un exercice à l'autre en termes de consommation et de portefeuille clientèle. Fondamentalement, les informations fournies au 31 décembre 2009 peuvent se transposer sur l'exercice 2010 (à périmètre équivalent).

Risque sur actions

(en milliers d'euros) au 30 juin 2010	Portefeuille d'actions tierce ou OPCVM actions	Portefeuille d'actions propres
Position au bilan		399
Hors-bilan		
Position nette globale		399

L'exposition maximale au risque de crédit concernant les créances commerciales au 30 juin 2010, analysée par zone géographique est la suivante :

(en milliers d'euros)	Valeur nette comptable
	30-juin-10
Europe	84 674
Caraïbes	27 084
Afrique	19 881
Total	131 639

2) Risque de taux

(en milliers d'euros)	30-juin-10
Emprunts auprès des établissements de crédit courants	20 201
Emprunts auprès des établissements de crédit non courants	240 322
Concours bancaires	49 490
Intérêts courus non échus sur emprunts et concours bancaires	620
Total des emprunts et concours bancaires	310 633

Echéances

Caractéristique des titres émis ou des emprunts contractés	Taux	Montant global des lignes (en milliers d'euros)	Moins d'un an	entre 2 et 5 ans	à plus de 5 ans	Couverture
Emprunts (en euro)	Fixe					OUI
	Variable	250 110	16 941	224 966	8 183	
Emprunts (en dirham marocain)	Fixe	483	20	463		
	Variable	4 352	868	3 484		
Emprunts (en ariary)	Fixe					
	Variable	2 134	1 014	1 120		
Emprunts (en franc cfa)	Fixe	1 056	787	269		
	Variable					
Emprunts (en franc suisse)	Fixe	897	12	885		
	Variable					
Emprunts (en couronne tchèque)	Fixe	1 491	559	932		
	Variable					
TOTAL		260 623	20 201	232 139	8 183	

Aucun emprunt à ce jour n'est susceptible d'être remboursé pour cause de mise en jeu de covenants.

Le Groupe a mis en place des contrats de protection de taux (cap, floor, tunnel) à hauteur de 140,45 millions d'euros sur un total de 256,6 millions d'euros d'endettement à taux variable au 30 juin 2010, représentant 55 % de ce montant (cf. ligne Hors bilan du tableau ci-dessous).

Des contrats de protection des taux à hauteur de 10 millions d'euros ont été mis en place en vue de couvrir la dette financière future.

Tableau de la position nette de taux :

au 30 juin 2010

(en milliers d'euros)	JJ à 1 an (4)	De 1 à 5 ans	Au-delà
Passifs financiers (2)	70 311	232 139	8 183
Actifs financiers (1)	114 392		
Position nette avant gestion	(44 081)	232 139	8 183
Hors bilan (3)		(137 000)	(3 450)
Position nette après gestion	(44 081)	95 139	4 733

(1) Obligations, bons du Trésor, autres titres de créances négociables, prêts et avances, actifs divers...

(2) Dépôts, titres de créances négociables, emprunts obligataires, autres emprunts et dettes, passifs divers...

(3) Titres à rémérés, contrats à terme de taux (FRA, contrats d'échange de taux d'intérêt, autres engagements de hors bilan y compris les positions conditionnelles (options, cap, floor, dollars, engagements futurs, renégociations). Chaque opération de hors bilan est une position acheteuse ou vendeuse et contribue à modifier l'échéancier de la dette et/ou la nature du taux d'intérêt.

(4) Y compris les actifs et dettes à taux variable.

Sensibilité à la variation des taux d'intérêt

L'endettement net à taux variable s'élève à 192 millions d'euros : emprunts confirmés à taux variables (256,6 millions d'euros) plus concours bancaires courants (49,9 millions d'euros) moins la trésorerie disponible (114,3 millions d'euros).

En conséquence une variation de 1 % des taux court terme aurait un impact de 259 milliers d'euros sur le résultat financier semestriel du Groupe soit de 8,5 % sur le coût de l'endettement financier net ou encore de 0,47 % sur le résultat net total semestriel 2010.

3) Risque de liquidité

Au 30 juin 2010 le Groupe utilise des lignes de crédit confirmées pour un montant global de 260 millions d'euros. Compte tenu du ratio de dette nette sur fonds propres (36 %) du Groupe au 30 juin 2010 ainsi que du niveau de la capacité d'autofinancement, le tirage de ces lignes n'est pas susceptible d'être remis en cause du fait des covenants.

Au 30 juin 2010

Echéance (en millions d'euros)	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Supérieure à 5 ans
	20	232	8

Parallèlement il est précisé que le Groupe présente à l'actif de son bilan une trésorerie mobilisable immédiatement de 114 millions d'euros.

4) Risque de change (voir préambule)

Chapitre 5

Etats financiers

[Rapport Financier Annuel – Document de Référence 2009 pages 66 à 126]

Les renseignements figurant dans le Rapport Financier Semestriel 2010 demeurent exacts.

Nous avons, toutefois, mis à jour les tableaux figurant en Note 8 de l'annexe aux comptes consolidés.

Date du Collège de la Gérance	Nombre d'options attribuées	Prix d'exercice (en euros)	Nombre d'options caduques ou annulées au 25 nov. 2010	Nombre d'options exercées au 25 nov. 2010	Nombre d'options non exercées au 25 nov. 2010
17 juillet 2001	222 939	22,70		222 939	
13 décembre 2002	12 349	23,555		12 349	
19 janvier 2004	25 270	27,90		13 635	11 635
29 juillet 2004	3 160	33,00			3 160
12 juillet 2005	4 214	46,59		2 107	2 107
27 juillet 2006	309 390	51,90	21 371	114 613	173 406
17 novembre 2006	5 116	55,10		5 116	0
29 août 2007	4 000	58,35			4 000
12 février 2008	11 900	52,89			11 900
4 juin 2008	5 000	57,06			5 000
22 juillet 2009	360 000	50,00			360 000
TOTAL	963 338		21 371	370 759	571 208

Date du Collège de la Gérance	Options en circulation			Options exerçables	
	Nombre d'options	Date limite d'exercice	Prix d'exercice (en euros)	Nombre d'options	Prix d'exercice (en euros)
19 janvier 2004	11 635	18/01/2014	27,90	11 635	27,90
29 juillet 2004	3 160	28/07/2014	33,00	3 160	33,00
12 juillet 2005	2 107	11/07/2015	46,59	2 107	46,59
27 juillet 2006	173 406	26/07/2012	51,90	173 406	51,90
29 août 2007	4 000	28/08/2013	58,35		
12 février 2008	11 900	11/02/2013	52,89		
4 juin 2008	5 000	03/06/2014	57,06		
22 juillet 2009	360 000	21/07/2014	50,00		
TOTAL	571 208			190 308	

Date du Collège de la Gérance	Nombre d'actions susceptibles d'être attribuées	Nombre d'actions caduques ou annulées au 31 oct. 2010
12 février 2008	1 700	
4 juin 2008	700	
22 juillet 2009	51 150	
TOTAL	53 550	0

Chapitre 6

Gouvernement d'entreprise et Contrôle interne

[Rapport Financier Annuel – Document de Référence 2009 pages 138 à 156]

6.1 Membres du Conseil de Surveillance : 11 membres

Trois nouveaux membres ont été nommés lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 10 juin 2010 qui a procédé au renouvellement de 10 membres du Conseil de Surveillance.

Noms	Autres mandats et fonctions exercées en dehors du Groupe
Jacques-François de Chaunac-Lanzac Né le 15/08/1945 Maison des Réfractaires – 41250 Chambord Nombre d'actions : 92 Date de nomination : 10/06/2010 Date d'expiration du mandat : AGO 2013	1) <u>En cours de validité au 31/10/2010</u> Secrétaire Général de l'association des Amis de Chambord 2) <u>Au cours des cinq dernières années</u> Directeur de la Fondation de la Maison de la Chasse et de la Nature
Chantal Mazzacurati (*) Né le 12/05/1950 Nombre d'actions : 150 Date de nomination : 10/06/2010 Date d'expiration du mandat : AGO 2013	1) <u>En cours de validité au 31/10/2010</u> Néant. 2) <u>Au cours des cinq dernières années</u> Différentes fonctions dans le domaine de la finance chez BNP puis BNP Paribas, Directeur des Affaires Financières et des Participations Industrielles, Responsable de la ligne de Métier Mondiale Actions Directeur Délégué en charge de missions spécifiques au sein de la Banque de Financement et d'Investissement, Membre du comité exécutif de BNP Paribas Investment Partners (filiale de gestion d'actifs de BNP Paribas).
Olivier Mistral Né le 23/08/1949 Hôtel de Bourienne – 58 rue de Hauteville – 75010 Paris Nombre d'actions : 5 849 Date de nomination : 10/06/2010 (1 ^{re} nomination : 10/03/2010) Date d'expiration du mandat : AGO 2012	1) <u>En cours de validité au 31/10/2010</u> Néant. 2) <u>Au cours des cinq dernières années</u> Administrateur et Directeur Général chez Rubis Terminal (jusqu'à fin 2009)

* membre n'ayant plus d'activité professionnelle

6.2 Fonctionnement des organes de direction et de surveillance

6.2.1 La Gérance

Au 31 octobre 2010, le Collège de la Gérance s'est réuni officiellement 22 fois depuis le 1^{er} janvier 2010. Ces réunions ont eu principalement pour objet :

- l'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe ;
- l'approbation des comptes annuels sociaux et consolidés ainsi que celle des comptes semestriels sociaux et consolidés ;

- la constatation des augmentations de capital issues : des souscriptions des salariés à l'augmentation de capital qui leur était réservée, du réinvestissement du dividende en actions par les actionnaires, des levées d'options de souscriptions d'actions, des placements privés à hauteur de 10 % du capital, sans droit préférentiel de souscription (Equity Line) ainsi que de l'attribution définitive d'actions gratuites (plan du 27 juillet 2006 et du 28 août 2007) ;
- l'autorisation à donner pour la conclusion de deux conventions de crédit avec le Crédit Industriel et Commercial et le Crédit Agricole.

6.2.2 Le Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance, au 31 octobre 2010, est composé de 11 membres. L'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 2010 a procédé au renouvellement de 10 membres sur 11 et a ratifié la cooptation de Monsieur Olivier Mistral, en remplacement de Monsieur Jubeaud, décédé en novembre 2009.

Messieurs Foliguet et Van Gestel n'ont pas souhaité renouveler leur mandat. Par ailleurs, afin d'instaurer un renouvellement par roulement des membres du Conseil de Surveillance, un tirage au sort a été organisé par le Conseil pendant sa séance du 10 mars 2010, afin de proposer à l'Assemblée des durées différentes de renouvellement.

Ainsi, ont été renouvelés :

- pour une durée d'un an : Olivier Heckenroth, Jean-Claude Dejouhanet, Christian Moretti,
- pour une durée de deux ans : Hervé Claquin, Olivier Mistral, Erik Pointillart,
- pour une durée de trois ans : Olivier Dassault, Gilles de Suyrot.

Enfin, ont été nommés pour la durée statutaire de trois ans : Madame Chantal Mazzacurati et Monsieur Jacques-François de Chaunac-Lanzac.

Précisions complémentaires :

- aucun lien familial n'existe entre les personnes composant le Conseil de Surveillance,
- aucun membre du Conseil de Surveillance n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, d'une faillite, d'une mise sous séquestre ou d'une liquidation,
- aucun membre du Conseil de Surveillance n'a fait l'objet d'une incrimination ou d'une sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires,
- aucun membre du Conseil de Surveillance n'est concerné par un conflit d'intérêts entre ses devoirs à l'égard de Rubis et ses intérêts privés et/ou d'autres devoirs,
- Aucun des membres n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

6.3 Actionnariat salarié

Plans d'options de souscription d'actions et d'attribution d'actions gratuites

Le tableau ci-après donne les caractéristiques des douze plans d'options de souscription d'actions consenties par Rubis et l'état des levées de ces options à la date du 31 octobre 2010.

Historique des attributions d'options de souscription d'actions

Plan d'option	Plan n° 1	Plan n° 2	Plan n° 3	Plan n° 4	Plan n° 5	Plan n° 6
Date d'Assemblée	30/05/01	30/05/01	30/05/01	30/05/01	08/06/05	08/06/05
Date de réunion du Collège de la Gérance	17/07/01	13/12/02	19/01/04	29/07/04	12/07/05	27/07/06
Nombre total d'actions pouvant être souscrites dont :	222 939 ^(a)	12 349 ^(a)	25 270 ^(a)	3 160 ^(a)	4 214 ^(a)	309 390 ^(a)
- nombre d'actions pouvant être souscrites par les mandataires sociaux	0	0	0	0	0	0
- nombre de mandataires sociaux concernés	0	0	0	0	0	0
- nombre des autres bénéficiaires	15	1	2	1	2	25
Date de départ d'exercice des options	17/07/05	13/12/06	19/01/08	29/07/08	12/07/09	27/07/10*
Date d'expiration	16/07/11	12/12/12	18/01/14	28/07/14	11/07/15	26/07/12*
Prix de souscription	22,70 ^(a)	23,555 ^(a)	27,90 ^(a)	33,00 ^(a)	46,59 ^(a)	51,90*
Nombre d'actions souscrites au 25/11/2010	222 939	12 349	13 635	0	2 107	114 613
Nombre d'options échues ^(b)	0	0	0	0	0	21 371
Nombre d'options restantes en circulation	0	0	11 635	3 160	2 107	173 406

(a) Après dernier réajustement du 25/07/2007.

(b) Options échues pour cause d'expiration du plan ou de départ de salariés.

* Après décalage période.

Plan d'option	Plan n° 7	Plan n° 8	Plan n° 9	Plan n° 10	Plan n° 11	Plan n° 12
Date d'Assemblée	08/06/05	08/06/05	08/06/05	08/06/05	10/06/09	10/06/09
Date de réunion du Collège de la Gérance	17/11/06	29/08/07	12/02/08	04/06/08	22/07/09	22/07/09
Nombre total d'actions pouvant être souscrites dont :	5 116 ^(a)	4 000	11 900	5 000	320 000	40 000
- nombre d'actions pouvant être souscrites par les mandataires sociaux	0	0	0	0	0	0
- nombre de mandataires sociaux concernés	0	0	0	0	0	0
- nombre des autres bénéficiaires	1	1	3	1	27	1
Date de départ d'exercice des options	17/11/10*	29/08/11*	12/02/11	04/06/12*	22/07/12	22/07/12
Date d'expiration	16/11/12*	28/08/13*	11/02/13	03/06/14*	21/07/14	21/07/14
Prix de souscription	55,10*	58,35	52,89	57,06	50,00	50,00
Nombre d'actions souscrites au 25/11/2010	5116	0	0	0	0	0
Nombre d'options échues ^(b)	0	0	0	0	0	0
Nombre d'options restantes en circulation	0	4 000	11 900	5 000	320 000	40 000

(a) Après dernier réajustement du 25/07/2007.

(b) Options échues pour cause d'expiration du plan ou de départ de salariés.

* Après décalage période.

Historique des attributions d'actions gratuites

Date du Collège de la Gérance	Nombre d'actions attribuées	Nombre d'actions caduques ou annulées au 25 nov. 2010	Condition de cours et/ou autre condition
27 juillet 2006	44 304*	3 054	65,49 ⁽¹⁾
17 novembre 2006	717*		65,49 ⁽¹⁾
29 août 2007	600		73,60 ⁽¹⁾
12 février 2008	1 700		67,00 ⁽²⁾
4 juin 2008	700		73,68 ⁽²⁾
22 juillet 2009	45 450		57,00 ⁽³⁾
22 juillet 2009	5 700		57,00 ⁽⁴⁾
Total	99 171	3 054	-

* Après réajustement du 25/07/2007.

(1) Condition de cours ou Résultat Net Part du Groupe 2009 ≥ à 90 % de celui de 2008.

(2) Condition de cours ou croissance moyenne annuelle des résultats du Groupe de 6 % entre les exercices 2007 et 2010.

(3) Condition de cours ou croissance moyenne annuelle des résultats du Groupe de 6 % entre les exercices 2008 et 2011.

(4) Condition de cours ou mise en service du terminal d'Anvers au plus tard le 30/06/2011.

Il est rappelé qu'aucune option de souscription d'actions ou d'actions gratuites n'ont été consenties à des mandataires sociaux de Rubis.

Le tableau, ci-après, vous informe des options consenties et levées au 25 novembre par les dix premiers salariés non-mandataires sociaux de Rubis.

Options de souscription d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré (en euros)	Plan n° 1, n° 5 et n° 6
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale).	0	0	
Options détenues sur l'émetteur levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi souscrites est le plus élevé (information globale).	114 315	48,48	X

Rubis, société mère du Groupe, est la seule société du Groupe à avoir attribué des options de souscription d'actions et des actions gratuites.

Chapitre 7

Informations générales sur la Société et le capital

[Rapport Financier Annuel – Document de Référence 2009 pages 160 à 169]

7.1 Capital souscrit au 25 novembre 2010

Le montant du capital social au 25 novembre 2010 est de 60 354 990 euros divisés en 12 070 998 actions de 5 euros de valeur nominale chacune contre 54 108 720 euros divisés en 10 821 744 actions de 5 euros chacune au 31 décembre 2009, par suite de la réalisation des opérations suivantes :

- souscription des salariés des entités françaises du Groupe, par l'intermédiaire du Fonds Commun de Placement Rubis-Avenir, à une augmentation de capital qui leur était réservée dans le cadre des articles L. 3332-3 et suivants du Code du travail. Cette opération décidée par le Collège de la Gérance réuni le 28 janvier 2010 sur délégation des Assemblées Générales Mixtes des commanditaires et des Commandités en date du 10 juin 2009, a donné lieu à l'émission de 23 806 actions nouvelles au prix de 48,98 euros l'action (soit 80 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant la décision de la Gérance) pour un versement global de 1 166 017,88 euros correspondant à hauteur de 119 030 euros à la libération de la valeur nominale des 23 806 actions de 5 euros chacune et à hauteur de 1 046 987,88 euros à la libération de la prime d'émission ;
 - exercice par une majorité (environ 73,69 %) de commanditaires et par les commandités de l'option offerte pour le paiement du dividende en actions, à un prix d'émission de 55,17 euros l'action. À la suite de cette option 510 406 actions nouvelles ont été émises correspondant à une augmentation du capital de 2 552 030 euros. La prime d'émission afférente à cette augmentation de capital est de 25 607 069,02 euros ;
 - 13 augmentations de capital sans droit préférentiel de souscription par placement privé (« Equity Line ») à hauteur de 10 % du capital. A la suite de ces opérations, 536 240 actions nouvelles ont été émises correspondant à une augmentation du capital de 2 681 200 euros. La prime d'émission afférente à ces augmentations de capital est de 31 036 384,80 euros.
 - levées de 136 235 options de souscription d'actions :
 - ♦ 13 399 options de souscription d'actions attribuées par le Collège de la Gérance du 17 juillet 2001, à un prix de souscription de 22,70 euros par action, ayant entraîné une émission simultanée d'un même nombre d'actions,
 - ♦ 1 000 options de souscription d'actions attribuées par le Collège de la Gérance du 19 janvier 2004, à un prix de souscription de 27,90 euros par action, ayant entraîné une émission simultanée d'un même nombre d'actions,
 - ♦ 2 107 options de souscription d'actions attribuées par le Collège de la Gérance du 12 juillet 2005, à un prix de souscription de 46,59 euros par action, ayant entraîné une émission simultanée d'un même nombre d'actions,
 - ♦ 114 613 options de souscription d'actions attribuées par le Collège de la Gérance du 27 juillet 2006, à un prix de souscription de 51,90 euros par action, ayant entraîné une émission simultanée d'un même nombre d'actions,
 - ♦ 5 116 options de souscription d'actions attribuées par le Collège de la Gérance du 17 novembre 2006, à un prix de souscription de 55,10 euros par action, ayant entraîné une émission simultanée d'un même nombre d'actions.
- L'augmentation de capital en résultant est de 681 175 euros et la prime d'émission y afférente de 5 979 353,73 euros ;
- attribution définitive de 41 967 actions gratuites relatives au Plan du 27 juillet 2006 et de 600 actions gratuites relatives au Plan du 29 août 2007 ayant entraîné une émission simultanée d'un même nombre d'actions, correspondant à une augmentation de capital de 212 835 euros.

7.2 Titres donnant accès au capital

Au 25 novembre 2010, en tenant compte de l'ensemble des plans de souscription d'actions et d'actions gratuites (cf. chapitre 6.6. « Gouvernement d'Entreprise ») ainsi que de la Convention d'Equity Line, il existait 571 208 options de souscription susceptibles d'être exercées jusqu'à juillet 2015, 53 550 actions gratuites susceptibles d'être attribuées et

545 934 actions susceptibles d'être émises dans le cadre de l'Equity Line. En conséquence, un actionnaire détenant 1% du capital au 25 novembre 2010 sur une base non diluée, détiendrait sur une base diluée 0,91% du capital.

7.3 Tableau d'évolution du capital au cours des cinq derniers exercices

Date	Opération	Montant de l'augmentation du capital	Nombre de titres créés	Capital à l'issue de l'opération	Actions composant le capital
2004					
15/07	Épargne salariale	186 005 €	37 201	33 120 560 €	6 624 112
15/07	PDA ⁽¹⁾	1 115 970 €	223 194	34 236 530 €	6 847 306
2005					
18/07	Épargne salariale	139 215 €	27 843	34 375 745 €	6 875 149
18/07	PDA ⁽¹⁾	1 183 885 €	238 773	35 559 610 €	7 111 922
du 17/7 au 21/10	Levées de stock-options	700 800 €	140 160	36 260 410 €	7 252 082
du 22/11 au 12/12	Exercice de BSA	5 857 555 €	1 171 511	42 117 965 €	8 423 593
21/12	Levées de stock-options	5 000 €	1 000	42 122 965 €	8 424 593
2006					
03/03	Levées de stock-options	37 295 €	7 459	42 160 260 €	8 432 052
28/04	Levées de stock-options	25 000 €	5 000	42 185 260 €	8 437 052
28/04	Épargne salariale	86 375 €	17 275	42 271 635 €	8 454 327
11/07	Levées de stock-options	87 710 €	13 542	42 339 345 €	8 467 869
11/07	PDA ⁽¹⁾	1 063 525 €	212 705	43 402 870 €	8 680 574
17/11	Levées de stock-options	187 460 €	37 492	43 590 330 €	8 718 066
31/12	Levées de stock-options	785 €	157	43 591 115 €	8 718 223
2007					
11/05	Levées de stock-options	66 145 €	13 229	43 657 260 €	8 731 452
11/05	Épargne salariale	130 605 €	26 121	43 787 865 €	8 757 573
02/07	Exercice de BSA	4 696 020 €	939 204	48 483 885 €	9 696 777
11/07	Levées de stock-options	250 €	50	48 484 135 €	9 696 827
11/07	PDA ⁽¹⁾	1 189 695 €	237 939	49 673 830 €	9 934 766
2008					
09/05	Épargne salariale	120 120 €	24 024	49 793 950 €	9 958 790
07/07	Levées de stock-options	8 175 €	1 635	49 802 125 €	9 960 425
07/07	PDA ⁽¹⁾	1 624 220 €	324 844	51 426 345 €	10 285 269
03/11	Levées de stock-options	55 000 €	11 000	51 481 345 €	10 296 269
2009					
20/05	Épargne salariale	128 215 €	25 643	51 609 560 €	10 321 912
10/07	PDA ⁽¹⁾	2 480 160 €	496 032	54 089 720 €	10 817 944
07/12	Levées de stock-options	19 000 €	3 800	54 108 720 €	10 821 744
2010					
29/01	Equity Line	106 200 €	21 240	54 214 920 €	10 842 984
11/03	Actions gratuites	209 835 €	41 967	54 424 755 €	10 884 951
18/03	Equity Line	125 000 €	25 000	54 549 755 €	10 909 951
07/04	Equity Line	250 000 €	50 000	54 799 755 €	10 959 951
29/04	Equity Line	150 000 €	30 000	54 949 755 €	10 989 951
19/05	Equity Line	250 000 €	50 000	55 199 755 €	11 039 951
20/05	Épargne salariale	119 030 €	23 806	55 318 785 €	11 063 757
20/05	Levées de stock-options	28 035 €	5 607	55 346 820 €	11 069 364
02/06	Equity Line	200 000 €	40 000	55 546 820 €	11 109 364
22/06	Equity Line	200 000 €	40 000	55 746 820 €	11 149 364

09/07	Equity Line	250 000 €	50 000	55 996 820 €	11 199 364
15/07	PDA (1)	2 552 030 €	510 406	58 548 850 €	11 709 770
15/07	Levées de stock-options	49 495 €	9 899	58 598 345 €	11 719 669
28/07	Equity Line	200 000 €	40 000	58 798 345 €	11 759 669
08/09	Equity Line	200 000 €	40 000	58 998 345 €	11 799 669
24/09	Equity Line	250 000 €	50 000	59 248 345 €	11 849 669
30/09	Levées de stock-options	251 725 €	50 345	59 500 070 €	11 900 014
11/10	Equity Line	250 000 €	50 000	59 750 070 €	11 950 014
15/10	Actions gratuites	3 000 €	600	59 753 070 €	11 950 814
26/10	Equity Line	250 000 €	50 000	60 003 070 €	12 000 814
30/10	Levées de stock-options	189 280 €	37 858	60 192 350 €	12 038 470
25/11	Levées de stock-options	162 640 €	32 528	60 354 990 €	12 070 998
/25/11	État du capital			60 354 990 €	12 070 998

(1) PDA : paiement du dividende en actions.

7.4 Répartition du capital et des droits de vote

- Nombre total des droits de vote au 25 novembre 2010 : 12 070 998 droits de vote correspondant au nombre d'actions composant le capital social, et disposant toutes des mêmes droits.
- Évolution de la répartition du capital au cours des trois dernières années :

Actionnariat	Situation au 25 novembre 2010		Situation au 31 décembre 2009		Situation au 31 décembre 2008	
	Nombre d'actions*	Part de capital*	Nombre d'actions*	Part de capital*	Nombre d'actions*	Part de capital*
Participations supérieures à 5 %						
Halisol Group BV	-	-	658 239	6,08 %	820 017	8,02 %
Hallsol Groupe SARL	692 243	5,73 %	-	-	-	-
Orfim	638 122	5,29 %	606 776	5,81 %	606 687	5,89 %
Groupe Industriel Marcel Dassault	621 940	5,15 %	591 389	5,46 %	555 592	5,40 %
Columbia Wanger Asset Management	-	-	246 600	2,28 %	312 684	3,04 %
Ameriprise Financial Inc**	588 385	4,87 %	-	-	-	-
Organes de direction et de surveillance						
Associés commandités, gérants et membres du Conseil de Surveillance	258 385	2,14 %	198 457	1,83 %	249 687	2,42 %
FCP Rubis-Avenir	137 488	1,14 %	135 683	1,25 %	120 079	1,17 %
Autocontrôle	5 843	0,05 %	1 700	0,02 %	10 187	0,10 %
Public	9 128 594	75,63 %	8 382 900	77,47 %	7 821 356	75,96 %
Total	12 070 998	100 %	10 821 744	100 %	10 296 269	100 %

* À la connaissance de la Société.

** Société mère de Columbia Wanger Asset Management

Franchissements de seuils déclarés en 2010

- Suite aux opérations de liquidation volontaire de la société Halisol Groupe BV le 31 mars 2010 entraînant le transfert de ses actifs, et notamment les titres Rubis, à sa maison mère, la société Halisol Groupe SARL, deux déclarations de franchissement de seuil (respectivement à la baisse et à la hausse de 5 %) ont été adressées à Rubis par les sociétés susvisées le 1^{er} avril 2010.

- Le 14 septembre 2010, la société américaine Ameriprise Financial Inc, ayant pris le contrôle des sociétés Columbia Management Invest Advisers, Columbia Wanger Asset Management and Thredneedle Asset Management Holdings Ltd, qui détenaient déjà des actions Rubis, a adressé à Rubis une déclaration de franchissement de seuil de 5 %.

7.5 Dividendes

Le dividende versé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 2010 est de 2,85 euros par action.

Dividendes versés aux actionnaires au cours des cinq dernières années

Date de distribution	Exercice concerné	Nombre d'actions concernées	Dividende net distribué (en euros)	Total des sommes nettes distribuées (en euros)
AGO 08/06/2005	2004	6 847 306	1,50 ^(a)	10 270 959
AGM 13/06/2006	2005	8 450 594	1,90 ^(b)	16 056 128
AGM 14/06/2007	2006	8 727 872	2,14 ^(b)	18 677 646
AGO 12/06/2008	2007	9 931 546	2,45 ^(b)	24 332 287
AGM 10/06/2009	2008	10 321 912	2,65 ^(b)	27 282 463
AGO 10/06/2010	2009	11 042 591	2,85 ^(a)	31 471 384

(a) Somme ayant donné droit à un abattement de 50 % aux personnes physiques domiciliées en France.

(b) Somme ayant donné droit à un abattement de 40 % aux personnes physiques domiciliées en France.

Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans, à compter de la date de leur mise en paiement, sont prescrits et versés au Trésor Public.

7.6 Programme de rachat d'actions – autocontrôle

Au 31 octobre 2010, la société détenait 5 843 actions Rubis.

7.7 Renseignements concernant les délégations de compétence et de pouvoirs

Autorisations données par les Assemblées Générales Mixtes des commanditaires et des commandités du 10 juin 2009

a) Augmentation de capital par appel public à l'épargne ou par placement privé, à savoir :

- émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription :

Montant nominal maximum : 25 000 000 euros

- Utilisation en cours d'exercice : néant
- Terme de l'autorisation : le 10 août 2011

- émettre des actions par offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier (placement privé) :

Montant nominal maximum : 10 % du capital social au jour de l'AGM du 10 juin 2009

- Utilisation en cours d'exercice : néant
- Terme de l'autorisation : le 10 août 2011

- augmenter le nombre de titres à émettre en cas de demandes excédentaires lors d'augmentations de capital avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription :
 - Utilisation en cours d'exercice : néant
 - Terme de l'autorisation : le 10 août 2011

- émettre des actions, dans la limite de 10 % du capital social par période de 12 mois, en fixant le prix d'émission avec une décote maximale de 15 % en cas d'émission avec droit de priorité, ou une décote maximale de 8 % en cas d'émission sans droit de priorité réaffectée dans le cadre d'un placement privé :
- Utilisation en cours d'exercice :
 - le 29 janvier 2010
 - le 18 mars 2010
 - le 7 avril 2010
 - le 29 avril 2010
 - le 19 mai 2010
 - le 2 juin 2010
 - le 22 juin 2010
 - le 9 juillet 2010
 - le 28 juillet 2010
 - le 8 septembre 2010
 - le 24 septembre 2010
 - le 11 octobre 2010
 - le 26 octobre 2010

- Total utilisé / autorisé : 2 681 200 euros / 25 000 000 euros
- Terme de l'autorisation : le 10 août 2011

b) Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes

- Utilisation en cours d'exercice : néant
- Terme de l'autorisation : le 10 août 2011

c) Attribution d'options de souscription d'actions : 5% du nombre d'actions en circulation au jour où les options sont consenties, soit au 22 juillet 2009 : 540 897 options.

- Utilisation en cours d'exercice : le 22 juillet 2009
- Total utilisé / autorisé : 360 000 / 540 897
- Terme de l'autorisation : le 10 août 2012

d) Attribution d'actions gratuites : 2,5% du nombre d'actions en circulation au jour où l'attribution gratuite des actions sera consentie, à l'intérieur du plafond de stock-options.

- Utilisation en cours d'exercice :
 - le 22 juillet 2009
 - le 11 mars 2010
 - le 15 octobre 2010
- Total utilisé / autorisé : 102 300 / 540 897
- Terme de l'autorisation : le 10 août 2012

e) Augmentation de capital par émission d'actions réservées aux adhérents d'un PEE établi en application des articles L. 3332-3 et suivants du Code du travail

Montant nominal maximum : 700 000 euros

- Utilisation en cours d'exercice : le 28 janvier 2010
- Total utilisé / autorisé : 1 19 030 euros / 700 000 euros
- Terme de l'autorisation : le 10 août 2011

Chapitre 8

Informations relatives aux acquisitions en cours

Depuis le 30 juin 2010, le Groupe a procédé à des acquisitions importantes qui s'inscrivent dans sa stratégie de développement sur des niches de marché et qui concernent de nombreux pays : Afrique du Sud, Suisse, Espagne, Caraïbes et Amérique Centrale.

8.1 Acquisitions : communiqués

8.1.1 Acquisition en Afrique du Sud auprès du Groupe Shell

(Communiqué de presse du 18 octobre 2010)

Rubis a signé, le 15 octobre 2010, un accord avec Shell pour le rachat de ses filiales de distribution de GPL (*Easigas*) en Afrique australe, principalement en Afrique du Sud, et incluant le Botswana, le Lesotho et le Swaziland.

Il s'agit d'une acquisition significative pour Rubis qui double ainsi sa taille dans la distribution de GPL sur ce continent.

Cette acquisition s'inscrit pleinement dans le cadre de la stratégie de développement de Rubis :

- Avec plus de 100 000 tonnes de ventes annuelles de GPL sous la marque *Easigas*, pour ces 4 pays, Rubis se positionne en numéro deux du secteur avec une part de marché d'environ 30%*, couvrant l'ensemble des segments du GPL : bouteilles et vrac, usages résidentiels, agricoles et industriels ;
- *Easigas* a une longue expérience historique dans ces pays et bénéficie d'une forte notoriété ;
- La demande en énergie en général et dans le secteur des GPL en particulier dans cette zone géographique offrent d'excellentes perspectives de croissance ;
- Les infrastructures logistiques en place (terminaux d'importation, centres emplisseurs, contrats d'approvisionnement) garantissent un accès pérenne à la ressource produit, et les investissements d'ores et déjà identifiés permettront d'accompagner la forte croissance du marché.

La transaction d'un montant de 50 millions d'euros sera financée sur les moyens propres du Groupe et contribuera immédiatement à la croissance du résultat par action.

La réalisation définitive de cette acquisition est soumise à l'autorisation des Autorités de la concurrence en Afrique du Sud.

Cette acquisition permet au Groupe de prendre une position stratégique dans la région la plus dynamique du continent.

* [source interne]

8.1.2 Acquisition auprès du groupe Linde de son activité de distribution de GPL conditionné en Suisse

(Communiqué de presse du 26 octobre 2010)

« Rubis, à travers sa filiale Vitogaz Switzerland AG, a acquis les actifs de distribution de GPL conditionné de PanGas AG, filiale du groupe Linde.

Par cette acquisition, Rubis se renforce dans un segment à forte valeur ajoutée du secteur GPL en augmentant son volume de près de 50% et étend son assise logistique à deux sites d'emplissage de bouteilles.

Les actifs repris se composent d'un parc de bouteilles de GPL, distribuées soit auprès de clients directs soit via un réseau de revendeurs, ainsi que d'installations logistiques (centre emplisseur, plateforme de distribution, stockage vrac de 1750 m³) complémentaires aux installations existantes.

A la suite de cette acquisition, la distribution de GPL en bouteilles en Suisse représentera des ventes annuelles de plus de 12 000 tonnes.

Les synergies tant opérationnelles que logistiques inhérentes à cette reprise, seront rapidement mises en œuvre. Cette acquisition aura un effet immédiat en termes de contribution aux résultats du Groupe.

En 2009, Vitogaz Switzerland a distribué en Suisse plus de 50 000 tonnes de GPL ».

8.1.3 Acquisition auprès du groupe BP de son activité de GPL vrac en Espagne

(Communiqué de presse du 16 novembre 2010)

« Rubis, [à travers sa filiale Vitogas España], a signé un accord prévoyant le rachat de l'activité de distribution de GPL du groupe BP en Espagne.

Cette transaction, réalisée à travers la filiale Vitogas España, porte sur le fonds de commerce GPL vrac de BP, ainsi que les actifs associés : parc de réservoirs en clientèle résidentielle et industrielle, dépôt de stockage secondaire ; la distribution s'opérant également à travers des réseaux canalisés. Cette acquisition permet à Rubis de doubler de taille* et de se hisser parmi les trois premiers opérateurs en Espagne sur le marché du GPL en vrac, en croissance régulière. Avec une activité déjà idéalement localisée géographiquement, cette opération permet à Rubis d'être un acteur significatif dans le « triangle d'or » (concentration sur la partie nord et extension aux régions de la côte Est).

En complément de cette acquisition, un contrat long terme de fourniture de GPL a été conclu entre les parties au départ de la raffinerie BP de Castellon, près de Valence.

L'association des deux fonds de commerce, génératrice de fortes synergies opérationnelles et logistiques, représente des ventes annuelles de plus de 50 000 tonnes.

La réalisation définitive de cette acquisition devrait intervenir avant la fin du présent exercice et aura un effet immédiat en termes de contribution aux résultats du Groupe.

Après l'entrée de Rubis sur le marché espagnol du GPL en vrac en 2007, au travers du rachat de la filiale SHELL, puis du rachat en 2008 de la filiale du groupe TOTAL, cette opération, témoigne à nouveau de la capacité de mouvement du Groupe et s'inscrit clairement dans la stratégie de développement sur des niches de marché. »

* En 2009 Rubis a commercialisé en Espagne 23 278 tonnes ; la cible (BP) a commercialisé 24 456 tonnes. L'addition des deux fonds de commerce sur 2009 totalise : 47 734 tonnes. Sur les 9 premiers mois de l'exercice 2010 Rubis a augmenté ses tonnages de 4,2 % ; le chiffre cité de 50 000 tonnes constitue une approche réaliste des tonnages cumulés des deux entités, et fait bien ressortir un quasi doublement des volumes de Rubis.

8.1.4 Acquisitions auprès du groupe Chevron

(Communiqué de presse du 19 novembre 2010 - extrait)

« Rubis [à travers sa filiale Vitogaz] acquiert les activités de distribution de produits pétroliers du groupe CHEVRON, dans la zone des Caraïbes, réparties dans 13 pays :

- 3 départements français : Guadeloupe, Guyane et Martinique, renforçant ainsi sa présence actuelle ;
- 9 pays formant l'arc des Caraïbes : Antigua, la Barbade, la Dominique, Grenade, la Guyane, St Kitts & Nevis, Ste Lucie, St Vincent et les Grenadines, Trinidad et Tobago ;
- 3 pays de la zone Caraïbes localisés en Amérique Centrale : Belize, Costa Rica et le Nicaragua.

Cet ensemble économique représente un chiffre d'affaires 2009 de 445 M€ et une activité en volume de près de 1,2 million de mètres cube, soit quatre fois la présence actuelle de Rubis dans la région.

Cette acquisition répond en tous points aux critères de croissance externe de Rubis :

- **un ensemble d'activités de distribution diversifié** – réseaux de stations-service (marque Texaco), fioul commercial, GPL, aviation - profitables et établies depuis près de 90 ans ;
- **des positions de leader sur ces pays** : numéro 1 ou 2 avec des parts de marché significatives ;
- **une base puissante d'actifs logistiques** (10 terminaux de stockage) permettant d'intégrer une activité rentable d'approvisionnement, de négoce et de transport opérant également pour des tierces parties ;
- **des implantations dans des régions en croissance** et dépendantes en termes d'importations de produits pétroliers ;
- **des implantations dotées d'infrastructures** – stockages, centres emplisseurs, dépôt d'importation – qui apportent localement l'avantage compétitif indispensable à la pérennité et au développement des positions de marché.

La valeur de transaction de 300 millions de dollars (comprenant la reprise du besoin en fonds de roulement), fait ressortir, sur la base des comptes internes 2009, un multiple de résultat net inférieur à 11 fois. Cette acquisition aura un effet positif sur la rentabilité du Groupe dès 2011.

La réalisation définitive de ces acquisitions, réparties en trois lots distincts, sera soumise à l'approbation des Autorités locales de la concurrence. Il est en outre précisé que cette opération ne prévoit pas de complément de prix à venir ni d'engagement de rachat de passif. »

8.2 Acquisitions : informations complémentaires

8.2.1 Mode de financement

Ces quatre acquisitions sont financées par les liquidités du Groupe et par recours à l'emprunt bancaire, au moyen de lignes de crédit confirmées d'ores et déjà en place.

8.2.2 Complément de prix

Aucun complément de prix n'est prévu dans le cadre de ces acquisitions.

8.2.3 Autorisations des Autorités de la Concurrence

- Afrique du Sud (SHELL) :

15 octobre 2010 : Signature du Protocole d'acquisition.

19 novembre : Dépôt du dossier à la Commission faisant courir un délai d'instruction de 60 jours.
Soit une décision définitive le 13 janvier 2011.

- Antilles et Guyane Françaises (CHEVRON) :

18 novembre : Signature du Protocole d'acquisition.

22 novembre : Dépôt d'une Pré-Notification auprès de la DGCCRF, donnant lieu à des échanges d'information pendant une période de 3 semaines, à l'issue de laquelle sera déposée une Notification.

La Commission a 5 semaines pour produire sa décision.

Au total 8 semaines entre le dépôt de la Pré-notification et la décision définitive dans l'hypothèse d'une instruction en Phase 1, soit une décision envisagée le 18 janvier 2011.

8.2.4 Rachat de passif

Il n'est pas prévu de rachat de passif à l'exception de la reprise du besoin en fonds de roulement d'exploitation (comprenant : stocks, créances clients et dettes fournisseurs) dont le calcul définitif, donnant lieu à ajustement, sera fait 1 à 2 mois après les acquisitions.

8.2.5 Données de synthèse

Considérées globalement, ces quatre acquisitions ont généré un chiffre d'affaires de 557 millions d'euros en 2009. Ces acquisitions représentent un montant global de transaction de 245 millions d'euros (valeur d'entreprise), auquel s'ajoute un besoin en fonds de roulement estimé à 35 millions d'euros. L'acquisition définitive de l'Afrique du Sud et de la partie française de Chevron reste soumise à l'autorisation des Autorités de la concurrence.

A titre indicatif, la Société est en mesure de fournir l'appréciation des soldes de gestion du périmètre constitué de ces quatre sociétés sur 2009. Cette appréciation se fonde sur des comptes sociaux, consolidés et des comptes internes 2009 non audités. Sur ces bases, le périmètre constitué par ces quatre sous-groupes fait ressortir un résultat brut d'exploitation de 44 millions d'euros et un résultat net part du groupe de 25 millions d'euros sur l'exercice 2009.

Sur la base de la situation financière au 30/09/2010, et en intégrant les engagements financiers pris postérieurement à cette date soit 245 millions (4 acquisitions citées ci-dessus), les covenants bancaires devraient être respectés, soit un ratio de Dette financière nette sur fonds propres inférieur à 1 et de Dette financière nette rapportée au Résultat Brut d'Exploitation inférieur à 3,5. Le montant de l'endettement financier net du Groupe, au 30 septembre 2010, après acquisitions, s'élèverait à 457 millions d'euros.

Chapitre 9

Informations financières T3 2010

(Communiqué de presse du 19 novembre 2010)

Chiffre d'affaires du 3e trimestre 2010

POURSUITE DE LA HAUSSE DE L'ACTIVITE EN VOLUME : + 14 %

Rubis a continué à enregistrer une bonne avance de son activité au troisième trimestre : + 14 % de croissance en volume et + 6 % à périmètre constant.

La croissance du chiffre d'affaires (+ 60 %) du troisième trimestre à 354 M€ s'explique principalement par la hausse des prix nominaux des produits pétroliers (+ 22 %) intervenue depuis 12 mois.

Rubis bénéficie d'une bonne dynamique et poursuit son développement en consolidant ses positions commerciales (signatures de contrats et gains de parts de marché) et logistiques locales et en étendant son périmètre industriel : réception du terminal pétrochimique d'Anvers et extension de celui de Rotterdam.

<i>Chiffre d'affaires en M€</i>	<i>Troisième trimestre 2010</i>		<i>Cumul 9 mois au 30 septembre 2010</i>	
	2010	Variation	2010	Variation
RUBIS ENERGIE	294,3	+ 64 %	848,4	+ 55 %
Europe	180,3	+ 140 %	483,4	+ 96 %
Caraïbes	98,7	+ 9 %	313,8	+ 20 %
Afrique	15,3	+ 11 %	51,2	+ 28 %
RUBIS TERMINAL	59,9	+ 42 %	188,6	+ 44 %
Stockage de produits liquides	24,7	+ 14 %	72,5	+ 14 %
Négoce de produits pétroliers	35,3	+ 72 %	116,1	+ 72 %
TOTAL DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE	354,2	+ 60 %	1 037,0	+ 53 %

Distribution DE GPL et de produits pétroliers : Rubis Energie

Les volumes distribués par Rubis Energie au troisième trimestre atteignent 208 000 tonnes-m³, en hausse de 14 %, dont 107 000 tonnes de distribution de GPL (+ 7 %) et 101 000 m³ (+ 24 %) au titre de la distribution de produits pétroliers (essences, gazole ...); à périmètre constant, les volumes en distribution finale tous produits s'établissent à 164 000 tonnes-m³ (+ 1,4 %).

- **Europe** : les volumes de GPL en distribution finale atteignent 66 000 tonnes (+ 19 %) tirés par l'Allemagne (GPL-carburant), la République Tchèque et la Bulgarie.

L'activité de distribution de produits pétroliers sur les Iles anglo-normandes et la Corse (consolidée depuis le deuxième trimestre) a représenté 43 000 tonnes.

- **Caraïbes (Antilles - Guyane - Bermudes)** : Les volumes commercialisés s'élèvent à 63 000 tonnes-m³ (- 2,4 %) réparties en 58 000 m³ (- 2 %) de produits pétroliers (réseaux de stations-service et vente directe de gazole marine, fioul, lubrifiants et bitumes) et 5 700 tonnes (- 1,4 %) de GPL.

- La zone **Afrique** affiche des volumes de GPL en distribution finale de 17 000 tonnes (- 6 %) en raison d'un retrait ponctuel au Sénégal dû à des ruptures d'approvisionnement, Maroc et Madagascar enregistrant une bonne avance.

Stockage de produits liquides : Rubis Terminal

Sur le troisième trimestre, l'activité principale du pôle RUBIS TERMINAL, le stockage de produits liquides, poursuit sa progression avec des recettes de 24,7 M€, en hausse de 14 % dont périmètre France : + 8 % et Rotterdam : + 74 %.

Les produits pétroliers enregistrant une forte hausse en liaison avec notamment le surcroît d'activité sur Dunkerque (+ 30 %).

Sur la même période, le chiffre d'affaires Négoce s'établit à 35 M€ : effets de la hausse des prix nominaux, sans impact sur les résultats.

Chapitre 10

Table de concordance

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques exigées par le Règlement européen CE n° 809/2004 pris en application de la Directive européenne dite « Prospectus » 2003/71/CE.

Rubriques de l'annexe 1 du Règlement Européen CE n° 809/2004	N° de page du Rapport Financier Annuel - Document de référence 2009	N° de page de l'actualisation du Rapport Financier Annuel - Document de référence 2009
1 Attestation des personnes responsables	172	4
2 Commissaires aux Comptes	173	5
3 Informations financières sélectionnées	12 à 15 – 56 – 57 – 96 – 97 à 160	13 à 16*
4 Facteurs de risques	48	9 à 11
5 Informations concernant l'émetteur	160	17 à 21
6 Aperçu des activités	22	N/A
7 Organigramme	5	6 et 7
8 Propriétés immobilières, usines et équipements	123-124	N/A
9 Examen de la situation financière et du résultat	56-135	27 et 28
10 Trésorerie et capitaux	116-119	N/A
11 Recherche et développement, brevets et licences	N/A	N/A
12 Information sur les tendances et perspectives	63	6*
13 Prévisions ou estimation du bénéfice	N/A	N/A
14 Organes d'administration, de direction et de surveillance	143 à 152 - 161	13
15 Rémunération et avantages	143	N/A
16 Fonctionnement des organes d'administration et de direction	140 à 145	13 et 14
17 Salariés	76 à 78 – 97 - 150	14 à 16
18 Principaux actionnaires	14 - 166	19
19 Opérations avec des apparentés	149	N/A
20 Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	56 À 63 – 66 À 135	27 – 28 et 9 à 12*
21 Informations complémentaires	172 À 175	22 à 26
22 Contrats importants	N/A	N/A
23 Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	N/A	N/A
24 Documents accessibles au public	175	N/A
25 Informations sur les participations	22 à 45 – 78 à 80	N/A

* numéro de page correspondant au Rapport financier semestriel en Annexe de l'Actualisation du Document de Référence 2009



SOMMAIRE

- 1** **Rapport semestriel d'activité**
- 2** **Etats Financiers condensés au 30 juin 2010
- Comptes consolidés**
- 3** **Rapport des Commissaires aux Comptes**
- 4** **Responsables du Document**



1 - Rapport Semestriel d'activité

① EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DU SEMESTRE

Activité Rubis Energie

Prise de contrôle de Frangaz

Frangaz a été créée en 2006 par BP et Vitogaz (50/50) avec pour objet principal la commercialisation en Grandes et Moyennes Surfaces des bouteilles de gaz (GPL) à la marque du distributeur. Le 15 février 2010, BP France a cédé sa participation dans Frangaz à Vitogaz qui en est devenu ainsi l'actionnaire unique. A l'occasion de cette transaction, un produit constitué par un écart d'acquisition négatif a été inscrit en résultat au poste « autres produits et charges opérationnels », pour un montant de 8 353 milliers d'euros.

Entrée dans la distribution et le stockage de carburants en Corse

Au cours du premier semestre 2010, le Groupe Rubis a acquis une trentaine de stations-service de la Région Corse. Concomitamment à ces acquisitions, le Groupe Rubis a racheté une participation dans la société Dépôts Pétroliers de la Corse qui détient les dépôts pétroliers d'Ajaccio et de Bastia. A cette occasion, un écart d'acquisition négatif d'un million d'euros a été inscrit au compte de résultat au poste « autres produits et charges opérationnels ». Il reste provisoire jusqu'au terme du délai d'affectation soit au plus tard 12 mois après la date d'entrée dans le périmètre.

Litiges en cours

En juillet 2009, Vitogaz et Rubis ainsi que d'autres sociétés distributrices de GPL conditionné en France ont reçu une Notification de griefs de l'Autorité de la Concurrence. La Rapporteuse de l'Autorité de la Concurrence a émis son rapport le 26 avril 2010. Compte tenu des éléments dans le dossier et de la teneur du rapport, le Groupe demeure confiant dans l'issue de la procédure.



Chiffres clés consolidés

Par secteur d'activité

en millions d'euros	1er sem. 10	1er sem. 09	%
Chiffre d'affaires	683	457	49%
Rubis Energie	554	368	51%
Rubis Terminal	129	89	45%
Résultat Brut d'Exploitation	68	62	10%
Rubis Energie	42	42	0%
Rubis Terminal	31	24	28%
Société-mère	-5	-4	
Résultat Opérationnel Courant	49	45	8%
Rubis Energie	29	30	-3%
Rubis Terminal	24	19	29%
Société-mère	-4	-4	
Capacité d'autofinancement	52	47	10%
Rubis Energie	32	31	
Rubis Terminal	20	16	
Investissements	49	39	
Rubis Energie	23	17	
Rubis Terminal	26	22	

Par zone géographique

en millions d'euros	1er sem. 10	1er sem. 09	%
Chiffre d'affaires	683	457	49%
Europe	432	260	66%
Caraïbes	215	171	26%
Afrique	36	26	38%
Résultat Brut d'Exploitation	68	62	10%
Europe	43	41	5%
Caraïbes	18	14	29%
Afrique	7	7	0%
Résultat Opérationnel Courant	49	45	8%
Europe	30	30	0%
Caraïbes	13	9	46%
Afrique	6	6	0%
Capacité d'autofinancement	52	47	10%
Europe	33	30	10%
Caraïbes	14	12	17%
Afrique	5	5	0%
Investissements	49	39	
Europe	43	34	
Caraïbes	4	4	
Afrique	2	1	



Chiffre d'affaires

RUBIS a enregistré un chiffre d'affaires de 683 M€ au titre du premier semestre 2010, en hausse de 49 % par rapport à 2009. Cette évolution s'explique par la bonne progression de l'activité en volume (+14%) observée sur les deux branches du Groupe et par l'évolution nominale des prix et notamment la forte remontée des prix pétroliers (hausse de 50%).

Activité par pôle d'activité et zone géographique



Distribution de GPL et de produits pétroliers

Les volumes distribués par Rubis Energie sur la période atteignent 434 000 tonnes-m³ (en hausse de 14%), dont 244 000 tonnes de distribution de GPL (+10%) et 190 000 m³ (+21%) en distribution de produits pétroliers (carburants et fiouls). A périmètre constant (hors carburant et fioul en Corse) les volumes, en distribution finale, tous produits confondus, sont en hausse de 7% à 376 000 tonnes-m³.

Europe: les volumes de GPL, en distribution finale, ont enregistré une progression satisfaisante (+6%) à 154 000 tonnes. Globalement, l'hiver rigoureux a permis de générer une bonne avance des volumes domestiques, alors que l'amélioration de la conjoncture économique a entraîné une reprise de la demande professionnelle. On notera surtout la très forte progression observée en France et en Allemagne sur la demande de GPL-carburant (+44%). Les activités situées aux Iles Anglo-Normandes et en Corse, en carburants et fiouls, ont réalisé un volume cumulé de 72 000 m³.

Caraïbes (Antilles - Guyane - Bermudes): les volumes commercialisés s'élèvent à 129 000 tonnes-m³ (+11%) dont 11 000 tonnes de GPL et 118 000 m³ (+13%) de produits pétroliers : réseau de stations-service et vente directe de gazole marine, fioul, lubrifiants et bitumes. Si le premier semestre 2009 avait été négativement impacté par les troubles sociaux aux Antilles, la période 2010 a bénéficié d'une meilleure conjoncture et de l'effet de nouveaux contrats.

La zone **Afrique** affiche une légère progression des volumes de GPL en distribution finale de 2%, (39 000 tonnes), le Maroc y réalisant la moitié de l'activité en volume.



Stockage de produits liquides

Le chiffre d'affaires de la branche enregistre une hausse de 45% à 129 M€. Le chiffre d'affaires de l'activité « Négoce de produits pétroliers » (+72 %) a bénéficié tant d'un effet nominal (hausse des prix du fioul) que d'une bonne reprise des volumes, étant rappelé que sa contribution aux résultats du Groupe reste marginale.



L'activité principale du pôle RUBIS TERMINAL, le stockage de produits liquides, poursuit sa progression avec des recettes en hausse de 14 % tirées par les recettes Pétrole, Chimie ainsi que par les nouveaux contrats en opération sur le site de Rotterdam

Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant atteint 48,9 M€, en progression de 8 % par rapport à 2009.

Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net est en retrait significatif : 3,0 M€ contre 3,8 M€, bénéficiant du plein effet de la baisse des taux d'intérêt s'appliquant à un endettement net en fin de période passant de 181 M€ à 199 M€.

Résultat net

Le résultat net part du Groupe s'établit à 35 M€, en progression de 30 % par rapport à la même période de 2009. Il est à noter que le résultat net part du Groupe du premier semestre intègre pour 5 M€ des produits non récurrents liés principalement au rachat par Vitogaz de 50 % de Frangaz détenus par BP.

Résultat net par action

Le résultat net par action dilué atteint 3,03 €, en croissance de 19 % sur la période. L'augmentation du nombre d'actions s'explique par l'exercice du paiement du dividende 2009 en actions, l'augmentation de capital réservée aux salariés, la mise en place d'une « ligne de capital » avec Crédit Agricole CIB et par l'exercice d'options de souscription d'actions Rubis.

Financement

Au 30 juin 2010, la capacité d'autofinancement atteint 51,4 M€ en hausse de 10 %. Les investissements totaux s'élèvent à 49 M€ dont 16 M€ affectés au financement de la construction des Terminaux de Rotterdam et d'Anvers. Le Groupe a assuré son financement d'infrastructures par tirage de lignes de crédit à moyen terme à 5 ans.

Bilan

Au 30 juin le Groupe présente une structure financière répartie entre des fonds propres totaux de 556 M€ et un endettement financier net de 199 M€, faisant apparaître un taux d'endettement modéré de 36 %.



Perspectives 2010

La dynamique de construction du Groupe se poursuit à travers les projets industriels à Rotterdam et Anvers et sa capacité à réaliser de nouvelles acquisitions.

Le positionnement du Groupe et la spécificité de son modèle lui assurent une bonne visibilité et une faible exposition au cycle conjoncturel.

Les acquis du premier semestre confortent l'objectif d'une croissance du résultat net sur l'ensemble de l'exercice.

② DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES POUR LES SIX MOIS RESTANTS DE L'EXERCICE

Les principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe pourrait être exposé sont décrits dans le chapitre 3 « Facteurs de risques et assurances » du Rapport Financier Annuel - Document de Référence 2009. Plus spécifiquement, en ce qui concerne la procédure en cours devant l'Autorité de la Concurrence, l'audience a été fixée le 21 septembre 2010.

A la connaissance de Rubis, il n'existe pas de faits exceptionnels, litiges, risques ou engagements hors bilan, susceptibles d'avoir un impact significatif sur la situation financière, le patrimoine, le résultat ou les activités du Groupe.

Evénements postérieurs à la clôture

Néant

③ Principales transactions avec les parties liées

Frangaz étant consolidée en intégration globale depuis le 1er janvier 2010, sa contribution ne figure plus dans le détail des transactions avec les parties liées.

Au premier semestre 2010, il n'y a pas eu d'autre variation significative dans la nature des transactions avec les parties liées par rapport au 31 décembre 2009 (voir Note 7.3 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009).



2 - Etats condensés financiers au 30 juin 2010

Comptes Consolidés



**COMPTES
CONSOLIDÉS
INTERMEDIAIRES**

ARRETES AU 30 JUIN 2010

BILAN CONSOLIDÉ

COMPTE de RÉSULTAT

**ETAT DES AUTRES ELEMENTS DU
RESULTAT GLOBAL**

**VARIATION des CAPITAUX
PROPRES CONSOLIDÉS**

**TABLEAU de FLUX de
TRÉSORERIE CONSOLIDÉS**

**ANNEXE des COMPTES
CONSOLIDÉS**



ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE AU 30 JUIN 2010

BILAN CONSOLIDÉ au 30 JUIN 2010

ACTIF <i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Référence annexe</i>	30 JUIN 2010	30 JUIN 2009	31 DEC. 2009
ACTIFS NON-COURANTS				
Immobilisations incorporelles	3	7 925	5 024	5 225
Ecart d'acquisition		246 558	245 958	245 175
Immobilisations corporelles	4	525 480	432 248	465 966
Titres mis en équivalence		18 324	18 331	18 328
Autres actifs financiers		11 099	11 891	12 152
Impôts différés		5 579	3 336	3 972
Autres actifs long terme		1 380	1 246	1 168
TOTAL ACTIFS NON COURANTS (I)		816 345	718 034	751 986
ACTIFS COURANTS				
Stocks et en cours		73 755	52 749	52 368
Clients et autres débiteurs		184 497	129 990	148 469
Créances d'impôt		2 003	2 111	1 326
Autres actifs courants		6 891	4 785	3 777
Trésorerie et équivalents de trésorerie		114 392	113 802	99 314
TOTAL ACTIFS COURANTS (II)		381 538	303 437	305 254
TOTAL Groupe d'actifs destinés à être cédés (III)				
TOTAL ACTIF (I + II + III)		1 197 883	1 021 471	1 057 240



ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE AU 30 JUIN 2010

BILAN CONSOLIDÉ au 30 JUIN 2010

PASSIF <i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Référence annexe</i>	30 JUIN 2010	30 JUIN 2009	31 DEC. 2009
CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE				
Capital	7	58 299	54 090	54 109
Primes liées au capital	7	264 590	225 199	225 226
Résultats accumulés		217 895	191 012	211 525
TOTAL		540 784	470 301	490 860
INTERETS MINORITAIRES		15 411	13 094	14 471
CAPITAUX PROPRES (I)		556 195	483 395	505 331
PASSIFS NON COURANTS				
Emprunts et dettes financières	9	242 691	210 179	217 665
Consignations d'emballages		62 284	58 226	58 904
Engagements envers le personnel		12 196	9 762	12 080
Autres provisions	10	24 690	20 534	20 292
Impôts différés		31 289	27 600	28 659
Autres passifs long terme		10 669	3 023	7 156
TOTAL PASSIFS NON COURANTS (II)		383 819	329 324	344 756
PASSIFS COURANTS				
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	9	70 311	85 002	62 735
Fournisseurs et autres créditeurs		173 616	109 073	132 493
Dettes d'impôt		3 237	3 934	3 682
Autres passifs courants		10 705	10 743	8 243
TOTAL PASSIFS COURANTS (III)		257 869	208 752	207 153
TOTAL Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés (IV)				
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV)		1 197 883	1 021 471	1 057 240



COMPTE de RÉSULTAT CONSOLIDÉ au 30 JUIN 2010

(en milliers d'euros)	Ref. annexe	%	30 juin 2010	30 juin 2009	31 décembre 2009
Ventes de marchandises			377 468	230 831	476 292
Production vendue de biens et services			305 346	226 105	475 653
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	5	49%	882 814	456 936	951 945
Autres produits de l'activité			438	128	265
Achats consommés			(499 679)	(300 332)	(641 830)
Charges externes			(65 517)	(53 419)	(112 484)
Charges de personnel			(35 836)	(34 274)	(71 529)
Impôts et taxes			(14 211)	(7 262)	(14 350)
Amortissements et provisions nets			(19 022)	(16 738)	(33 731)
Autres produits et charges d'exploitation			(76)	47	(571)
RÉSULTAT BRUT d'EXPLOITATION		10%	67 571	61 649	111 752
RÉSULTAT OPERATIONNEL COURANT	5	8%	48 911	45 086	77 715
Autres produits et charges opérationnels			5 119	(1 231)	(1 217)
RÉSULTAT OPERATIONNEL	5	23%	54 030	43 855	76 498
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie			800	516	1 707
Coût de l'endettement financier brut			(3 824)	(4 290)	(9 235)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET		-20%	(3 024)	(3 774)	(7 528)
Autres produits et charges financiers			(521)	(86)	655
RÉSULTAT AVANT IMPOT		26%	50 485	39 995	69 625
Impôt sur les bénéfices			(13 673)	(11 744)	(19 746)
RÉSULTAT APRES IMPOT		30%	36 812	28 251	49 879
Quote-part de résultat des mises en équivalence			(2)	(2)	(3)
RESULTAT NET TOTAL		30%	36 810	28 249	49 876
RESULTAT NET PART DU GROUPE		30%	35 018	27 023	47 212
RESULTAT NET MINORITAIRE		46%	1 792	1 226	2 664
Résultat non dilué par action (en euros)	6	22%	3,20	2,82	4,48
Résultat dilué par action (en euros)	6	19%	3,03	2,54	4,32



ÉTAT DES AUTRES ELEMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

<i>(en milliers d'euros)</i>	30-juin-10	30-juin-09	31-déc-09
Résultat net de l'ensemble consolidé	36 810	28 249	49 876
Réserves de conversion	6 135	1 064	284
Instruments de couverture	(596)	4 230	5 995
Gains et pertes actuariels	560	661	(244)
Impôts sur les autres éléments du résultat global	258	(1 475)	(1 871)
Résultat global de la période	43 167	32 729	54 040
Part attribuable aux propriétaires de la société mère du Groupe	41 353	31 516	51 376
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	1 814	1 213	2 664



ÉTAT DES VARIATIONS des CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Actions en circulation	dont Actions propres	Capital	Primes	Actions propres	Réserves et résultat consolidés	Ecarts de conversion	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
	(en nombre d'actions)		(en milliers d'euros)							
Capitaux propres au 31 décembre 2008	10 296 269	10 167	51 481	206 773	(438)	189 427	(3 707)	443 537	14 142	457 679
<i>Résultat global de la période</i>						30 452	1 064	31 516	1 213	32 729
Réserve légale imputée sur prime d'émission				(260)		260		0		
Variation de pourcentage d'intérêts								0		0
Paiement en actions						853		853		853
Augmentation de capital	521 675		2 609	18 686				21 295		21 295
Actions propres		(3 837)			392			392		392
Distribution de dividendes						(27 282)		(27 282)	(2 261)	(29 543)
Autres variations						(10)		(10)		(10)
Capitaux propres au 30 juin 2009	10 817 944	6 330	54 090	225 199	(46)	193 700	(2 643)	470 301	13 094	483 395
<i>Résultat global de la période</i>						20 653	(793)	19 860	1 451	21 311
Réserve légale imputée sur prime d'émission				(3)		3		0		
Variation de pourcentage d'intérêts								0	5	5
Paiement en actions						612		612		612
Augmentation de capital	3 800		19	31				50		50
Actions propres		(4 630)			(58)			(58)		(58)
Distribution de dividendes								0		0
Autres variations						95		95	(79)	16
Capitaux propres au 31 décembre 2009	10 821 744	1 700	54 109	225 227	(104)	215 063	(3 438)	490 860	14 471	505 331
<i>Résultat global de la période</i>						35 242	6 111	41 353	1 814	43 167
Réserve légale imputée sur prime d'émission				(419)		419				
Variation de pourcentage d'intérêts									1 820	1 820
Paiement en actions						1 160		1 160		1 160
Augmentation de capital	838 026		4 190	39 782				43 972		43 972
Actions propres		4 296			(295)			(295)		(295)
Distribution de dividendes						(36 224)		(36 224)	(2 694)	(38 918)
Autres variations						(42)		(42)		(42)
Capitaux propres au 30 juin 2010	11 659 770	5 996	58 299	264 590	(399)	215 618	2 675	540 784	15 411	556 195



TABLEAU de FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS au 30 JUIN 2010

(en milliers d'euros)	30 juin 2010	30 juin 2009	31 dec. 2009
Résultat net total consolidé des activités poursuivies	36 810	28 249	49 876
Résultat net des activités abandonnées			
Ajustements :			
Elimination du résultat des mises en équivalence	1	2	2
Elimination du résultat des amortissements et provisions	18 286	17 500	35 977
Elimination des résultats de cession et des pertes et profits de dilution	311	637	929
Elimination des produits de dividende	(8)	(8)	(131)
Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie	(3 952)	350	396
Flux liés aux activités abandonnées			
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	51 448	46 730	87 049
Elimination de la charge d'impôt	13 673	11 744	19 746
Elimination du coût de l'endettement financier net	3 024	3 775	7 528
Flux liés aux activités abandonnées			
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	68 145	62 249	114 323
Incidence de la variation du BFR	(28 425)	(12 862)	3 589
Impôts payés	(12 034)	(9 977)	(17 645)
Flux liés aux activités abandonnées			
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	27 686	39 410	100 267
Acquisition d'actifs financiers : branche Rubis Energie Europe hors France		(3 864)	(3 925)
Acquisition d'actifs financiers : branche Rubis Terminal	(999)		
Cession d'actifs financiers : branche Rubis Energie Italie			
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(48 857)	(38 574)	(88 578)
Variation des prêts et avances consentis	122	(337)	(246)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	335	153	752
Diminution (acquisition) d'actifs financiers	968	(47)	(1 112)
Dividendes reçus	9	7	131
Autres flux liés aux opérations d'investissement			
Flux liés aux activités abandonnées			
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(48 422)	(42 662)	(92 978)



TABLEAU de FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS au 30 JUIN 2010 (suite)

<i>Suite</i> (en milliers d'euros)	30 juin 2010	30 juin 2009	31 dec. 2009
Augmentation de capital	43 973	21 295	21 680
Acquisition d'actions propres	(295)	406	337
Emission d'emprunts et de nouvelles consignations	55 809	50 223	116 612
Remboursements d'emprunts et de consignations	(32 567)	(18 529)	(99 248)
Intérêts financiers nets versés	(3 020)	(3 911)	(7 666)
Dividendes payés aux actionnaires du groupe	(27 924)	(20 414)	(27 282)
Dividendes payés aux minoritaires	(1 178)	(2 261)	(2 261)
Flux liés aux activités abandonnées			
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	34 798	26 609	2 172
Incidence de la variation des taux de change	1 016	684	292
Incidence des changements de principes comptables			
Variation de la trésorerie	15 078	24 241	9 753
TRESORERIE DES ACTIVITES POURSUIVIES			
Trésorerie d'ouverture (*)	99 314	89 561	89 561
Variation de la trésorerie	15 078	24 241	9 753
Trésorerie de clôture (*)	114 392	113 802	99 314
Dettes financières	(313 002)	(295 181)	(280 400)
Trésorerie nette de dettes financières	(198 610)	(181 379)	(181 086)

(*) trésorerie hors concours bancaires



ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES 2010

1 – PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes consolidés intermédiaires résumés du 1^{er} semestre 2010 de Rubis et ses filiales (le Groupe) ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». S'agissant de comptes résumés, ils n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS et doivent être lus en relation avec les états financiers consolidés annuels du Groupe Rubis, de l'exercice clos le 31 décembre 2009. Les principes comptables appliqués pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2010 sont conformes aux normes comptables et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2010.

La publication des états financiers des comptes arrêtés au 30 juin 2010 a été autorisée par le Collège de la Gérance le 30 août 2010.

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009, présentés dans la note 2 de l'annexe des comptes consolidés du Document de référence 2009, à l'exception des changements liés à l'entrée en vigueur des normes IFRS 3 Révisée, « Regroupements d'entreprises » et IAS 27 Amendée, « Etats financiers consolidés ». L'incidence de leur adoption sur les résultats et la situation financière du Groupe concerne principalement l'acquisition par étape de la société Frangaz qui a conduit à constater dans les comptes du Groupe une plus-value à hauteur des intérêts détenus au moment de la prise de contrôle et une acquisition portant sur la totalité des titres Frangaz détenus.

Les normes et interprétations suivantes adoptées par l'Union européenne et entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2010 ne s'appliquent pas au Groupe ou sont sans impact significatif sur les états financiers du Groupe :

- IFRS 1 Révisée, Première adoption des normes internationales d'information financière, ainsi que les amendements publiés au JOUE respectivement du 23 juin 2010 et du 1^{er} juillet 2010,
- IAS 39 Amendée, Eléments éligibles à la couverture,
- IAS 32 Amendée, Classement des émissions de droits,
- IFRS 2 Amendée, Transactions intra-groupe réglées en trésorerie,
- Amendement IFRS 5 dans le cadre des Améliorations 2008 des normes,
- Améliorations annuelles des normes IFRS publiées en avril 2009,
- IFRIC 12, Accords de concessions de services,
- IFRIC 15, Contrats de construction de biens immobiliers,
- IFRIC 16, Couverture d'un investissement net d'une activité à l'étranger,
- IFRIC 17, Distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires,
- IFRIC 18, Transfert d'actifs provenant de clients.

L'incidence des normes et interprétations publiées par l'IASB et non encore adoptées par l'Union européenne dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2010 est en cours d'analyse par le Groupe.

Le groupe constate des variations saisonnières sur ses activités qui peuvent affecter, d'un semestre à l'autre, le niveau du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel. Aussi, le résultat intermédiaire n'est il pas nécessairement indicatif de celui qui pourrait être attendu pour l'ensemble de l'année 2010.



2 – CHANGEMENT DANS LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION

2-1 Entrée dans la distribution et le stockage de carburants en Corse

Au cours du premier semestre 2010, le Groupe Rubis a acquis une trentaine de stations-service de la Région Corse. Concomitamment à ces acquisitions, le Groupe Rubis a racheté une participation dans la société Dépôts Pétroliers de la Corse qui détient les dépôts pétroliers d'Ajaccio et de Bastia.

2-1.1 Dépôts Pétroliers de La Corse (DPLC)

Le Groupe a acquis au cours du premier semestre 2010, 53,50 % de la société Dépôts Pétroliers de La Corse (DPLC), en charge de la coordination logistique des approvisionnements en produits pétroliers de l'ensemble de la Région Corse, de même que de la gestion et l'exploitation des dépôts. Cette participation a été acquise par étape (35,5 % puis 18 %).

Contributions dans les comptes consolidés au 30 juin 2010	
(en milliers d'euros)	DPLC
Actif immobilisé	10 757
Clients et autres débiteurs	739
Trésorerie	418
Total actifs	11 914
Prix d'acquisition des titres	999
Ecart d'acquisition négatif (produit opérationnel)	1 085
Résultat part du groupe au 30 juin 2010	445
Capitaux propres Hors Groupe	2 214
Emprunts et dettes financières	4 500
Provisions	1 619
Fournisseurs et autres créditeurs	774
Impôts différés	278
Total passifs	11 914

2-1.2 Vito Corse

A la fin de l'exercice 2009, Vitogaz (Rubis Energie) a créé une nouvelle structure, Vito Corse. Les comptes de cette entité n'étaient pas consolidés en 2009, car Vito Corse n'avait pas d'activité. Vito Corse a acquis, au cours du premier semestre 2010, une trentaine de stations-service de la Région Corse. Des négociations restent en cours dans la perspective d'acquérir de nouvelles stations-service.

Contributions dans les comptes consolidés au 30 juin 2010	
(en milliers d'euros)	Vito Corse
Actif Immobilisé	5 473
Impôts différés	88
Clients et autres débiteurs	2 781
Trésorerie	712
Total actifs	9 055
Capital	1 000
Résultat au 30 juin 2010	(169)
Emprunts et dettes financières	3 000
Provisions	33
Fournisseurs et autres créditeurs	5 191
Total passifs	9 055



2-1.3 Ecart d'acquisition

Les comptes de DPLC et de Vito Corse ont été consolidés depuis le 1^{er} janvier 2010, selon la méthode de l'intégration globale, et à cette occasion un écart d'acquisition négatif d'un million d'euros a été inscrit au compte de résultat en produit sur la ligne « autres produits et charges opérationnels ».

Cet écart d'acquisition reste provisoire jusqu'au terme du délai d'affectation soit au plus tard 12 mois après la date d'entrée dans le périmètre.

2-2 Prise de contrôle de Frangaz

Frangaz a été créée en 2006 conjointement à 50% par BP et Vitogaz avec pour objet principal la commercialisation en Grandes et Moyennes Surfaces des bouteilles de gaz (GPL) à la marque du distributeur.

Jusqu'au 31 décembre 2009, les comptes de Frangaz étaient consolidés dans le périmètre du Groupe Rubis selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Le 15 février 2010, BP France cède sa participation dans Frangaz à Vitogaz qui en devient ainsi l'actionnaire unique. Les comptes de Frangaz sont intégrés en consolidation selon la méthode de l'intégration globale depuis le 1^{er} janvier 2010.

A l'occasion de cette transaction, un produit constitué par l'écart d'acquisition négatif a été inscrit en résultat au poste « autres produits et charges opérationnels », pour un montant de 8 353 milliers d'euros.

Impacts de la variation du taux d'intégration dans les comptes consolidés au 1er janvier 2010	
(en milliers d'euros)	Frangaz 50 %
Actif immobilisé	14 293
Impôts différés	2 153
Stocks et en-cours	152
Clients et autres débiteurs	633
Total actifs	17 231
Ecart d'acquisition négatif (produit opérationnel)	8 353
Emprunts et dettes financières	4 276
Provisions	379
Emprunts et concours bancaires	1 262
Fournisseurs et autres créditeurs	2 961
Total passifs	17 231

3 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La valeur nette comptable des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles est revue au minimum une fois par an et lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur recouvrable des actifs testés devient durablement inférieure à leur valeur nette comptable. Au 30 juin 2010, il n'existe pas d'indices de perte de valeur.



4 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers d'euros)	Valeur brute au 31/12/2009	Acquisitions ⁽¹⁾	Diminutions et reclassements	Ecart de conversion	Valeur brute au 30/06/2010
Autres immobilisations corporelles	65 393	8 390	208	193	74 184
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	337	130	(385)	2	85
Immobilisations en cours	54 514	38 775	(20 268)	174	73 195
Installations techniques, matériel et outillage	522 628	35 772	13 980	11 091	583 471
Terrains et constructions	248 779	7 589	(94)	2 305	258 578
Total	891 851	90 658	(6 560)	13 786	989 512

(en milliers d'euros)	Amortissements au 31/12/2009	Augmentations ⁽¹⁾	Diminutions et reclassements	Ecart de conversion	Amortissements au 30/06/2010
Autres Immobilisations Corporelles	(27 662)	(2 614)	662	(66)	(29 680)
Installations et matériel	(295 106)	(26 678)	1 726	(5 642)	(325 700)
Terrains et constructions	(102 916)	(7 332)	2 481	(884)	(108 652)
Total	(425 685)	(38 624)	4 869	(6 592)	(464 032)
Valeur nette	465 968				525 480

⁽¹⁾ Dont incidence de l'entrée dans le périmètre de l'entité Dépôts Pétroliers de la Corse : 24 793 milliers d'euros sur les immobilisations et 13 879 milliers d'euros sur les amortissements.

Dont incidence de la variation du taux d'intégration de l'entité Frangaz : 16 362 milliers d'euros sur les immobilisations et 2 526 milliers d'euros sur les amortissements.

Hors incidences des variations de périmètre, les investissements intervenus au cours du premier semestre 2010 concernent notamment la construction de dépôts de produits chimiques et de spécialités pétrolières d'Anvers, pour 11 716 milliers d'euros.



5 – INFORMATION SECTORIELLE RESUMEE

Information par secteur d'activité

30 JUIN 2010 (en milliers d'euros)	Rubis Terminal	Rubis Energie	Société Mère	Eliminations	Total
Chiffre d'affaires	132 013	554 154	2	(3 355)	682 814
Résultat brut d'exploitation	30 510	41 556	(4 495)		67 571
Résultat opérationnel courant	24 097	29 385	(4 571)		48 911
Résultat opérationnel	25 186	34 397	(5 553)		54 030
Investissements	25 552	23 106	77		48 735

30 JUIN 2009 (en milliers d'euros)	Rubis Terminal	Rubis Energie	Société Mère	Eliminations	Total
Chiffre d'affaires	88 906	368 030			456 936
Résultat brut d'exploitation	23 850	41 752	(3 953)		81 649
Résultat opérationnel courant	18 671	30 367	(3 952)		45 086
Résultat opérationnel	18 441	29 354	(3 940)		43 855
Investissements	21 904	16 897	110		38 911

31 décembre 2009 (en milliers d'euros)	Rubis Terminal	Rubis Energie	Société Mère	Eliminations	Total
Chiffre d'affaires	189 423	762 522	1	(1)	951 945
Résultat brut d'exploitation	49 822	69 459	(7 529)		111 752
Résultat opérationnel courant	37 766	45 387	(5 438)		77 715
Résultat opérationnel	37 834	44 104	(5 435)	(5)	76 498
Investissements	51 083	37 521	216		88 820

Information par zone géographique

30 JUIN 2010 (en milliers d'euros)	EUROPE	CARAÏBES	AFRIQUE	Eliminations	Total
Chiffre d'affaires	442 126	217 276	35 957	(12 546)	682 814
Résultat brut d'exploitation	42 677	17 743	7 151		67 571
Résultat opérationnel courant	30 302	12 986	5 623		48 911
Résultat opérationnel	35 848	12 582	5 600		54 030
Investissements	42 778	3 932	2 024		48 734

30 JUIN 2009 (en milliers d'euros)	EUROPE	CARAÏBES	AFRIQUE	Eliminations	Total
Chiffre d'affaires	271 857	171 012	26 096	(12 030)	456 936
Résultat brut d'exploitation	40 651	13 773	7 224		61 649
Résultat opérationnel courant	30 255	8 885	5 946		45 088
Résultat opérationnel	29 534	8 351	5 971		43 855
Investissements	33 475	4 276	1 160		38 911

31 décembre 2009 (en milliers d'euros)	EUROPE	CARAÏBES	AFRIQUE	Eliminations	Total
Chiffre d'affaires	553 414	359 540	56 304	(17 313)	951 945
Résultat brut d'exploitation	70 478	28 010	13 266		111 752
Résultat opérationnel courant	50 929	16 084	10 702		77 715
Résultat opérationnel	50 239	15 538	10 721		76 498
Investissements	77 206	9 881	1 753		88 820



6 – RESULTAT PAR ACTION

(en milliers d'euros)	30-juin-10	30-juin-09	31-déc-09
Résultat par action			
Résultat net consolidé part du groupe	35 018	27 023	47 212
Effet résultat des stock options	425	183	853
Résultat net consolidé après prise en compte de l'effet résultat des stock options	35 443	27 206	48 065
Nombre d'actions à l'ouverture	10 821 744	10 296 269	10 296 269
PEE	5 422	2 880	15 807
Dividende en actions			232 388
Ligne de capital	85 714		
Attribution gratuite d'actions Rubis	25 880		
Exercice d'options de souscription d'actions Rubis	2 500		1 156
Nombre moyen d'actions	10 941 260	10 299 149	10 545 620
Actions gratuites	54 150	44 967	67 669
Stocks options	704 943	351 343	509 868
Nombre moyen dilué d'actions	11 700 353	10 695 459	11 123 157
Résultat dilué par action (en €)	3,03	2,54	4,32
Résultat non dilué par action (en €)	3,20	2,62	4,48

7 – CAPITAUX PROPRES

Le capital est composé de 11 659 770 actions entièrement libérées de 5 euros chacune et s'élève à 58 299 milliers d'euros au 30 juin 2010.

Les souscriptions à une opération d'épargne salariale (PEE) ont donné lieu à une augmentation de capital de 23 806 actions nouvelles dont 119 milliers d'euros correspondant à la valeur nominale soit 5 euros par action et 1 047 milliers d'euros à la prime d'émission, soit 43,98 euros par action. Un montant de 3 milliers d'euros net d'impôt, relatif aux frais liés à cette augmentation de capital, a été imputé sur la prime d'émission.

L'option exercée par les associés commandités et certains actionnaires pour le paiement de leur dividende en actions, a donné lieu à une augmentation de capital de 510 406 actions nouvelles dont 2 552 milliers d'euros correspondant à la valeur nominale soit 5 euros par action et 25 607 milliers d'euros à la prime d'émission soit 50,17 euros par action. Un montant de 130 milliers d'euros net d'impôt, relatif aux frais liés à cette augmentation de capital, a été imputé sur la prime d'émission.

Le Collège de la Gérance constate que pour la période du 1er janvier au 30 juin 2010, 41 967 actions gratuites ont été attribuées définitivement au prix du nominal de l'action Rubis, soit 5 euros par actions. Cette attribution a donné lieu à une augmentation de capital de 210 milliers d'euros correspondant à la valeur nominale par prélèvement sur la prime d'émission.

Le collège de la gérance constate que pour la période du 1er janvier au 30 juin 2010, 3 500 options ont été levées pour un prix de souscription de 22,70 euros par actions, soit un montant global de 80 milliers d'euros. Chaque levée d'option a entraîné une émission simultanée d'un même nombre d'actions et a donné lieu à une augmentation de capital de 3 500 actions nouvelles dont 18 milliers d'euros correspondant à la valeur nominale soit 5 euros par action et 62 milliers d'euros correspondant à la prime d'émission soit 17,70 euros par action.



Le collège de la gérance constate que pour la période du 1er janvier au 30 juin 2010, 2 107 options ont été levées pour un prix de souscription de 46,59 euros par actions, soit un montant global de 98 milliers d'euros. Chaque levée d'option a entraîné une émission simultanée d'un même nombre d'actions et a donné lieu à une augmentation de capital de 2 107 actions nouvelles dont 10 milliers d'euros correspondant à la valeur nominale soit 5 euros par action et 88 milliers d'euros correspondant à la prime d'émission soit 41,59 euros par action. Un montant de 6 milliers d'euros net d'impôt, relatif aux frais liés aux augmentations de capital sur options levées, a été imputé sur la prime d'émission.

Rubis a mis en place, le 18 janvier 2010, avec CALYON, une convention de « ligne de capital » lui garantissant des augmentations de capital successives dont le montant cumulé sera inférieur à 10 % du capital social, à un prix de souscription faisant ressortir, au moment de chaque émission, un décote de 8 % par rapport au cours moyen pondéré des 3 jours de Bourse précédant sa fixation. La mise en place de cette convention a donné lieu aux augmentations de capital suivantes :

- 21 240 actions nouvelles dont 106 milliers d'euros correspondant à la valeur nominale soit 5 euros par action et 1 068 milliers d'euros à la prime d'émission soit 50,27 euros par action.
- 25 000 actions nouvelles dont 125 milliers d'euros correspondant à la valeur nominale soit 5 euros par action et 1 269 milliers d'euros à la prime d'émission soit 50,77 euros par action.
- 50 000 actions nouvelles dont 250 milliers d'euros correspondant à la valeur nominale soit 5 euros par action et 2 734 milliers d'euros à la prime d'émission soit 54,68 euros par action.
- 30 000 actions nouvelles dont 150 milliers d'euros correspondant à la valeur nominale soit 5 euros par action et 1 606 milliers d'euros à la prime d'émission soit 53,54 euros par action.
- 50 000 actions nouvelles dont 250 milliers d'euros correspondant à la valeur nominale soit 5 euros par action et 2 726 milliers d'euros à la prime d'émission soit 54,53 euros par action.
- 40 000 actions nouvelles dont 200 milliers d'euros correspondant à la valeur nominale soit 5 euros par action et 2 168 milliers d'euros à la prime d'émission soit 54,20 euros par action.
- 40 000 actions nouvelles dont 200 milliers d'euros correspondant à la valeur nominale soit 5 euros par action et 2 219 milliers d'euros à la prime d'émission soit 55,49 euros par action.

Un montant de 463 milliers d'euros net d'impôt, relatif aux frais liés à cette augmentation de capital, a été imputé sur la prime d'émission.

Nombre d'actions Rubis au 1er janvier 2010	10 821 744
Paiement du dividende en actions	510 406
Plan Epargne Entreprise	23 806
Ligne de capital	256 240
Attribution d'actions gratuites	41 967
Levée de stock-options	5 607
Nombre d'actions Rubis au 30 juin 2010	11 659 770



8 - OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS ET ACTIONS GRATUITES

Les modalités des plans d'option de souscription d'options d'actions gratuites en cours au 30 juin 2010 sont illustrées dans les tableaux ci-après :

Date du Collège de la Gérance	Nombre d'options attribuées	Prix d'exercice (en euros)	Nombre d'options caduques ou annulées au 30 juin 2010	Nombre d'options exercées au 30 juin 2010	Nombre d'options non exercées au 30 juin 2010
17 juillet 2001	222 939	22,70		213 040	9 899
13 décembre 2002	12 349	23,555		12 349	
19 janvier 2004	25 270	27,90		12 635	12 635
29 juillet 2004	3 160	33,00			3 160
12 juillet 2005	4 214	46,59		2 107	2 107
27 juillet 2006	309 390	51,90	21 371		288 019
17 novembre 2006	5 116	55,10			5 116
29 août 2007	4 000	58,35			4 000
12 février 2008	11 900	52,89			11 900
4 juin 2008	5 000	57,06			5 000
22 juillet 2009	360 000	50,00			360 000
TOTAL	963 338		21 371	240 131	701 836

Date du Collège de la Gérance	Options en circulation			Options exerçables	
	Nombre d'options	Date limite d'exercice	Prix d'exercice (en euros)	Nombre d'options	Prix d'exercice (en euros)
17 juillet 2001	9 899	16/07/2011	22,70	9 899	22,70
19 janvier 2004	12 635	18/01/2014	27,90	12 635	27,90
29 juillet 2004	3 160	28/07/2014	33,00	3 160	33,00
12 juillet 2005	2 107	11/07/2015	46,59	2 107	46,59
27 juillet 2006	288 019	26/07/2012	51,90		
17 novembre 2006	5 116	16/11/2012	55,10		
29 août 2007	4 000	28/08/2013	58,35		
12 février 2008	11 900	11/02/2013	52,89		
4 juin 2008	5 000	03/06/2014	57,06		
22 juillet 2009	360 000	21/07/2014	50,00		
TOTAL	701 836			27 801	

Date du Collège de la Gérance	Nombre d'actions attribuées	Nombre d'actions caduques ou annulées au 30 juin 2010
29 août 2007	600	
12 février 2008	1 700	
4 juin 2008	700	
22 juillet 2009	51 150	
TOTAL	54 150	0



9 – DETTE FINANCIERE NETTE

VARIATION DE LA DETTE FINANCIERE

(en milliers d'euros)	31/12/2009	Emission	Remboursement	Ecart de conversion	Variations de périmètre	30/06/2010
Emprunts et dettes financières courantes et non courantes	280 401	53 471	(30 763)	558	9 336	313 002

DETTE FINANCIERE NETTE

(en milliers d'euros)	30/06/2010	31/12/2009
Emprunts et dettes financières courantes et non courantes	313 002	280 400
Disponibilités	43 275	37 188
VMP et autres placements	71 117	62 126
Dettes financières nette	198 610	181 086

10 – PROVISIONS

(en milliers d'euros)	Provisions au 31/12/2009	Entrée de périmètre	Dotations	Reprises		Provisions au 30/06/2010
				provisions utilisées	provisions non utilisées	
Provisions pour risques et charges	9 384	1 888	8 160	(3 813)		15 619
Provisions pour pensions et retraite	12 080	71	1 527	(1 482)		12 196
Provisions pour renouvellement d'immobilisations	10 908	39	263	(268)	(1 871)	9 071
Total	32 372	1 998	9 950	(5 563)	(1 871)	38 886

Les provisions pour risques et charges comprennent notamment :

- une provision pour indemnités de fin de contrat à verser aux gérants de stations-service du pôle Antilles, est inscrite au 30 juin 2010 pour un montant de 938 milliers d'euros ;
- lors de la cession d'IPEM en février 2006, Rubis et Vitogaz ont conservé le suivi et la charge financière d'un certain nombre de litiges afférents à IPEM et ses filiales. Une provision relative aux risques encourus figure au bilan au 30 juin 2010 pour un montant de 1 291 milliers d'euros. Le montant plafonné de la garantie de passif IPEM est de 14 millions d'euros ;
- une provision relative à l'obligation du groupe Rubis de mettre à sa marque les actifs de ses nouvelles acquisitions, est inscrite au 30 juin 2010 pour un montant de 868 milliers d'euros ;
- une provision relative à deux litiges pouvant conduire à la mise en cause éventuelle du groupe Rubis, est inscrite au 30 juin 2010 pour un montant de 4 millions d'euros ;

Les avantages du personnel concernent essentiellement les engagements de retraites et avantages similaires (avantages postérieurs à l'emploi) et les primes d'ancienneté liées à l'attribution d'une médaille du travail (avantage à long terme – pôle Rubis Energie uniquement). Tous ces régimes sont comptabilisés conformément à la méthode décrite dans la note 2.19 du document de référence 2009.

Les dotations de l'exercice comprennent notamment 4 millions d'euros au titre de deux litiges pouvant conduire à la mise en cause éventuelle du groupe Rubis et 1,4 millions d'euros au titre de la mise en conformité d'immobilisations.

Les reprises de provisions n'appellent pas de commentaires particuliers.



11 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Les « autres produits et charges opérationnels » au 30 juin 2010 correspondent principalement :

Autres produits et charges opérationnels (en milliers d'euros)	30-juin-10	30-juin-09	31-déc-09
Produits de cession d'immobilisations Incorporelles			
Produits de cessions d'immobilisations corporelles	393	153	752
Produits de cessions autres éléments d'actifs		6	14
Produits sur écarts d'acquisition (badwill)	9 438		
Total autres produits opérationnels	9 831	159	767
VNC des immobilisations Incorporelles cédées			
VNC des immobilisations corporelles cédées	712	1 386	1 984
VNC des autres éléments d'actifs cédés		4	
Dotations aux provisions pour risques et litiges	4 000		
Total autres charges opérationnelles	4 712	1 390	1 984
Total	5 119	(1 231)	(1 217)

Les écarts d'acquisition négatifs sont décrits aux paragraphes 2.1 et 2.2. Les dotations aux provisions pour risques et litiges de 4 M€ concernent deux litiges pour lesquels la responsabilité éventuelle de Rubis pourrait être démontrée.

12 – TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Frangaz étant consolidée en intégration globale depuis le 1er janvier 2010, sa contribution ne figure plus dans le détail des transactions avec les parties liées.

Au premier semestre 2010, il n'y a pas eu d'autre variation significative dans la nature des transactions avec les parties liées par rapport au 31 décembre 2009 (voir Note 7.3 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009).

13 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

14 – AUTRES INFORMATIONS

Activité Rubis Energie – Pôle Caraïbes

A la suite des mouvements sociaux d'octobre et de décembre 2008 aux Antilles et en Guyane, le gouvernement a décidé, de manière unilatérale, de baisser les prix des carburants et a cessé d'appliquer le décret de 2003 qui régit la structure des prix à la pompe. La SARA (pour les Antilles) et Rubis Antilles Guyane (pour la Guyane) ont déposé des demandes de compensation auprès de l'Administration pour non-application du décret de 2003.

Au début du mois de juillet 2009, la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale a émis un avis favorable à un projet de décret d'avance visant à compenser dans de brefs délais le préjudice subi.

Des négociations sont toujours en cours entre la SARA, Rubis Antilles Guyane et les pouvoirs publics afin d'apporter une solution aux déséquilibres passés et de parvenir à nouveau à une situation pérenne.



3 - Rapport des commissaires aux comptes



Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle.

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société RUBIS, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2010, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Collège de la Gérance. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 « Principes comptables » de l'annexe des comptes semestriels consolidés résumés qui expose les changements de méthodes comptables résultant de l'application, à compter du 1^{er} janvier 2010, des nouvelles normes IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises » et IAS 27 révisée « Etats financiers consolidés et individuels ».



II. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Fait à Courbevoie et Meudon, le 31 août 2010

Les Commissaires aux Comptes

SCP MONNOT & GUIBOURT

Jean-Louis Monnot

MAZARS

Daniel Escudeiro



4 - Attestation des responsables du rapport financier semestriel



Attestation des responsables du rapport financier semestriel

PERSONNES RESPONSABLES DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

Gilles Gobin : Associé-gérant

Jacques Riou : Gérant d'Agena, société co-gérante de Rubis

ATTESTATION DES RESPONSABLES DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre les parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Meudon et à Paris, le 31 août 2010

Jacques Riou
Gérant d'Agena, société co-gérante de Rubis

Gilles Gobin
Associé-gérant